

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'AGRICULTURE URBAINE ET LA MISE EN DÉBAT DU PROJET URBAIN :
UNE CONSULTATION PUBLIQUE À MONTRÉAL

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR
ISABELLE MAILHOT-LEDUC
AOÛT 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

En 2007, à l'époque de mon baccalauréat en études internationales, je suis fascinée par les mouvements de contestation qui secouent le monde en réponse à la hausse fulgurante des prix des denrées alimentaires. La « crise de la tortilla » fait alors les grands titres de l'actualité. Elle alimente les solidarités altermondialistes, reliant les luttes sociales, environnementales et paysannes, de même que les échelles locale et globale. C'est aujourd'hui avec cette même fascination pour les mouvements citoyens que j'aborde le sujet de la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine (AU) à Montréal. De la géopolitique de l'alimentation aux grands débats urbains, l'espoir s'incarne dans ces mouvements.

Je remercie ma directrice, Élisabeth Abergel, pour sa disponibilité, ses encouragements et ses précieux conseils. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à tous ceux et celles qui ont participé à la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal. Sans leur détermination, cette recherche n'aurait pu voir le jour. Ce travail de maîtrise a été soutenu financièrement par le CRSH, que je remercie également.

DÉDICACE

Mon intérêt pour l'agriculture et l'alimentation remonte à l'enfance, grâce à des grands-parents qui s'adonnaient au jardinage et à l'apiculture dans la magnifique région des Cantons de l'Est.
Je leur dédie ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	ix
RÉSUMÉ.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
MISE EN CONTEXTE	4
1.1 L'AU, le droit d'initiative et la planification urbaine	4
1.1.1 Définition de l'agriculture urbaine (AU).....	4
1.1.2 L'AU à Montréal	7
1.1.3 Le mouvement associatif montréalais et le droit d'initiative	12
1.1.4 Le développement durable à Montréal	16
1.1.5 Gouvernance.....	18
1.1.6 Planification et agriculture urbaine.....	19
1.2 Présentation du cas étudié	26
1.2.1 Les acteurs de la consultation publique.....	26
1.2.2 Les absents et les opposants	29
1.3 Objet, question et objectif de recherche	33
1.4 Hypothèses	35
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE DE RECHERCHE	37
2.1 Représentations de la ville.....	38
2.2 Évolution des courants de pensée en planification urbaine.....	39
2.3 Un nouveau grand discours urbanistique	44
2.3.1 Ville durable : mixité, transport et utilisation durable des ressources.....	44
2.3.2 Ville en santé : agir sur les facteurs environnementaux de la santé	47

2.3.3 Revitalisation urbaine intégrée : renforcer la capacité d'action locale....	49
2.4 La planification du système d'alimentation	52
2.4.1 L'aménagement des territoires agricoles périurbains.....	52
2.4.2 À la croisée des nouvelles préoccupations urbaines.....	54
2.5 À qui bénéficieront les nouvelles formes urbaines?.....	56
CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE.....	58
3.1 La méthode qualitative et l'analyse de contenu	58
3.1.1 L'analyse thématique assistée par <i>Atlas-ti</i>	58
3.1.2 Les documents écrits	59
3.2 Les étapes de la méthode.....	60
3.2.1 Constituer et lire le corpus.....	60
3.2.2 Démarche préliminaire de conceptualisation	61
3.2.3 Décrire, catégoriser et analyser les données	64
3.2.4 Interpréter les données.....	66
3.3 Mon implication à la consultation publique sur l'AU	67
CHAPITRE IV	
RÉSULTATS	71
4.1 Les contributions de l'AU à l'amélioration de la ville.....	71
4.2 Les obstacles aux projets d'AU	77
4.3 Les rapports ville-campagne.....	85
4.4 Les politiques urbaines souhaitées	88
CHAPITRE V	
DISCUSSION ET ANALYSE.....	95
5.1. Discussion	95
5.1.1 Les résultats à la lumière des valeurs et des intérêts des acteurs.....	95
5.1.2 Les résultats à la lumière des connaissances et du statut des acteurs	98
5.2 Analyse : thèmes principaux dans le discours des acteurs de l'AU	101
5.2.1 Principes du nouvel urbanisme et de l'urbanisme écologique	101
5.2.2 Justice environnementale, alimentaire et spatiale.....	103

5.2.3 Planification collaborative et démocratisée	105
5.2.4 Un ou des discours sur l'agriculture en ville?	111
CONCLUSION	113
ANNEXE A	
LISTE DES PARTICIPANTS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	118
APPENDICE A	
COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OCPM	120
APPENDICE B	
DOCUMENT DU GTAU « RÉDACTION D'UN MÉMOIRE »	122
APPENDICE C	
« PROCÉDURES DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION	125
PUBLIQUE SUR L'AGRICULTURE URBAINE À MONTRÉAL » DU GTAU	
BIBLIOGRAPHIE	127

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1. La Communauté métropolitaine de Montréal.	19
2.1 Les déterminants de la santé d'après Dahlgren et Whitehead (1991).	47
2.2 Une politique publique saine d'après la Charte d'Ottawa (1986).	48
2.3 Carte de la défavorisation des familles avec enfants de moins de 18 ans dans l'agglomération de Montréal (2008).	51
3.1 Catégories préliminaires (avant la lecture des mémoires).	63
3.2 Catégories primaires (suite à la lecture des mémoires).	65
5. Cartographie des thèmes abordés dans les mémoires.	110

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1 Mentions de l'AU dans le Plan d'urbanisme de 2004.	20
1.2 Mentions de l'AU dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.	20
1.3 Mentions de l'AU dans le Projet de Plan de Développement de Montréal.	21
1.4 Critiques et mises en garde relatives à l'AU.	32
2. Pourcentage de la superficie en zone agricole pour chaque secteur de la CMM.	54
4.1 Les contributions de l'AU à l'amélioration de la ville.	76
4.2 Les obstacles aux projets d'AU.	83
4.3 Les rapports ville-campagne.	88
4.4 Les politiques urbaines souhaitées.	92

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AU	Agriculture urbaine
AUC	Agriculture urbaine communautaire
CDC	Corporation de développement communautaire
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRÉ	Conseil régional des élus
DSP	Directeur de la santé publique
CRAPAUD	Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable
CRSH	Conseil de recherche en science humaine
GTAU	Groupe de travail en agriculture urbaine
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
OCPM	Office de consultation publique de Montréal
OMS	Organisation mondiale de la santé
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
RCM	Rassemblement des citoyens de Montréal
RUI	Revitalisation urbaine intégrée
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAM	Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Au XIX^e siècle, avec l'urbanisation fulgurante des sociétés qui s'industrialisent, les conditions de vies urbaines sont une source d'inquiétude et de mécontentement palpable (Engels, 1845). Au fil des années, l'expansion des villes a mis en exergue des enjeux tels que l'insécurité urbaine, la pauvreté, le recul des terres agricoles et la crise écologique. À l'interface entre l'imaginaire et le réel, les représentations de la ville se sont muées au gré des luttes et des courants de pensée. Ce travail de recherche met en lumière les représentations normatives de la ville qui émergent d'une pratique de plus en plus populaire à Montréal, soit l'agriculture urbaine (AU). Pour ce faire, je m'intéresse à la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal, qui s'est déroulée au printemps 2012 après une mobilisation réussie de la société civile.

Afin de comprendre quelles sont les représentations normatives de la ville qui ressortent du (ou des) discours des participants de cette consultation, je procède à l'analyse des mémoires écrits par des citoyens, des groupes et des entreprises impliqués sur la scène de l'AU montréalaise. Le corpus à l'étude se compose de 95 mémoires et de trois retranscriptions de présentations. En cherchant les éléments fondamentaux de cet univers discursif, l'analyse des mémoires de la consultation publique rend manifeste la dimension symbolique et politique de l'AU. Trois grandes orientations, soit 1) le nouvel urbanisme et l'urbanisme écologique, 2) la justice spatiale, environnementale et alimentaire et 3) la planification collaborative et démocratisée, ressortent de cette analyse. Cette étude met en évidence comment se négocie la place de l'AU à Montréal en se basant sur de nouvelles représentations normatives de la ville.

Mots clés : Agriculture urbaine, représentations normatives de la ville, sociologie urbaine, participation citoyenne au projet urbain, gouvernance

INTRODUCTION

Depuis l'École de Chicago, les sociologues s'intéressent à la ville comme indicateur de changements sociétaux. La ville est le produit de l'histoire et elle reflète avec la plus grande acuité les crises sociales, économiques et écologiques, qui se vivent à grande échelle (Burgess, 1925). Bien qu'ancrées dans des contextes particuliers, les luttes urbaines rappellent des enjeux qui dépassent les frontières des villes. Aussi, par leur façon d'agir dans l'espace et de se l'approprier, les citoyens proposent des façons alternatives de vivre en société. Ils redonnent ainsi à la ville « un sens politique qui mobilise un imaginaire » (Harvey, 2011 : 93).

Ce travail de recherche examine la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal qui s'est déroulée au printemps 2012, à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Cette consultation publique faisait suite à la mobilisation réussie d'organisations communautaires et de citoyens qui, en 2011, ont obtenu 29 082 signatures pour débattre du statut de l'agriculture urbaine (AU) et de son intégration dans le développement de la ville. Les mémoires soumis par les individus, les groupes communautaires, les agriculteurs et autres acteurs de cette consultation constituent un matériel inédit pour observer comment différentes subjectivités construisent le paysage urbain et la place de l'agriculture dans celui-ci. Un ensemble de valeurs et de représentations se traduit dans le discours des promoteurs de l'AU. Ce travail de recherche explore et interroge cet univers implicite: Quelles sont les représentations normatives de la ville qui ressortent du discours des participants de la consultation publique sur l'AU? Cette enquête s'inscrit dans la tradition de la sociologie urbaine, car se trouve en trame de fond le thème de la configuration des espaces urbains et de leur transformation au gré de luttes et de négociations entre acteurs impliqués dans le façonnement de la ville.

Vu son ancrage en sociologie, la particularité de ce travail est de réintroduire l'AU dans les théories sociales. Jusqu'à présent, la plupart des travaux portant sur l'AU explorent des dimensions très concrètes de cette pratique. Plusieurs de ces travaux portent sur le contexte dans lequel évolue l'AU (Crosgrave, 1998, Mougeot, 2006), sur ses fonctions (Fleury et Donadieu, 1997, Wegmuller et Duchemin, 2010), sur ses acteurs et leurs perceptions de cette activité (Bouvier-Daclon et Sénécal, 2001, Reyburn, 2006, Legault, 2011) et sur les politiques qui la soutiennent ou la contraignent (Mougeot, 2000, Gaudreault, 2011). Dans le domaine de la sociologie, toutefois, l'AU a été étudiée sous la loupe du droit à la ville et de l'écologie politique. Quelques auteurs de la lignée d'Henri Lefebvre se sont penchés sur les conflits entre l'AU et la marchandisation des espaces urbains (Schmelzkopf, 1995, Staeheli et al, 2002, Mares et Pena 2010, Eizenberg, 2011). D'autres ont réfléchi aux injustices environnementales dans la ville capitaliste et à l'AU comme stratégie de résistance (Heynen et al., 2006, Domene et Sauri, 2006, McClintock, 2010). Ce travail de recherche propose de poursuivre la réflexion sociologique sur l'AU en faisant un aller-retour entre le discours de ses promoteurs, dans le cadre de la consultation publique, et les représentations normatives de la ville que ces discours nous rappellent. En façonnant l'espace, l'AU crée de nouvelles dynamiques sociales et symboliques qu'il est nécessaire d'étudier.

L'approche méthodologique utilisée dans ce travail est l'analyse de contenu thématique, et ce dans l'objectif de faire ressortir les éléments fondamentaux de l'univers discursif des participants de la consultation publique sur l'AU à Montréal. Ce travail de recherche est donc ancré dans une tradition épistémologique interprétative. Le corpus à l'étude contient 98 textes, soit 95 mémoires écrits pour la consultation publique et trois retranscriptions de présentations. J'examinerai aussi brièvement la réponse de la Ville de Montréal à cette consultation publique. Bien que ce ne soit pas le centre d'intérêt principal de ce travail, la question de la reddition de comptes par les élus est fort importante, car la consultation publique sur l'AU à

Montréal a servi à tester pour une première fois le « droit d'initiative ». Le droit d'initiative est une politique nouvelle à la Ville de Montréal en matière de démocratisation des institutions politiques. Cet outil, que l'on retrouve par ailleurs dans d'autres villes du monde et à d'autres niveaux de gouvernance (ex. la ville de La Haye et la Commission européenne), est supposé permettre aux citoyens de participer à l'élaboration de l'agenda politique en choisissant eux-mêmes de sujets à débattre en consultation publique.

CHAPITRE I

MISE EN CONTEXTE

Ces dernières années, les Montréalais ont été sensibilisés à l'AU grâce à une bonne couverture médiatique et à la multiplication des projets dans la ville. Du côté de la recherche universitaire, le sujet de l'AU a été abordé de tous les côtés et dans toute une gamme de disciplines. Toutefois, selon nombre d'acteurs de l'AU, il y a un manque de vision de la part de la Ville de Montréal quant à la place qu'elle accorde à l'AU dans la planification urbaine (Gaudreault, 2011, Duchemin dans Martin, 2012). Dans ce premier chapitre, je définirai ce qu'est l'AU et décrirai certains éléments de contexte, tels que l'évolution de l'AU ainsi que l'évolution des mécanismes consultatifs à Montréal. Ensuite, je brosserai un portrait des instigateurs et des intervenants de la consultation publique sur l'AU. Je présenterai aussi les oppositions qui ont été formulées à certaines pratiques d'AU ou à la tenue de cette consultation. Finalement, je préciserai ma question de recherche, mes objectifs ainsi que mes hypothèses.

1.1 L'AU, la planification urbaine et le droit d'initiative

1.1.1 Définition de l'agriculture urbaine (AU)

L'AU comprend la production maraîchère et l'élevage, en ville ou à proximité de la ville, dont la fonction n'est pas limitée à l'alimentation, mais s'étend à d'autres domaines tels que la récréation et la protection de l'environnement (René van Veenhuizen, 2006). Selon le Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD), l'AU « est plurielle et multifonctionnelle, car les objectifs de ses acteurs sont diversifiés et répondent aux enjeux sociaux, environnementaux, politiques et économiques » (CRAPAUD, 2012a). Qu'ils soient

intra ou péri urbains, ces espaces cultivés ont avec la ville un lien serré et réciproque. C'est ce qui ressort de la définition de l'AU élaborée par André Fleury et Pierre Donadieu:

Par définition, l'agriculture péri-urbaine, au strict sens étymologique, est celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production. Avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville (Fleury et Donadieu, 1997).

Dit autrement, l'agriculture en périphérie de la ville-centre peut être qualifiée d'urbaine si elle évolue en tandem avec cette dernière. Par sa position spatiale, l'espace agricole périurbain est appelé à faire plus que simplement produire des biens agricoles. Cet espace est intégré à la ville à travers les diverses fonctions qu'il accomplit pour celle-ci. Située à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, la ferme du Cap-St-Jacques est péri-urbaine au « strict sens étymologique ». Néanmoins, l'organisme D-3-Pierres, qui administre la ferme, considère que le concept de l'AU, tel que défini par Fleury et Donadieu, est approprié pour décrire les activités qui s'y déroulent:

À D3P, l'un des mandats que nous nous donnons est de réduire ce fossé qui existe entre les réalités urbaine et rurale en offrant une vitrine sur le monde agricole en plein cœur de l'Île de Montréal [...] nous nous employons à faire découvrir les facettes de la réalité agricole biologique à une clientèle essentiellement urbaine. L'agriculture urbaine doit jouer ce rôle d'éducation et de cohésion sociale (D-3-Pierres, mémoire de la consultation publique sur l'AU).

En plus des éléments ci-haut mentionnés, Knowd, Mason et Docking suggèrent d'inclure dans la définition de l'AU sa dimension culturelle et philosophique: « definitions of urban agriculture should include reference to it as a response to modernisation that has cultural and philosophical dimensions » (Knowd et al., 2006: 3). Cet aspect est délaissé dans la plupart des définitions de l'AU, qui mentionnent

plutôt d'autres éléments structurants de l'AU: la localisation de l'activité, ses fonctions (production alimentaire, fonction économique et/ou autres) et comment elle s'inscrit dans un système alimentaire conventionnel ou alternatif (Mougeot, 2000, Duchemin, 2012). Duchemin soutient que l'AU constitue, particulièrement dans les villes du nord, un mouvement social urbain :

L'agriculture urbaine est actuellement une approche d'intervention sur, et de réappropriation de, l'espace urbain. Portée par un mouvement social majeur dans les dernières années, celle-ci revendique des actions sur l'environnement urbain (lutte aux îlots de chaleur, biodiversité, gestion des déchets organiques urbains, développement de milieu de vie agréable, gestion de l'eau), sur les sociétés (santé, autonomisation sociale et politique, éducation) et sur la production alimentaire (économie sociale, sécurité alimentaire, justice alimentaire) dans une perspective de résilience urbaine (Duchemin, 2012).

Reyburn a par ailleurs montré que le discours que l'on trouve souvent dans le monde de l'AU communautaire se rattache au « grand récit » onusien sur le développement durable (Reyburn, 2006).

Partant de ces auteurs, trois éléments me semblent centraux afin de définir l'AU. D'abord, l'AU répond à de nouvelles attentes urbaines liées à la qualité de vie, à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la qualité de l'environnement. Elle répond à des questionnements nouveaux en ville et en contexte périurbain, vis-à-vis des enjeux sociaux, économiques et environnementaux contemporains. Finalement, l'AU se développe comme un « élément d'une nouvelle forme de la ville », c'est-à-dire sur la base de principes qui tranchent avec ceux de la ville moderniste (Fleury et Donadieu, 1997). Je reviendrai sur les éléments de cette définition dans le chapitre théorique.

1.1.2 L'AU à Montréal

L'histoire de l'agriculture urbaine montréalaise commence nécessairement à l'origine de Montréal. À l'époque de la Nouvelle-France, le développement urbain et la production agricole vont de pair. D'ailleurs, c'est dans cette partie de la plaine du St-Laurent où Ville-Marie est fondée que l'on trouve les meilleures terres agricoles de toute la Nouvelle-France. Bien entendu, la vie urbaine et les conditions de son existence ont changé depuis. L'industrialisation a métamorphosé à la fois la ville et l'agriculture. Comme la ville s'est densifiée, les potagers se sont raréfiés. C'est sans oublier les technologies de transport et d'entreposage, qui ont fait de la ville le receveur universel du système d'alimentation.

On relie le renouveau de l'AU à l'arrivée des communautés portugaises et italiennes à Montréal (Sénécal et Saint-Laurent, 1999). Les arrières cours presque entièrement cultivées sont toujours emblématiques du quartier Petite-Italie. Un second point marquant du renouveau de l'AU est l'avènement des jardins communautaires. En 1974, après qu'un violent incendie ait ravagé une partie du quartier Centre-Sud, les citoyens de ce quartier demandèrent à ce que soit créé un jardin communautaire pour renforcer la sécurité alimentaire de la communauté. Le programme des jardins communautaires de la Ville de Montréal prit alors son envol. Le programme municipal des jardins communautaires compte aujourd'hui entre 12 000 et 15 000 membres (Duchemin et al., 2008). Au nombre de 97, les jardins communautaires sont présents dans 18 des 19 arrondissements de Montréal. Depuis 2002, ce sont les arrondissements qui sont responsables de la gestion des jardins communautaires. Ces jardins sont divisés en petits lots individuels, mais les outils, les points d'eau et les espaces de détente sont partagés. Depuis les années 1990, la question de l'espace est devenue une problématique pour le programme des jardins communautaires (Crosgrave, 1998). Peu de nouveaux espaces ont été accordés pour permettre l'expansion du programme, alors que la demande, elle, monte en flèche. Quelques jardins ont même disparus « en faveur du développement immobilier mais aussi pour des raisons de contamination des

sols, de coupes budgétaires au programme de la ville et de réduction du nombre de postes d'animateurs horticoles » (Wegmuller et Duchemin, 2010). Vu leur popularité, la liste d'attente pour obtenir un jardinet s'avère souvent très longue, allant facilement jusqu'à cinq ans dans plusieurs arrondissements. En 2011, 600 personnes étaient inscrites sur une liste d'attente dans l'arrondissement Rosemont-la-Petite-Patrie (Bélisle, 2011). Le programme a aussi souffert de coupures budgétaires, perdant durant les années 1990 près de la moitié de ses animateurs horticoles (Crosgrave, 1998).

Aujourd'hui, les potagers privés constituent la forme la plus courante d'AU à Montréal. Les installations en bacs sur les balcons et les rampes sont très populaires. Quarante-deux pourcent des résidents de l'Île de Montréal disent pratiquer l'agriculture urbaine (BIP, 2013). Par ailleurs, on trouve ici et là des jardins informels sur des parcelles sous-utilisées, que s'approprient les citoyens. À titre d'exemple, des citoyens ont lancé un projet de guérilla jardinière (*guerilla gardening*) dans un parc de la rue Delinelle, à St-Henri. Pour moyen de communication, ils ont créé une page Facebook (*St-Henri Garden*) et organisent ainsi des événements dans ce jardin informel.

Outre les jardins communautaires, les jardins privés et les jardins clandestins, Montréal compte plus de 75 jardins collectifs. Ceux-ci sont fréquentés par près de 2000 citoyens (Duchemin et al., 2008). Contrairement aux jardins communautaires, ces espaces sont cultivés collectivement et la distribution des récoltes entre les participants se fait selon les modalités choisies par les groupes. Il est courant que les fruits, les légumes et les fines herbes excédentaires soient donnés à des cuisines collectives ou à des banques alimentaires. Plusieurs jardins collectifs sont gérés par des organismes communautaires qui travaillent sur les enjeux de sécurité alimentaire. Les groupes communautaires qui développent ces projets obtiennent parfois du financement des paliers locaux de gouvernement (quartier, arrondissement et ville),

font appel à des subventions salariales provinciales et fédérales et cherchent l'appui d'organisations philanthropiques.

Toutes les institutions universitaires de Montréal ont leur projet d'AU. En plus d'accueillir sur leur campus des jardins collectifs, elles innovent en aménageant des serres communautaires (Concordia) et des ruchers urbains (McGill, UQAM et Université de Montréal), ainsi qu'en s'associant à des organismes communautaires (McGill avec le Santropol Roulant). Depuis quelques années, le jardinage trouve aussi sa place dans certaines cours d'écoles primaires et secondaires. Par ailleurs, de plus en plus d'entreprises s'intéressent à l'AU. Située dans une zone commerciale et industrielle du quartier Ahuntsic-Cartierville, la Ferme Lufa est la première serre commerciale sur un toit au monde. Au centre-ville de Montréal, les restaurants Crudescence et Au Petit Extra cultivent sur leur toit des légumes et des fines herbes utilisés dans leur cuisine. D'autres entreprises aménagent des jardins collectifs au milieu de travail pour favoriser le développement de liens cordiaux entre les employés. On trouve de tels jardins aux sièges sociaux des entreprises Cirque du Soleil et Aldo.

L'apiculture urbaine obtient elle aussi un franc succès à Montréal. Selon le CRAPAUD, il s'agit d'une pratique à la fois ancienne et récente (Lauzon et al., 2011). Jusque dans les années 1930, les Soeurs Hospitalières avaient quelques ruches. On compte aujourd'hui près d'une cinquantaine de ruches sur l'île de Montréal (<http://agriculturemontreal.com/carte>). Parmi ces projets d'agriculture, plusieurs sont l'œuvre d'organismes communautaires, de groupes universitaires, d'entreprises agricoles et de partenariats entre apiculteurs-trices et propriétaires d'immeubles (Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, Bain Mathieu, Palais des Congrès). D'autres projets sont situés chez des particuliers. La Loi sur la protection sanitaire des animaux (LRQ, c P-42) permet l'apiculture urbaine sous certaines conditions. Notamment, une distance minimum de 15 mètres doit séparer les ruches des résidences ou des chemins publics, à moins d'avoir une clôture pleine d'une certaine hauteur et d'une certaine longueur qui isole les ruches. Ces règles sont les mêmes que l'on soit à la campagne ou en

ville. Toutes les ruches doivent être enregistrées au MAPAQ. De surcroît, le feu vert doit être obtenu des arrondissements.

Plusieurs citoyens et organismes ont fait pression sur la Ville de Montréal pour que les poulaillers réintègrent le paysage urbain. La garde de poule pondeuse est interdite à Montréal depuis 1966, soit un peu avant la tenue de l'Exposition universelle. Les citoyens qui ont interpellé la Ville de Montréal au sujet de la réhabilitation des poules pondeuses ont été redirigés vers les arrondissements. Jusqu'à présent, seul l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie accepte les poulaillers sur son territoire, à condition que ceux-ci soient gérés par des organismes communautaires pour des fins éducatives. Le seul poulailler légal de Montréal, celui de La Maisonnette des Parents, est donc situé dans cet arrondissement. Il existe cependant plusieurs poulaillers clandestins sur le territoire de la ville, chez des résidents.

La récolte des fruits est une autre activité en essor à Montréal. Des cueilleurs, préoccupés par le gaspillage des fruits qui poussent un peu partout dans la ville ont formé l'organisme Fruits Défendus. Des équipes de bénévoles arpentent la ville à la recherche de ces fruits. Les propriétaires d'arbres fruitiers peuvent s'inscrire auprès de Fruits Défendus pour que l'organisme s'occupe de la récolte. Un tiers des fruits revient aux propriétaires des arbres, un tiers revient aux cueilleurs et un tiers est donné à l'organisme le Santropol Roulant. Le Santropol Roulant distribue des repas chauds aux personnes en perte de mobilité.

Finalement, les arrondissements de Montréal mènent plusieurs projets de verdissement. Cela dit, les végétaux comestibles sont rarement intégrés à ces aménagements. Les « aménagements comestibles », c'est-à-dire les espaces verts qui sont à la fois décoratifs et comestibles, sont plutôt initiés et entretenus par les citoyens, les commerçants et les groupes communautaires. Les ruelles vertes, par exemple, sont initiées par des regroupements de voisins et financées par les arrondissements. Les éco-quartiers, soit les organismes communautaires mandatés pour améliorer la qualité

de l'environnement dans chacun des arrondissements, accompagnent les groupes de citoyens dans leurs projets. Or, d'un arrondissement à l'autre, le financement des éco-quartiers et des ruelles vertes varie énormément. Par conséquent, on trouve beaucoup plus de ruelles vertes dans certains arrondissements, comme le Plateau Mont-Royal, que dans d'autres.

En plus de l'AU dans la ville-centre, on retrouve de nombreux projets d'AU dans les zones moins densément peuplées de l'Île de Montréal. Des statuts particuliers ont d'ailleurs été assignés à certaines zones de l'Ouest-de-l'île en lien avec leur potentiel agricole. Le territoire agricole de l'Île Bizard a été protégé et mis en valeur en obtenant le statut de paysage humanisé. En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec, le paysage humanisé se définit comme un territoire habité, qui a été façonné au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et dont les caractéristiques, en ce qui a trait à la biodiversité et au paysage, dépendent de la poursuite de ces activités (Québec, 2002, L.R.Q., chapitre C-61, 01, c. 74, a. 2.).

Par ailleurs, on retrouve dans l'Ouest-de-l'île deux parcs nature à vocation agricole, faisant partie du réseau des grands parcs montréalais : le parc nature du Cap-St-Jacques, situé dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, ainsi que le parc agricole Bois-de-la-Roche, situé à Senneville. La ferme écologique du Cap-St-Jacques est administrée depuis 1988 par l'OSBL D-3-Pierres, dont le mandat est l'insertion socio-professionnelle des jeunes. De son côté, l'exploitation du parc Bois-de-la-Roche a été tablettée depuis longtemps par manque de financement. Cependant, l'organisme D-3-Pierres a été récemment mandaté pour drainer et restaurer une partie du parc. La planification pour la future utilisation du parc agricole Bois-de-la-Roche est actuellement en cours.

Finalement, la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec embrasse une partie des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, Île-Bizard-Sainte-

Geneviève, ainsi qu'une partie des villes de Senneville et de Sainte-Anne-de-Bellevue. La superficie totale de la zone agricole protégée est de 2 046 ha, soit 4% du territoire de l'île de Montréal. De nombreux intervenants de la consultation publique sur l'AU ont souligné que la zone agricole permanente de l'agglomération montréalaise subit durement les pressions du développement immobilier. Les demandes d'exclusions de la zone et l'augmentation de la valeur des terrains fragilisent l'agriculture périurbaine montréalaise.

Bien qu'elle ait été à l'avant-garde pour son programme de jardins communautaires, plusieurs déplorent aujourd'hui que la Ville de Montréal « regarde le train passer » (CRAPAUD, 2011a). Selon Duchemin, « Montréal possède une solide expertise dans le domaine de l'agriculture urbaine [...] Ne manque que la volonté politique pour faire changer les choses » (Duchemin dans Martin, 2012). En août 2011, réunis à l'École d'été sur l'agriculture urbaine, plusieurs acteurs de l'AU ont réfléchi à la question de l'implication municipale, provinciale et fédérale dans le développement de l'AU. L'école d'été sur l'AU est organisée chaque année par le CRAPAUD en association avec l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM. Les participants ont alors rédigé une Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine, dans laquelle ils demandaient l'inclusion de l'AU dans le développement de la ville. La rédaction de la Charte était un prélude pour la démarche qui allait suivre, soit un marathon de signatures dans le but d'obtenir la consultation publique sur l'AU à Montréal.

1.1.3 Le mouvement associatif montréalais et le droit d'initiative

Avant de s'intéresser au développement de l'approche participative en matière d'aménagement urbain, décrivons d'abord l'évolution des mouvements sociaux urbains et du milieu communautaire à Montréal. Manuel Castells définit les mouvements sociaux urbains comme des « systèmes de pratiques sociales contradictoires qui remettent en cause l'ordre établi à partir des contradictions

spécifiques de la problématique urbaine » (Castells, 1973 : 12). Dans les années 1960, les enjeux de contestation se déplacent de plus en plus vers les questions urbaines. Les « nouveaux mouvements sociaux », terme qui fait référence aux mouvements des années 1960-70 portés vers des luttes culturelles et écologistes, se définissent de plus en plus en réaction aux transformations de la ville qui sont considérées comme allant à l'encontre des principes de justice et d'écologie. On peut penser à la gentrification des quartiers, à l'exclusion des pauvres des centres-villes et à la destruction des espaces verts. L'émergence des communautés de squatters, des comités de citoyens et des organismes de conservation du patrimoine découle de ces transformations urbaines.

Au cours des années 1960, les « comités de citoyens » se multiplient à Montréal, dans un contexte où l'administration municipale procédait à la modernisation de la ville en mettant l'accent sur la construction autoroutière et l'élimination des taudis dans les vieux quartier industriels (Germain et al., 2004). Les comités de citoyens, qui se déployaient à l'échelle des paroisses, revendiquaient la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie, contre l'approche d'aménagement modernisatrice et autoritaire de l'époque. À la fin des années 1960, certains de ces comités se transformèrent en groupes de pression et s'identifièrent clairement aux classes populaires. Ces « groupes populaires » commencèrent à offrir des services aux moins nantis, notamment dans les domaines du logement, de l'alimentation et de la santé. Le référent de leur action dépassait maintenant la paroisse, pour servir plus largement l'idée de justice sociale. À partir de la seconde moitié des années 1970, la restructuration de l'économie jumelée à la crise de la gouvernementalité mènent, sur le plan municipal notamment, à une certaine démocratisation de la gestion publique (Bouchard et Hamel, 1996). C'est aussi à ce moment que la notion d'« organisme communautaire », représentant une « communauté d'intérêts » (femmes, personnes âgées, immigrants, etc.) qui s'organisent collectivement, prend son essor (Germain et al., 2004 : 131).

Au fil des années, la réforme de l'État donne lieu à une plus grande territorialisation de l'action publique. Cela aura des conséquences sur l'attribution du financement aux organismes communautaires. Ceux-ci sont poussés à réajuster leur action au référent territorial. Plutôt que de servir des « communautés d'intérêts », ils desserviront des territoires spécifiques, soit le quartier dans les années 1980, puis l'arrondissement dans les années 1990. Par ailleurs, au cours des trente dernières années, la participation des organisations communautaires au développement local et à la réflexion politique sur le développement de la ville a pris beaucoup d'importance (Cloutier et Sacco, 2012). En s'investissant sur leur territoire, les organisations communautaires ont développé des connaissances précieuses sur les besoins de leur quartier ou de leur arrondissement (Germain et al., 2004). Ces organisations se sont professionnalisées, perdant du coup un peu de leur âme militante (Germain et al., 2004, Bouchard et Hamel, 1996). En effet, leur approche deviendra plus pragmatique, laissant tomber la confrontation pour privilégier la concertation, le partenariat et la négociation (Bouchard et Hamel, 1996).

Il est intéressant de noter qu'au même moment où l'on observe ce phénomène de territorialisation, se développent des réseaux transnationaux qui relient les organisations de la société civile des grandes villes du monde (Sassen, 2004). Avec l'affaiblissement de l'État dans le contexte de la mondialisation néolibérale, l'ascension des villes-mondiales et l'expansion des technologies des communications, la ville devient le berceau d'un nouveau type d'engagement politique et civique : « these cities help people experience themselves as part of global non-state networks as they live their daily lives » (*Ibid* : 651). Généralement ancrée dans un territoire spécifique, portée par les acteurs de ce microenvironnement et destinée à un gouvernement local, l'action des organisations communautaires est aujourd'hui souvent connectée à celle d'autres organisations vivant des enjeux comparables ailleurs dans le monde. L'agriculture urbaine, par exemple, évolue à cette échelle « globale » (Swyngedouw, 1997). Elle se développe dans un contexte spatial spécifique en fonction de besoins locaux concrets, tout en contribuant à un ensemble

de principes et à une identité qui se forment à travers les réseaux d'information et de communication qui existent entre les villes.

Les pratiques de consultation publique ont débuté au Québec avec la création du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en 1979. Sur le même modèle que celui du BAPE, la politique-cadre en matière de consultation publique de la Ville de Montréal est formulée en 1988. Les consultations publiques introduisent un nouveau lieu de débat public et permettent aux organisations communautaires, aux citoyens, aux entreprises et aux autres acteurs sociaux de préciser leurs attentes vis-à-vis des politiques municipales. La pratique des consultations publiques sera interrompue en 1994, le Bureau de consultation publique de Montréal étant démantelé au moment où Vision Montréal prend le pouvoir et instaure une « culture entrepreneuriale » à la mairie (Hamel, 1999). S'en suivra d'un bras le fer entre les organismes communautaires et la mairie qui durera huit ans :

Huit années de mécontentement croissant parmi les militantes du milieu communautaire ont donné lieu à de larges coalitions réclamant une réforme urbaine incluant la consultation publique, la décentralisation du processus de prise de décisions et une démocratie plus forte (Roussopoulos, 2007-2008).

En 2002, la pratique des consultations publiques renaîtra avec la création de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). L'OCPM réalise ces consultations publiques, à la demande du comité exécutif ou du comité municipal, dans le cadre des grands projets urbains. Sa mission est d'informer le public de la nature des projets, de recevoir les opinions des participants et finalement d'émettre des recommandations aux élus, à qui il revient de décider des orientations d'aménagement.

En 2006, toujours dans un esprit de décentralisation de la gestion publique, la Ville adopte un mécanisme pour que les citoyennes et citoyens puissent en appeler à la création d'une consultation publique sur toute orientation d'aménagement qui relève de son pouvoir ou de celui des arrondissements. Le « droit d'initiative » sera

finaleme nt adopté au Conseil de ville en 2009 et entrera en vigueur en 2010. Alors que les consultations existantes portaient uniquement sur des projets en cours, les citoyennes et citoyens peuvent dorénavant proposer qu'une consultation soit tenue, à l'échelle de la Ville ou d'un arrondissement, sur tout projet qui a le potentiel d'améliorer la vie urbaine. L'objectif affiché par la Ville est de procurer « à la population un moyen additionnel de contribuer de façon positive, de concert avec les élus, au développement de la Ville » (Ville de Montréal, a).

Les tentatives citoyennes précédentes n'ayant pas abouti, la consultation publique sur l'AU à Montréal aura été la première consultation à être issue de l'exercice du droit d'initiative. Un projet de consultation proposé en vertu du droit d'initiative doit obtenir l'appui de 15 000 Montréalais(es) pour être reçu. Le projet d'une consultation publique sur l'AU a été initié par le Groupe de Travail sur l'Agriculture Urbaine (GTAU), constitué de plus de 40 acteurs sociaux divers impliqués dans les domaines de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du développement social. Pour le GTAU, la consultation devait permettre « d'élargir la réflexion sur l'AU et son insertion dans le développement d'une ville viable » (CRAPAUD, En ligne). Autrement dit, la démarche pour l'obtention d'une consultation publique a mis de l'avant le désir de nombreuses organisations communautaires, appuyées par des citoyens, d'introduire à l'intérieur même des institutions une réflexion sur la place de l'agriculture dans la ville.

1.1.4 Le développement durable à Montréal

Depuis la fin des années 1980, la notion de développement urbain durable s'impose dans de nombreux pays, au Canada notamment (Maclaren, 1993, Sénécal, 1996). La réflexion sur la « ville durable » est influencée à la fois par les contextes local et global. Alors que le concept de « ville durable » inonde la littérature jusqu'à en devenir vide de sens, l'origine urbaine de plusieurs des problèmes auxquels nous

faisons face est rarement soulignée (Swyngedouw et Heynen, 2003). Prise sous un angle plus technique, la notion de « durabilité » est de plus en plus systématiquement intégrée aux politiques publiques, ou du moins aux discours des planificateurs urbains. Certains chercheurs y voient une nouvelle ère (Emelianoff, 2004), voire une nouvelle idéologie (Hart, 2002).

D'un point de vue historique, l'intégration des préoccupations environnementales aux politiques municipales remonte à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (Desaulniers, 2009). Le RCM, ce parti à qui l'on doit la naissance des consultations publiques à Montréal, fut aussi à l'origine l'intégration du développement durable dans les politiques montréalaises. En 1991, un document intitulé « Montréal à l'heure du développement viable » est élaboré dans le cadre du 3^e *Sommet des grandes villes*, se tenant à Montréal. L'année suivante, celle du Sommet de la terre de Rio, est marquante. Montréal signe deux déclarations internationales pour le développement durable, soit la *Déclaration commune des villes et des autorités locales* (Rio, janvier 1992) et les *Engagements de Curitiba* (Curitiba, mai 1992). Un an plus tard, la Ville met sur pieds le programme Quartier en santé. Elle crée par le fait même des tables de concertation de quartier, afin d'améliorer la qualité de vie et la santé des résidents de Montréal. Ces démarches étaient aussi supposées déboucher sur l'élaboration d'un Agenda 21 local. Or, les projets entamés par le RCM, en termes de développement durable comme de processus consultatifs, sont mis de côté suite à l'élection d'un nouveau parti politique, en 1994. La nouvelle administration, celle de Pierre Bourque (Vision Montréal), met plutôt sur pieds le programme des Éco-quartier. Ce programme octroie du financement à un organisme communautaire par quartier pour promouvoir « l'éco-civisme » et le recyclage, ainsi que de voir plus généralement à la propreté et à l'embellissement du territoire (Sénécal, 2002).

Il faudra attendre les élections de 2001, remportées par Gérald Tremblay (Union Montréal), pour voir ressurgir l'idée d'une planification du développement durable à l'échelle de l'agglomération. En 2002, la nouvelle administration organise le Sommet

de Montréal. Cet évènement regroupera des acteurs de divers secteurs autour de cinq chantiers, dont un intitulé « Montréal, métropole de développement durable ». L'année suivante, le premier *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* voit le jour.

1.1.5 Gouvernance

La gouvernance consiste à rassembler des acteurs divers, parfois publics, privés et communautaires, pour donner forme à l'action publique. Il s'agit d'une action publique territorialisée et partenariale, faisant intervenir des acteurs appartenant à différentes échelles politiques et à différents secteurs. Aujourd'hui, la gouvernance est un mécanisme de négociation nécessaire pour rendre possible l'action publique (Le Gales, 1995). L'emphase donnée à la notion de gouvernance, lors de la dernière décennie, n'est pas seulement reliée à la crise de la légitimité des institutions politiques. Elle est aussi un résultat des coupures dans les dépenses de l'État, qui ont amené les gouvernements municipaux à chercher des partenaires privés et communautaires. Avec l'érosion de l'État providence, la responsabilité du développement économique et social a été en grande partie repoussée aux gouvernements municipaux (Brenner et Theodore, 2002). En effet, la mondialisation néolibérale pousse les gouvernements nationaux à revoir la nature de leur rôle.

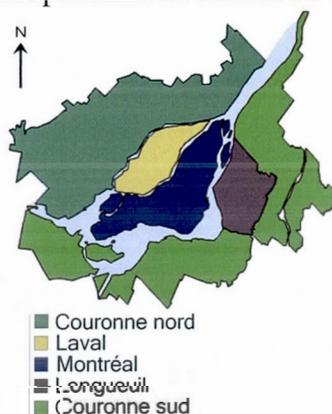
Cette reconfiguration est aussi liée au phénomène de métropolisation, c'est-à-dire à la concentration de la population et des activités autour des grands pôles urbains, et à la montée des villes-mondiales. Cela a transformé les rapports entre ces pôles urbains et les autres échelles politiques (locale, régionale, nationale et transnationale) (Sassen, 1991, Fontan et al., 2006). Une gamme élargie d'acteurs interviennent aujourd'hui dans la production de l'espace urbain, brouillant les frontières et les rôles de chacun (Velut et Ghorra-Gobin, 2006: 99). Comme les gouvernements ne sont plus en position de produire et d'administrer seuls les ressources, ils doivent chercher des

appuis à travers notamment la mise en place de consultations publiques et de tables de concertation. La réorganisation continue de la gouvernance, à différentes échelles, fait partie de la lutte des acteurs pour le contrôle de ressources limitées (Swyngedouw et Heynen, 2003, Fontan et al., 2006).

1.1.6 Planification et agriculture urbaine

La planification, elle, peut être définie comme un « dispositif politique ayant pour objectif la prédiction du contexte et la mise en cohérence des actions, publiques et privées, dans un domaine et/ou sur un espace, pour une durée et à une échéance déterminées » (Lévy et Lussault, 2003). Selon les dernières statistiques, près de deux millions de personnes résident sur l'Île de Montréal, et environ 90 % de cette population vit dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal (Ville de Montréal, 2011). Au total, plus de 3 800 000 Québécois vivent dans le Grand Montréal, ce qui comprend Laval et les banlieues au nord et au sud de l'île. Cela correspond à près de la moitié de la population du Québec. La région métropolitaine a enregistré un taux d'accroissement de sa population de 5,2% depuis 2006.

Figure 1. La Communauté métropolitaine de Montréal. Tirée de Wikipédia, 2008



Les mentions de l'AU faites par la Ville de Montréal dans ses outils de planification urbaine sont brèves et d'importance secondaire:

Comparativement aux autres villes, Montréal accorde une vision plutôt limitée de l'agriculture urbaine et ne possède pas de document spécifique qui statue son engagement et sa vision globale. Elle l'aborde principalement dans son plan de développement durable et ce concept est vu comme un outil de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur (Gaudreault, 2011 : 77-78).

Ces différentes mentions de l'AU sont regroupées comme suit dans le Rapport de la consultation publique (OCPM, 2012 : 26-27) :

Tableau 1.1 Mentions de l'AU dans le Plan d'urbanisme de 2004

Chapitre 2.5	Un paysage urbain et une architecture de qualité
Action 11.4	Préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville.

Tableau 1.2 Mentions de l'AU dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

Action 15 : Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur	Montréal s'engage à : en lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine .
Action 31 : Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité	Montréal s'engage à : créer un paysage humanisé, tel que défini par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sur des terres agricoles.
Action 32 : Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain	Montréal s'engage à : adopter et mettre en œuvre avec les partenaires une Stratégie de biodiversité et de verdissement. Les partenaires s'engagent à : pratiquer l'agriculture urbaine sur leur terrains ou édifices pour en faire bénéficier leurs employés et/ou la collectivité.

Tableau 1.3 Mentions de l'AU dans le Projet de Plan de Développement de Montréal

Consolider et améliorer les quartiers existants	L'amélioration de la sécurité alimentaire par un meilleur accès aux aliments santé, en favorisant notamment l'implantation de marchés publics et l'agriculture urbaine de proximité (toits verts, jardins collectifs et jardins privés).
Favoriser des aménagements et une architecture de qualité	Des interventions visant à réduire les impacts sur l'environnement. « <i>Le verdissement des quartiers suppose de poursuivre l'adoption de mesures ou de règlements qui encouragent la plantation d'arbres, l'aménagement de jardins communautaires et privés, l'agriculture urbaine, l'installation de toits verts, la limitation des surfaces imperméables, la mise en réseau des espaces verts, le verdissement des aires de stationnement et des ruelles, etc.</i> »

En ce qui a trait au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), on trouve un objectif visant spécifiquement l'augmentation des superficies cultivées sur le territoire de la CMM. Sous ce point, l'AU est mentionnée. Or, plutôt que d'établir une politique concrète d'AU, le PMAD « invite » tout simplement les MRC et les agglomérations de la CMM à reconnaître l'AU :

« Objectif 1.3 : Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture

[...] Considérant l'importance grandissante de l'agriculture urbaine et son potentiel à contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de vie, la Communauté invite les MRC et les agglomérations à reconnaître l'agriculture urbaine dans leurs outils de planification » (CMM, 2011 : 87).

Par ailleurs, treize des dix-neuf arrondissements de Montréal se sont dotés de plans locaux de développement durable, parmi lesquels figurent certains objectifs, actions ou orientations en AU (OCPM, 2012 : 28). Depuis 2002, les arrondissements sont responsables de la gestion des jardins communautaires à Montréal. Plusieurs ont zoné « parc » leurs jardins communautaires. Ce geste améliore la pérennité des activités

d'AU sur le terrain. En plus du zonage, les arrondissements peuvent favoriser le développement de l'AU en adaptant leur réglementation. L'arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie, qui a modifié son règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux afin d'autoriser l'aménagement d'un poulailler à des fins éducatives, en est un exemple. Autre exemple, l'arrondissement Ahuntsic a fait passer une résolution au conseil d'arrondissement pour permettre de construire un étage supplémentaire sur le bâtiment où se trouve aujourd'hui la serre commerciale Lufa.

Au-delà de la réglementation d'arrondissement, certains projets sont confrontés à l'inadéquation du zonage municipal et de la réglementation provinciale. Par exemple, étant situées dans un secteur commercial en vertu du zonage municipal, les Fermes Lufa ne peuvent bénéficier des exemptions fiscales dont bénéficient les exploitations en milieu agricole. Le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ exclut formellement les immeubles dont l'usage principal est commercial ou industriel. La complexité du système multiscalair de gouvernance sur le territoire urbain contraint donc les initiateurs de projets d'AU à un travail fastidieux de débroussaillage réglementaire.

Selon Thibert, l'inadéquation des outils de planification et de la réglementation aux réalités de l'AU témoigne à la fois d'un problème de perception et de compétences des planificateurs urbains en ce qui a trait à l'agriculture (Thibert, 2012). D'abord, l'agriculture et la ville ont longtemps été vues comme des réalités antinomiques. L'agriculture est souvent perçue comme une source de « nuisances » en ville. Elle est aussi incompatible avec d'autres usages plus lucratifs de l'espace. De nombreux auteurs ont traité de la mobilité des capitaux et de ses répercussions sur les politiques urbaines (Stone, 1989, McGovern, 1997, Harvey, 2011). La classe politique cherche à attirer et conserver les investisseurs sur le territoire, d'autant plus que les villes assument de plus en plus de responsabilités qui leur sont transférées des paliers supérieurs de gouvernement. En effet, l'objectif d'assainissement des finances, tant à

Québec qu'à Ottawa, a été le prétexte de transferts des dépenses vers les municipalités (UMQ, 2003). Dans ce contexte d'austérité budgétaire, les municipalités ont eu tendance à favoriser un développement lucratif du territoire, soit le développement résidentiel, commercial ou industriel. L'impôt foncier représente 76 % des revenus municipaux (*Ibid*). La pression sur les terrains utilisés à des fins non lucratives, telles que le jardinage communautaire ou collectif, est donc très grande, surtout dans le centre-ville. Ensuite, les planificateurs urbains sont plutôt réfractaires à la création d'un nouveau système de zonage pour l'AU (Thibert, 2012). Finalement, l'AU est un sujet transdisciplinaire qui s'insère mal à la gestion sectorielle des affaires urbaines.

L'obstacle que pose la gestion sectorielle des affaires urbaines freine aussi plus généralement la gouvernance en matière de système d'alimentation. Pothukuchi et Kaufman (2000) ont recueillis des informations quant aux raisons données par les municipalités aux États-Unis pour leur faible implication dans la planification du système d'alimentation. Ces raisons peuvent être regroupées en sept catégories: 1) ce sujet n'entre tout simplement pas dans leur mandat; 2) l'agriculture est une préoccupation rurale; 3) le système d'alimentation relève du secteur privé; 4) les agences n'ont pas de budget pour s'occuper de ces enjeux, comme elles en ont pour le transport ou pour le développement économique; 5) il n'y a pas de problème avec le système d'alimentation tel qu'il est; 6) il y a un manque de professionnels avec une expertise sur les systèmes d'alimentation; 7) peu de formations sont offertes aux planificateurs urbains à ce sujet (Pothukuchi et Kaufman, 2000).

Ceci étant dit, depuis une vingtaine d'années, la conception multiaxiale et intersectorielle des enjeux liés au système d'alimentation a mené à l'instauration dans plusieurs grandes villes américaines et européennes d'organes de concertation sur le sujet. Il s'agit des conseils de politique alimentaire. La question de la sécurité alimentaire y est souvent centrale, mais ne résume pas tout ce qui s'y fait. Ces conseils sont la plupart du temps initiés par les gouvernements, municipaux au

Canada, mais souvent étatiques aux États-Unis, et jouissent d'une relation privilégiée avec les instances publiques. Bien que l'acte initial de création soit porté par les pouvoirs publics, ce sont les organisations communautaires qui, la plupart du temps, font pression pour que les conseils de politique alimentaire voient le jour (Mendes, 2007). Dans certains cas, les conseils de politique alimentaire sont des agences publiques, alors que dans d'autres elles sont indépendantes des institutions. À Toronto, le conseil de politique alimentaire est séparé du conseil de Ville, mais il compte tout de même la participation active de deux conseillers municipaux. Ces derniers veillent à transmettre aux différents départements de la Ville les recommandations du conseil de politique alimentaire ainsi qu'à encourager les initiatives qui naissent de cet organe de concertation. Les conseils de politique alimentaire assurent quatre fonctions principales : 1) ils servent de forums pour discuter des enjeux liés au système alimentaire, 2) ils favorisent la coordination entre différents secteurs du système alimentaire, 3) ils étudient le système alimentaire et influencent les politiques publiques, 4) ils mettent sur pieds des programmes et des services en fonction des besoins locaux (Harper et al., 2009).

À Montréal, ce type de concertation avait été instauré avec Nourrir Montréal, un comité intersectoriel regroupant, sous sa première mouture, des délégués du secteur de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, de la municipalité, du gouvernement fédéral, des syndicats, du monde ecclésiastique, du monde communautaire ainsi que de Centraide. Au moment de la création de Nourrir Montréal, en novembre 1990, l'exemple du Toronto Food Policy Council était déjà bien connu. Or, si le Toronto Food Policy Council traitait à la fois des questions de lutte contre la pauvreté et de développement durable en lien avec le système d'alimentation, Nourrir Montréal s'est consacré uniquement à la première catégorie (Bertrand et Thérien, 2004 : 10). La question du mal-financement des organismes communautaires devint incontournable. Or, seules la Ville de Montréal et la DSP se sont engagées à financer quelques projets mis sur pied par le comité. Par ailleurs, certains intervenants estimaient le programme

peu audacieux et mal défini. Avec l'élection de Pierre Bourque à la mairie de Montréal, en 1994, Nourrir Montréal fut abandonné.

En 2005, Nourrir Montréal refit surface sous l'égide de la Conférence des élus de la communauté métropolitaine de Montréal (CRÉ de Montréal). Les membres du nouveau comité provenaient, comme ça avait été le cas précédemment, de secteurs diversifiés. Sous cette nouvelle identité, Nourrir Montréal a été un acteur important pour le développement de marchés saisonniers dans différents quartiers où l'offre alimentaire présentait des lacunes. Aujourd'hui, la CRÉ, la Direction de la Santé Publique (DSP), la Ville de Montréal et les commissions scolaires collaborent pour la création d'un *Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise*. Les travaux ont commencé en mai 2012 et le dépôt du plan était prévu pour mai 2014. Ses objectifs sont de soutenir l'agriculture urbaine et périurbaine, les pratiques durables de production alimentaire, les infrastructures locales de transformation et de distribution des aliments, la sécurité alimentaire des communautés, la saine alimentation et la réduction du gaspillage et des déchets alimentaires.

Par ailleurs, le 18 avril 2013, soit près d'un an après la consultation publique sur l'AU, la Ville de Côte-St-Luc adoptait une Charte alimentaire ainsi qu'un plan d'action pour développer l'AU dans cette banlieue résidentielle. Avec cette charte, la Ville de Côte-St-Luc pose les bases d'une vision pour orienter l'action politique. Les valeurs de la Charte sont « le mieux-être, la création de lieux agréables, le renforcement de la communauté, la sécurité alimentaire, le plaisir du jardinage, et le soutien d'une culture axée sur la durabilité » (Ville de Côte-St-Luc, 2013). Les objectifs visés, bien qu'on la qualifie de « Charte alimentaire », dépassent donc la question de l'alimentation. La transversalité de l'AU rend difficile toute tentative de classification. Même l'étiquette « alimentation » ne dépeint que partiellement les visées de l'AU (Thibert, 2012). Bref, l'intégration de l'agriculture à des programmes municipaux, en tant que composante du paysage urbain et périurbain, semble de plus en plus fréquente.

1.2 Présentation du cas étudié

1.2.1 Les acteurs de la consultation publique

Cela a pris 90 jours au GTAU pour rassembler 29 082 signatures de Montréalais(es) en appui à la demande d'une consultation publique sur l'AU. Membre fondateur du GTAU, le CRAPAUD se préparait déjà aux efforts de mobilisation à venir dans un communiqué qui annonçait cette réussite :

Maintenant, nous devons nous préparer à faire de cet outil démocratique un succès en participant au processus de consultation, mais aussi en suscitant la participation du plus grand nombre possible d'acteurs. L'agriculture urbaine est diversifiée dans ses mandats et actions, mais aussi au niveau des acteurs qui la pratiquent. Ainsi, il sera important de rendre compte de cette diversité par une participation massive aux différents volets de la consultation (CRAPAUD, 2011b).

La démarche citoyenne autour de la consultation publique a été, en effet, un concours d'acteurs très divers, dépassant les frontières et les secteurs professionnels. Dans chaque arrondissement et dans chaque ville de l'île de Montréal, on trouve des enjeux et des facteurs particuliers qui donnent une teinte locale à la pratique de l'AU. La diversité des acteurs de la consultation publique reflète donc la variété des mandats que remplit l'AU.

Dans les arrondissements à haute densité de population (Plateau-Mont-Royal, Villeray-St-Michel-Parc-Extension), on voit en l'AU la possibilité d'améliorer la disponibilité des espaces verts. On compte notamment sur ces espaces verts pour convaincre les jeunes familles de rester en ville. Dans les arrondissements qui connaissent des déserts alimentaires (Pointe-St-Charles, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Tremble, Montréal-Nord, etc.) les projets d'AU sont l'occasion de renforcer l'autonomie des citoyens quant à leur approvisionnement en fruits et en légumes. Une personne habite un désert alimentaire si elle doit parcourir plus de 3 km en voiture ou de 500 m à pieds pour acheter des fruits et des légumes (Bertrand et Thérien, 2006). L'AU est aussi de mise pour lutter contre les îlots de chaleur dans certains

arrondissements (Plateau-Mont-Royal, Villeray-Parc-Extension, Saint-Léonard). Par ailleurs, un peu partout à Montréal, on se souvient du passé agricole de la ville (à Saint-Laurent et Côte-des-Neiges notamment). Cette mémoire collective est en quelque sorte ravivée et renouvelée par les multiples projets d'AU. L'identité agricole est toujours vivante dans l'Ouest-de-l'île de Montréal, où l'agriculture fait partie de l'équilibre socio-économique du milieu (Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue, Île-Bizard-Ste-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro).

Les caractéristiques économiques et sociodémographiques de l'Ouest-de-l'île sont bien différentes de celles des arrondissements centraux. Bien que différents, ces milieux sont liés par la problématique de l'urbain. D'un côté, les arrondissements centraux doivent réussir à offrir un cadre de vie qui plaît aux familles pour freiner leur exode vers les banlieues. De l'autre, l'agriculture de l'Ouest-de-l'île, essentielle au développement d'un système alimentaire durable pour la ville, dépend de la valorisation des activités agricoles et de leur protection vis-à-vis l'étalement urbain.

En somme, l'AU a un fort potentiel de mobilisation, car une diversité d'acteurs s'y intéressent pour des raisons aussi diverses que le soulagement des effets de la pauvreté et la sauvegarde du patrimoine agricole. Le processus de consultation publique comprenait six séances d'information et d'échange, où les citoyens étaient invités à partager leurs expériences ou à poser des questions aux représentants de la Ville et des arrondissements. Ces séances ont eu lieu le 17 mai, puis les 5, 11, 12, 13 et 14 juin 2012, changeant de lieu à chaque fois (voir le communiqué de presse en appendice A). Un total de 260 personnes y ont assisté et 59 personnes sont intervenues (OCPM, 2012). Seulement 10 de ces intervenants représentaient des organismes, les autres prenant la parole à titre de citoyen. Une exposition et un colloque sur l'AU ont aussi été organisés en amont de la période d'audition et de dépôt des mémoires.

Le processus de consultation publique a enclenché un ensemble d'activités de mobilisation, d'échange et d'éducation qui ont permis aux groupes et aux citoyens

d'identifier des buts communs, débordant des revendications particulières. Plusieurs réunions préparatoires au déroulement de la consultation et à l'écriture des mémoires ont eu lieu. Certaines de ces réunions étaient animées par les représentants de l'OCPM, alors que d'autres étaient organisées par les groupes à l'origine de la démarche de consultation. Les mémoires écrits à l'occasion de la consultation ont donc été inspirés à la fois par l'expérience des intervenants, par leurs recherches sur le sujet de l'AU et, dans certains cas, par ces forums de discussions organisés par les groupes communautaires et les comités de citoyens. Dans le quartier Villeray, par exemple, le groupe Villeray en transition a organisé, le 21 avril, un sommet de l'agriculture urbaine auquel près d'une centaine de citoyens ont participé (Favereaux, 2012). Les citoyens étaient invités à assister à une ronde de mini conférences et à partager un repas, pour enfin participer à une série d'ateliers de réflexion et d'échange en vue de formuler des recommandations pour le développement futur de l'AU. Trois citoyennes ayant participé à cette journée d'activité ont écrit, à leur nom, des mémoires pour la consultation publique.

Les séances d'audition des mémoires se sont tenues à l'OCPM du 18 au 21 juin. Sur un total de 103 mémoires soumis à la commission, 53 ont été présentés lors des audiences par leurs auteurs. La commission a aussi entendu trois présentations sans dépôt de mémoire. Les auteurs de 55 des 106 mémoires et présentations sont des associations et des organisations, parmi lesquelles on compte :

- des organismes environnementaux
- des regroupements de jardiniers
- des agriculteurs
- des organisations spécialisées en agriculture/apiculture urbaine
- des comités citoyens de quartier
- des organisations œuvrant en sécurité alimentaire
- des entreprises à but non lucratif faisant de l'insertion sociale
- des tables locales de concertation communautaire (incluant les CDC et CDEC)
- des forums jeunesse
- une association de design urbain
- un ordre professionnel (Ordre des agronomes du Québec)

- un syndicat (l'UPA)
- un organisme de protection du patrimoine bâti

Finalement, 40 mémoires/présentations sont l'œuvre de citoyens et 2 mémoires sont l'œuvre d'entreprises privées. Les 8 mémoires/présentations qui restent à ce décompte, et que je n'étudierai pas dans le cadre de ce travail, ont été réalisés par des chercheurs universitaires, des partis politiques (Projet Montréal et Vision Montréal) et un organisme public (la DSP de Montréal). J'expliquerai mon choix de ne pas étudier ces mémoires dans le chapitre portant sur la méthodologie.

1.2.2 Les absents et les opposants

Certains facteurs ont un impact sur le contenu de la délibération publique, notamment la diversité des intérêts représentés ainsi que le champ des sujets considérés comme pertinents. Comme nous le verrons plus loin, la diversité des acteurs présents lors de la consultation publique sur l'AU a donné lieu une représentation de préoccupations et d'intérêts hétérogènes. Quant aux sujets considérés comme pertinents, bien qu'aucun modèle n'ait été imposé, le GTAU a créé un document suggérant une structure de rédaction pour simplifier la participation des citoyens. Dans ce document, que les groupes membres du GTAU ont fait circuler et qui est présenté en appendice B, on donne l'exemple de quatre points pouvant faire chacun l'objet d'une section du mémoire. Ces points sont:

1. Perspectives de l'état de l'agriculture urbaine
2. Opinions sur la pertinence de l'agriculture urbaine à Montréal
3. Préoccupations, problématiques et blocages observés
4. Recommandations, suggestions et commentaires pour améliorer l'agriculture urbaine

La capacité d'organisation des groupes aura été déterminante sur les positions et le contenu présentés à la consultation (Young, 2001). Le rôle des réseaux dans le processus de mobilisation a été abondamment exploré dans la théorie des mouvements

sociaux (Fernandez et McAdam, 1988, Sandell et Stern, 1988, Crossley, 2007, Diani, 2011). Un réseau souple comme celui qui s'est formé pour demander la création d'une consultation publique sur l'AU a l'avantage de mettre momentanément à profit les ressources d'un grand nombre de groupes. Par contre, la vie de ces réseaux a tendance à être plus courte et moins stable que celle des réseaux formalisés à travers une bureaucratie (Markham, 2005). Au début de sa démarche, le GTAU était composé de 7 ou 8 groupes membres. La coalition s'est rapidement agrandie, comptant bientôt une quarantaine de membres. Arpentant les rues pour sensibiliser les citoyens de Montréal à leur cause et faisant circuler leur pétition dans tous leurs réseaux, les membres du GTAU ont réussi à cumuler 29 082 signatures en seulement trois mois de mobilisation. La mobilisation des groupes du GTAU s'est poursuivie après cette première victoire. Entre autres, des efforts ont été déployés pour convaincre les citoyens de participer à la consultation publique et de témoigner de leur expérience d'AU.

La participation aux consultations publiques de l'OCPM est ouverte et inclusive. Néanmoins, la participation des citoyens aux consultations publiques est habituellement plutôt faible. Dans une étude récente, on observait que c'est souvent le même type d'acteurs sociaux qui prend la parole lors des consultations publiques de l'OCPM :

[...] la liste des participants s'étant exprimés à l'oral ou à l'écrit dans les consultations de l'OCPM tend à démontrer que les participants sont majoritairement soit des parties prenantes directement impactées par les projets, soit des experts à l'aise avec les problématiques abordées (architectes, urbanistes, universitaires) (Viel et al., 2012).

Viel et al. définissent les « parties prenantes directement impactées » comme les « groupes ou [les] individus pouvant affecter ou être affectés par le projet : décideurs publics, acteurs économiques, société civile, professionnels de l'aménagement, etc. » (Viel et al., 2012). Or, contrairement aux enjeux de la plupart des consultations de l'OCPM, la thématique de l'AU n'est pas de nature à attirer les « élites urbaines » traditionnelles. Viel et al. définissent les « élites urbaines » comme les élus

territoriaux, les investisseurs publics et privés, ainsi que les professionnels de l'aménagement qui « sont porteurs de ressources dont le projet a besoin pour se réaliser (capacités à mobiliser des financements pour les acteurs économiques, compétences professionnelles pour les architectes et consultants divers) » (*Ibid*). Généralement, les consultations portent sur la construction d'infrastructures, la revalorisation de sites et tout autre projet entraînant une révision du plan d'urbanisme.

Le mandat de l'OCPM consistait cette fois-ci à faire lumière sur l'état de l'AU à Montréal. Comme le processus de consultation avait été initié par des groupes communautaires et appuyé par des citoyens, c'est sans grande surprise si ces derniers étaient bien présents à la consultation. Comme en témoigne le rapport final des commissaires, ce sont surtout les citoyens jardiniers et le milieu communautaire qui sont intervenus lors de la consultation publique sur l'AU :

La commission salue les efforts consentis pour joindre les différents acteurs et constate avec satisfaction que les citoyens jardiniers, tous âges confondus, et le milieu communautaire, majoritairement représenté par des personnes assez jeunes, étaient bien présents tout au long du processus. La commission aurait souhaité que cette mobilisation se traduise par une plus grande participation à l'audience des milieux institutionnels, des affaires et des coopératives, ainsi que des secteurs de la distribution et de la transformation des aliments (OCPM, 2012 : 79)

Bien que les citoyens et citoyennes de Montréal aient été assez nombreux et nombreuses à participer à la consultation, tous les points de vues n'ont pas pour autant été représentés. À titre d'exemple, nous savons qu'il existe des opposants à la réintroduction des animaux, comme la poule pondeuse, en milieu urbain (Marchal, 2010). À l'été 2010, les « anti-poules » ont créé un site Internet (<http://pasdepoulesamontreal.jimdo.com>) qui héberge une pétition. Cette pétition a reçu jusqu'à présent un peu plus de 1000 signatures. Pourtant, aucun citoyen ne s'est présenté devant la commission pour exprimer ce point de vue. Ce sont plutôt l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Direction de la santé publique de Montréal (DSP) qui ont exprimé des réserves vis-à-vis l'introduction des poules en ville. Tous

deux se sont dits préoccupés par l'impact potentiel de l'élevage d'animaux en ville sur la santé publique, sur la santé et le bien-être des animaux et sur l'environnement. Nous pouvons énumérer ici certains points faisant généralement partie des critiques adressées à l'AU:

Tableau 1.4 Critiques et mises en garde relatives à l'AU

Enjeux de santé publique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les animaux peuvent être affectés par des maladies contagieuses, l'influenza aviaire par exemple, ou parasitaire. ✓ On craint les réactions allergiques aux piqûres d'abeilles. ✓ On craint que les citoyens jardinent en sols contaminés, ce qui est arrivé à quelques reprises déjà à Montréal (Bourgault-Côté, 2007).
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ On remet en question le caractère « écologique » des cultures hydroponiques. ✓ Bien que méconnus, les coûts environnementaux liés à l'importation des substrats (terreux et engrais) sont à considérer.
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ On sent une certaine tension entre les petites fermes rurales faisant de l'ASC et la ferme urbaine Lufa quant au partage du marché montréalais. Ce type de tension s'inscrit à l'opposé des idéaux de solidarité ville-campagne portés par les promoteurs de l'AU.
Traitement des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ On craint que les négligences et les abandons d'animaux.
Nuisances et cohabitation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ On craint les odeurs reliées au fumier de volaille. ✓ On craint l'essaimage potentiel des abeilles.

Par ailleurs, sur le site Internet du groupe conseil Avenue 8, spécialisé dans les processus de participation publique en aménagement, Joël Thibert suggère que l'AU n'a pas besoin d'être officialisée pour continuer à évoluer :

[...] n'est-ce pas le propre de l'agriculture urbaine telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui d'être la plupart du temps une initiative *privée* (dans le sens qu'elle est initiée par un ou des individus)? N'y a-t-il pas un risque, en demandant à la Ville de statuer sur la chose, que le mouvement soit étouffé

par la réglementation ou la bureaucratisation et qu'il perde de son élan? En somme, avons-nous vraiment besoin de l'intervention de la Ville ou avons-nous plutôt besoin qu'elle n'intervienne pas? (Thibert, 2011).

D'un côté, donc, l'AU officialisée et normalisée risque d'être limitée, dans ses possibilités d'action, aux pratiques et aux significations que lui imposent les planificateurs urbains (Crane, 2011). De l'autre, l'institutionnalisation de la réflexion sur l'AU peut devenir un véhicule de transformation politique et donner force à des innovations dans le domaine de l'aménagement urbain (Bouchard et Hamel, 1996)

1.3 Objet, question et objectif de recherche

La sociologie gagne à s'intéresser à l'AU, car celle-ci constitue une fenêtre sur de nouvelles sociabilités et représentations de la ville. Les mémoires écrits à l'occasion de la consultation publique représentent un matériel inédit. Les participants de cette consultation étaient nombreux et représentaient des secteurs variés. Parmi les questions qui figuraient dans le canevas fourni par l'OCPM pour l'écriture d'un mémoire, on trouvait celle-ci, qui m'intéresse particulièrement: « Pourquoi l'agriculture urbaine peut-elle s'allier avec le développement de la Ville de Montréal? ». Une première lecture des mémoires m'a permis de constater que les participants expriment davantage qu'une opinion sur la pertinence de l'AU à Montréal. Ils ont aussi une opinion sur le développement de la ville, en soi. La consultation publique est donc une vitrine sur le discours que tiennent les promoteurs de l'AU sur la ville, d'une façon plus générale.

Dans une étude où il analyse l'espace discursif des promoteurs de l'agriculture urbaine communautaire (AUC) en lien avec le grand récit onusien, Reyburn a observé que ceux-ci intègrent l'AUC à une réflexion plus large sur la planification urbaine:

Quelques responsables parlent même de faire du jardinage un véritable laboratoire pour changer le mode de planification urbaine actuel et corriger ainsi les erreurs du passé [...] En somme, l'AUC est une solution palpable

pour amorcer un processus contribuant surtout à la renaturalisation de la ville (Reyburn, 2006 : 111).

Thibert note aussi cette façon qu'ont les organisations communautaires de définir l'AU comme une reconfiguration de la ville:

[...] UA—as it is envisioned today by grassroots organization [...] — is an enterprise aimed at *transforming* the city [...] UA practitioners seem to agree that UA can be—and should be—conceived of as an outlet for the (re)appropriation of the urban environment by citizens (Thibert, 2012 : 351 et 355).

Cela rejoint l'intuition qui donne le ton à ma démarche de recherche : les promoteurs de l'AU perçoivent celle-ci comme une pratique qui a le potentiel de transformer la ville. Bien que ce soit les planificateurs urbains et les urbanistes qui décident ultimement des orientations d'aménagement à privilégier, les pratiques urbaines émergentes telles que l'AU créent de nouvelles représentations de la ville. Les groupes à l'origine de ces pratiques émergentes proposent de nouvelles manières de vivre et de « faire » la ville. Ce travail de recherche se construit autour de la question suivante : Quelles sont les représentations normatives de la ville qui ressortent du discours des participants de la consultation publique sur l'AU?

Dans ce travail de recherche, je m'intéresse à l'« imaginaire bâtisseur » des promoteurs de l'AU. À la différence du rapport de la consultation publique sur l'AU rédigé par l'OCPM, l'objectif de ce travail de recherche n'est pas d'en arriver à quelque recommandation pour le développement de l'AU à Montréal. Grâce à cette étude de cas, je souhaite plutôt enrichir la thèse selon laquelle l'AU comprend une dimension symbolique et politique, liée aux nouvelles problématiques urbaines (Knowd et al., 2006). Jusqu'à présent, les définitions de l'AU que l'on trouve dans la littérature s'en tiennent à ses caractéristiques concrètes et à ses fonctions (Mougeot, 2000). Ce travail de recherche propose d'apporter une contribution supplémentaire à la définition de l'AU. Je cherche à faire un aller-retour entre le discours des promoteurs de l'AU, dans le cadre de la consultation publique, et les représentations normatives de

la ville que ces discours nous rappellent. Comme l'AU risque d'être davantage intégrée aux plans d'aménagement de la ville dans le futur, il est judicieux de jeter un éclairage sur le (ou les) discours sur l'environnement urbain qui émergent de cette pratique.

1.4 Hypothèses

Qu'elles sont les visions de la ville, et de la place de l'agriculture au sein de celle-ci, qui s'expriment à travers les propos et les arguments présentés par les acteurs de l'AU à la consultation publique? Parmi les dimensions politiques et symboliques de l'AU que je pense retrouver dans les mémoires, il y a d'abord l'idée d'autonomie et de capacité d'action locale. Au cœur de la pratique de l'AU se trouve l'idée d'exercer un contrôle sur son alimentation. L'AU permet de développer un « pouvoir de choisir », à l'inverse du système alimentaire conventionnel qui serait plutôt source d'aliénation entre les producteurs et les consommateurs. L'AU permet aussi de développer une capacité d'action des individus et des communautés sur les conditions de leur santé.

Deuxièmement, le discours des promoteurs de l'AU quant au développement de la ville se positionne à contre-courant de l'approche moderniste, et privilégie plutôt les thèmes de la postmodernité : multifonctionnalité des espaces, dépassement de l'opposition nature-culture, qualité paysagère, ambiance ludique, esprit communautaire, durabilité écologique, ainsi qu'une approche holistique de la santé en ville. Il existe aussi une vision plus radicale du véhicule de transformation urbaine que serait l'AU, notamment au sein du mouvement de guérilla jardinière (*guerilla gardening*). Face au pouvoir qu'exerce le facteur commercial sur l'espace urbain, l'AU servirait à revendiquer une ville plus démocratique, c'est-à-dire façonnée par les citoyens, et plus juste.

Finalement, je pense que les promoteurs de l'AU proposent les bases d'un projet commun et solidaire entre l'espace urbain et le territoire agricole périurbain. Ce projet

répondrait d'une vision écosystémique des territoires urbain et périurbain, car « penser une agriculture périurbaine durable sans penser la ville durable n'a pas de sens tant l'impact du développement urbain est fort sur ses campagnes proches » (Peltier, 2010).

La consultation publique sur l'AU a de particulier d'avoir été la première expérience de consultation publique initiée par la société civile dans le cadre du droit d'initiative à Montréal. Que ce type d'échanges ait porté dès ses balbutiements sur l'AU en dit long sur la dimension politique de cette activité. L'analyse des témoignages issus de ce processus participatif permet de dresser un portrait des représentations que se font les parties prenantes en contexte montréalais d'AU.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE DE RECHERCHE

Ce chapitre vise à resituer l'AU dans l'histoire des représentations de la ville. D'abord, je définirai ce que j'entends par « représentation de la ville ». Je procéderai à une revue des différents courants de pensée autour desquels le développement de la ville s'est articulé au cours du dernier siècle, partant du principe que toute vision de l'aménagement urbain est informée par une compréhension des enjeux urbains et par des valeurs (Choay, 1965). Ensuite, je m'intéresserai à certains concepts qui font l'objet d'une attention sans cesse croissante dans le champ des études urbaines. Il s'agit des concepts de « ville durable », de « ville en santé » et de « revitalisation urbaine intégrée ». Parce que la définition de l'AU comprend les activités qui se déroulent dans le territoire périurbain, j'aborderai le sujet des conflits agro-urbains. D'une part, ces conflits sont attribuables au type de développement urbain qui a longtemps prévalu, et qui prévaut toujours à plusieurs égards (Montminy et Marois, 2011). D'autre part, des leçons ont été tirées de ces conflits et je suppose que l'AU s'inscrit dans cette réflexion. Finalement, je réfléchirai au contexte économique dans lequel s'insère cette confrontation des idées politiques sur la ville. En revisitant l'histoire des représentations normatives de la ville et en replaçant l'AU dans le contexte de cette évolution, il sera possible de mieux comprendre quels types de discours sur l'environnement urbain émergent de cette pratique. L'analyse des mémoires de la consultation publique sur l'AU viendra ensuite préciser les éléments de ce (ou ces) discours.

2.1 Représentations de la ville

L'image urbaine est « une représentation qualitative de la ville, qui ne se construit pas seulement avec des indicateurs objectifs mais sur la base de symboles à l'interface entre le réel et l'imaginaire » (Bailly, 1993 : 863). Cela se manifeste notamment à travers les discours sur le « désordre urbain » et l'« utopie urbaine », tels que perçus par les citoyens et les penseurs de la ville à un moment donné de l'histoire. Par exemple, au 19^e siècle, la ville connaît une explosion démographique sans précédent, qui engendre une situation intenable en matière de salubrité. La métropole industrielle sera associée à la pauvreté et au danger, et perçue comme une sorte de monstre, d'ordre spatial « contre-nature » (Gandy, 2006). Au début du 20^e siècle, la mobilité apparaît comme un trait essentiel de la ville américaine, telle que décrite par Robert Park et Ernest Burgess. Dans ce contexte de mobilité, et c'est là un sujet classique de l'École de Chicago, la ville symbolise la perte d'un ordre moral, porté autrefois par les identités locales :

Where mobility is the greatest, and where in consequence primary controls break down completely, as in the zone of deterioration in the modern city, there develop areas of demoralization, of promiscuity, and of vice (Burgess, 1925: 59).

Georg Simmel définit quant à lui la relation sociale urbaine par l'atomisation et la mutuelle étrangeté des individus, dont se protègent les berlinois en affichant une attitude blasée (Simmel, 1903).

L'imaginaire fait donc de la ville à la fois le catalyseur des changements de la société et l'objet de désir utopique. La ville moderne fut pour les uns un « grand récit », et pour les autres (nouveaux urbanistes et écologistes) une abomination. Par ailleurs, la ville a subi de grands bouleversements socio-économiques ces dernières décennies. Le secteur industriel, autrefois moteur de l'urbanisation, a pris une place de plus en plus marginale dans l'économie des villes. Les métropoles ont aussi été transformées par la mondialisation économique et culturelle. La ville du 20^e siècle évoque donc une image

bien différente que celle du 19^e siècle. Ce sont ces « mutations de la grammaire urbaine » (Lévy, 2005 : 121) que nous étudierons dans les prochaines pages.

2.2 Évolution des courants de pensée en planification urbaine

La naissance de la discipline de l'urbanisme est liée à la modernisation des villes industrielles : « l'idée même d'un urbanisme scientifique est un des mythes de la société industrielle » (Choay, 1965 : 74). En français, le mot « urbanisme » fait son apparition en 1910. Il désignait pour son auteur, Paul Clerget, l'« étude systématique des méthodes permettant d'adapter l'habitat, et plus particulièrement l'habitat urbain, aux besoins des hommes » (Clerget, 1910). Cette discipline émergente s'employait donc à imaginer un ordre spatial urbain adapté aux besoins des hommes dans un contexte qui était celui de l'expansion de la société industrielle. La discipline a hérité des différents courants de pensée qui divisaient les « pré-urbanistes », ces généralistes (historiens, économistes ou politiques) qui réfléchissaient depuis déjà un certain temps à la ville industrielle, à ses problèmes et aux utopies urbaines (Choay, 1965). Or, ce qui distingue les pré-urbanistes des urbanistes, c'est la dépolitisation de leur objet d'étude. Les « questions urbaines » sont désormais réduites à leur dimension technique (Klosterman, 1978).

Aussi, les propositions d'urbanisme se veulent rationnelles et orientées vers le progrès universel (Bacqué et Gauthier, 2011). Pour les « progressistes », la ville moderne doit être un outil de travail au contraire de la ville ancienne, qu'on qualifie de chaotique (Choay, 1965). Notons néanmoins que certaines propositions d'aménagement durant cette période intègrent la nature au paysage urbain avec une touche d'utopisme. À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, Ebenezer Howard fera connaître sa vision de la Garden City. Critique des grandes villes surpeuplées, Howard construit le modèle des Garden Cities dans l'optique de rendre à la ville son esprit communautaire de même que « toutes les aimables influences de la nature » (George, 1984 : 309). La première Garden City anglaise, celle de Letchworth, sera fondée en 1903. Selon le modèle

d'Howard, les Garden Cities sont séparées les unes des autres par leur propre zone de jardins ou de campagne (Howard, [1902] 1946). Ces espaces naturels productifs sont primordiaux pour la ville: « Ebenezer Howard's "Garden City" proposal conceived of UA both as a way to feed the city and as a source of employment for the urban poor » (Thibert, 2012: 350). Par ailleurs, en Amérique de Nord, l'aménagement de Jardins de la Victoire dans les villes a servi à assurer la sécurité alimentaire en période de guerre (*Ibid*). Ces jardins ont été délaissés après la Seconde Guerre mondiale.

Avec l'urbanisme d'après-guerre, le modèle « rationnel » de la planification urbaine continue à s'imposer. Chaque « unité » construite doit remplir une fonction (unité d'habitation, de travail, de circulation et de loisir). Les espaces verts, eux, lissent le paysage. Leurs valeurs récréative, pédagogique et écologique ne sont pas encore prises en compte:

À lire Le Corbusier (1959), à entendre s'exprimer ceux qui demeurent aujourd'hui fidèles à ses enseignements, on a l'impression que la nature est quelque chose qui n'est consommé par les citoyens que par la vue [...] Les espaces verts sont partout, mais l'utilisation que l'on peut en faire n'est pas personnalisée (Claval, 1986 : 56-57).

En Europe, la reconstruction s'appuie sur ce modèle de ville moderne fonctionnaliste. De l'autre côté de l'Atlantique, la banlieue se répand à grande vitesse et s'organise moins autour de la production que de la consommation (Harvey, 2011). Ce modèle d'urbanisation contribue à la faire rouler l'économie d'après-guerre en propulsant l'industrie du bâtiment et de l'automobile. Le crédit permet par ailleurs d'élargir les capacités d'appropriation, et donc d'élargir la clientèle pour les biens immobiliers. À Montréal, les rénovations urbaines endossent aussi une esthétique moderne, standardisée et fonctionnaliste. Par exemple, pour faire face à la grave pénurie de logement durant la période d'après-guerre, on fera appel à la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL). Les architectes de la SCHL élaboreront un modèle d'architecture domestique qui marquera la périurbanisation en micro-communautés, de Vancouver à Halifax en passant par Montréal (Lortie, 2004).

Durant les années 1960 et 1970, dans la plupart des grandes villes américaines, l'esprit du « renouveau urbain » favorise les grands projets architecturaux modernes et les autoroutes transversales qui pénètrent le cœur de la ville. À l'exception du nouveau métro, ces grands projets urbains sont réalisés sans souci d'intégration à l'espace existant (Sénécal, 1997). En 1966, Jean Drapeau vantait ces « buildings audacieux qui surgissent de terre, [...] routes, ponts, viaducs, canalisations et pavages nouveaux, que de travaux d'Hercule » (le maire Jean Drapeau, cité dans Bastien, 2007). Les quartiers anciens de Montréal, tels que Hochelaga-Maisonneuve, St-Henri et le Vieux-Montréal, paieront le prix de cette modernisation. À titre d'exemple, il faudra démolir 700 logements pour construire la tour Radio-Canada (Germain et Guay, 1985).

C'est ainsi que naîtront, dans les années 1960, les comités de citoyens mobilisés pour la sauvegarde des milieux existants. Le projet urbain moderne subira une critique virulente de ces nouveaux mouvements sociaux urbains, que nous avons définis au chapitre précédant. Le projet urbain moderne sera aussi fortement critiqué par des intellectuels à l'extérieur de la discipline de l'urbanisme (Choay, 1965). En France, le philosophe Henri Lefebvre soulève l'importance de réintroduire l'espace dans les théories sociales, et donc de s'opposer à cet urbanisme qui veut réduire l'espace à sa matérialité physique (Lefebvre, 1972). En Amérique du Nord, Lewis Mumford critique la technolâtrie de l'urbanisme moderne, responsable notamment de la rurbanisation et la dépendance des hommes à l'automobile (Mumford, 1962). Il plaide pour des pratiques d'aménagement en harmonie avec l'environnement naturel et culturel. Dans le même esprit, Jane Jacobs milite contre les grands projets autoroutiers et soutient une vision de la planification urbaine en synergie avec le contexte des quartiers et l'identité des lieux (Jacobs, 1961). Jane Jacobs promeut une redécouverte de la rue qui, plus qu'un espace de transit, est un espace de vie et de rencontre. La convivialité des quartiers, croit-elle, dépend beaucoup de la facilité de s'y déplacer à pieds. C'est ainsi que peu à peu, durant les années 1960 et 1970, la planification urbaine s'ouvrira aux sciences sociales en intégrant à la réflexion sur la ville des

considérations sur les dimensions sociale, géographique, psychologique, écologique et économique (Klosterman, 1978). Les planificateurs urbains ne peuvent continuer à concevoir la ville comme un objet désincarné; la ville est un milieu de vie (Jacob, 1961).

L'urbanisme dit « postmoderne », ou « nouvel urbanisme », fait son apparition à la fin des années 1970. Il se distingue de l'urbanisme moderne par plusieurs éléments : attention à l'environnement culturel et naturel dans lequel s'insère les nouvelles constructions, conciliation de plusieurs styles, organisation polycentrique, rejet des formes standardisées, création d'espaces ludiques et touristiques et valorisation de la multifonctionnalité (Hamel et Poitras, 1998, Voyé, 2003). Cela dit, le postmodernisme ne propose pas d'orientation claire et univoque (Sénécal, 1997). De même, au sein des études urbaines, plusieurs interprétations coexistent quant à ce qu'est la ville postmoderne et certaines posent un regard critique à son endroit (Hamel et Poitras, 1998). Les critiques marxistes soulignent que dans la ville postmoderne les modèles d'intégration sociale de la période keynésienne sont balayés par le pouvoir qu'exerce le facteur commercial sur l'espace (Harvey, 1992, Marcuse, 1995). À mesure que l'espace urbain prend de la valeur, l'accessibilité au logement et à la qualité de vie régresse pour les moins nantis. Ces processus d'urbanisation produisent et reproduisent les conditions physiques et sociales qui permettent le maintien et l'évolution de la société capitaliste (notion de « métabolisme », voir Swyngedouw, 2006). Le projet postmoderne porte donc de grandes contradictions. D'un côté, le nouvel urbanisme prône un développement urbain organique, écologique et participatif. De l'autre, la consommation et l'esthétisme s'étend à l'espace et l'exclusion spatiale des moins nantis s'accroît. Aussi, l'attention portée ces dernières années aux aspects techniques de la « ville durable » éclipse une réflexion plus radicale portant sur les dynamiques socioécologiques de l'urbanisation (Swyngedouw et Heynen, 2003).

À Montréal, la gentrification des quartiers anciens est en partie redevable à l'action publique (Rose, 2006). Les finances publiques municipales sont fortement dépendantes des taxes foncières résidentielles. Depuis 1979, la Ville de Montréal a donc mis en place plusieurs mesures pour contenir l'exode des jeunes professionnels vers les banlieues. D'une part, la Ville favorise la construction immobilière sur son territoire et la rénovation des logements existants pour en faire des condos. De l'autre, elle investit dans la revitalisation des quartiers, via les politiques de développement économique. Les gentrificateurs sont des individus appartenant aux classes moyennes et moyennes-supérieures qui aspirent à devenir propriétaires de leur logis et à bénéficier de la centralité de la ville. Rose a montré leur tendance à privilégier les quartiers offrant des rues peuplées de petits commerces alimentaires de qualité (Rose, 2006). Le « retour à la rue » et l'alimentation « de qualité » sont donc des supports importants de la gentrification (Charmes, 2006, Rose, 2006) :

« En associant les équipements culturels et les services de consommation spécialisés des quartiers centraux à une « nouvelle urbanité » postmoderne présentée comme antithétique à celle de la banlieue, ces stratégies promotionnelles mettent l'accent sur les sensibilités esthétiques et les styles culturels des nouvelles couches moyennes convoitées pour « repeupler » les quartiers centraux » (Rose, 2006 : 39-40).

Depuis une dizaine d'années, le réaménagement des friches industrielles en zones résidentielles participe à élargir le parc immobilier de Montréal. La plupart de ces projets sont des vecteurs de gentrification, qu'on pense au quartier Griffintown, aux anciens bâtiments commerciaux du Vieux-Montréal, à l'ancienne gare de triage d'Outremont, à la conversion des Ateliers Angus, dans Rosemont, ou encore au secteur Le Triangle, dans Côte-des-Neiges.

En bref, contrairement à l'organisation rigide que sous-tendait l'urbanisme moderniste, la ville contemporaine retient une pluralité d'influences (Lévy, 2006). C'est là une rupture historique, qui bouleverse les représentations de la ville. La promesse d'un progrès linéaire et continu prenant pied dans la ville moderne perd sa pertinence.

Parfois développement durable et intégré, parfois développement de condos, et parfois développement de condos sous couvert de développement durable, la ville postmoderne se projette vers des horizons souvent contradictoires.

2.3 Un nouveau grand discours urbanistique

La prolifération des écrits sur la « forme urbaine viable » depuis les trente dernières années, a marqué un retour des approches normatives en urbanisme (Klosterman, 1978, Ouellet, 2006). Selon Lévy et Emelianoff, « dans le contexte actuel de la postmodernité (Lyotard, 1979) qui a vu l'éclatement et la décrédibilisation des grands récits, le discours de la « ville durable » apparaît tout d'un coup comme un nouveau grand discours urbanistique [...] » (Lévy et Emelianoff, 2011). Le discours sur la ville durable et ses principes généraux se veulent global, c'est-à-dire d'une pertinence mondiale. Cependant, au contraire du mouvement moderniste, chaque ville traduit ces principes à sa façon. En plus de la « ville durable », j'explorerai ici deux autres principes qui apparaissent dans le nouveau grand discours sur la ville, soit les principes de « ville en santé » et de « revitalisation urbaine intégrée ».

2.3.1 Ville durable : mixité, transport et utilisation durable des ressources

En 1976, à Vancouver, avait lieu la première Conférence ONU-Habitat. Les dirigeants du monde commençaient alors à constater les effets sociaux et environnementaux préoccupants de l'urbanisation en rapide croissance. En 1992, la Conférence sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro a marqué un moment important pour la définition du concept de « ville durable ». C'est à cette occasion que fut élaboré un plan d'action, l'Agenda 21, touchant à des domaines très variés, en lien avec la gestion urbaine. Les gouvernements locaux se sont engagés à mettre en œuvre leur propre Agenda 21 local. L'importance accordée à l'enjeu de la durabilité des villes s'est confirmée en 1996, lors de la seconde Conférence ONU-Habitat, à Istanbul. La Ville de Montréal a aussi élaboré son programme Quartier 21, qui est inclus dans

les Plans de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009 et 2010-2015.

Dans le *Plan d'urbanisme de Montréal* (2004), un milieu urbain durable est défini par les éléments suivants :

« [...] un milieu urbain présentant des caractéristiques de durabilité sera plus compact, moins dépendant de l'automobile individuelle et organisé de façon à privilégier le transport collectif et les modes de déplacement non motorisés. Il assurera une diversité d'activités et de services à proximité de milieux résidentiels comprenant une diversité de logements, offrira un accès aisé aux espaces verts et aux cours d'eau de même que des lieux publics procurant sécurité, confort et agrément » (Ville de Montréal et ASSS de Montréal, 2012).

Cette description concorde avec les grands principes de la ville durable, tels qu'ils existent aujourd'hui dans la littérature (Ouellet, 2006). Ces grands principes, ce sont 1) la mixité (au niveau social et au niveau des fonctions), 2) l'intégration systématique des transports urbains durables au développement urbain, ainsi que 3) l'utilisation durable des ressources spatiales, énergétiques, écologiques et financières. Reprenons ces grands principes un à un.

Les aspirations de mixité sociale sont probablement celles qui ont connu le plus grand échec. La mixité sociale est supposée juguler les « effets de quartier » (*neighborhood effects*). Les études des années 1990 sur la pauvreté urbaine ont montré que les milieux urbains défavorisés détiennent eux-mêmes les conditions d'une dynamique d'appauvrissement, d'où le besoin de diluer spatialement la pauvreté (Atkinson et Kintrea, 2001). Cela dit, bien que les tenants des projets de développement urbain durable incluent à leur vision ce souci de la mixité sociale, dans la pratique, les nouvelles constructions « durables » en Amérique du Nord visent généralement la classe moyenne et la classe moyenne supérieure (Ouellet, 2006). Comme ils rendent les quartiers plus attrayants, les nouveaux bâtiments « verts » peuvent aussi faire grimper le prix des habitations environnantes. La mixité sociale pose donc un réel défi

aux propositions de milieux urbains durables: « The first is to learn how to create reinvestment that does not destroy the neighbourhoods it is trying to help » (Rogers, 2001: 7). La mixité des fonctions (résidence, loisir, travail, commerce), elle, s'inscrit d'une part dans l'objectif de réduire les déplacements motorisés (Jacobs, 1961). D'autre part, elle est vue comme un moyen de rendre le milieu plus dynamique. La ville de banlieue, faiblement densifiée et monofonctionnelle, est à l'antithèse de la ville durable.

L'arrimage du développement urbain aux réseaux de transport écologique est au cœur d'un courant de plus en plus populaire en urbanisme, le « transit oriented development » (TOD). Cette approche d'aménagement cherche à favoriser les déplacements à pieds à l'intérieur des quartiers, et les déplacements en transport en commun ou en covoiturage sur les plus longues distances. Dans une ville ou un quartier de type TOD, les zones d'habitation seraient denses, et donc circulables à la marche, et elles seraient concentrées autour d'une station de transport (autobus, métro, train, etc.). Les concentrations urbaines se trouveraient ainsi placées sur des corridors de transports collectifs, comme c'était le cas à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle.

Finalement, l'utilisation durable des ressources implique la densification des collectivités, la création de ceintures vertes, ainsi que la mise en place d'une série de mesures visant l'efficacité énergétique et la diminution de l'empreinte écologique des villes. On cite en exemple les « villes en transition » qui, en impliquant la communauté, cherchent à diminuer leur dépendance au pétrole. Le concept de « résilience », c'est-à-dire la capacité des communautés à faire face aux crises économiques et écologiques, a trouvé un fort écho dans le domaine de l'alimentation. Les initiatives visant la souveraineté alimentaire, telles que l'AU, l'agriculture biologique et les circuits courts d'alimentation, contribuent à la résilience des collectivités.

2.3.2 Ville en santé : agir sur les facteurs environnementaux de la santé

Avec l'apport des sciences sociales et du milieu de la santé publique aux études urbaines, l'étude des problèmes de santé chez les citoyens s'étoffe dans les années 1980. L'individu n'est pas le seul responsable de son état de santé; l'environnement économique, social et physique y est aussi pour quelque chose. Le concept des « villes en santé » (Healthy Cities) voit le jour au milieu des années 1980. Il trouve un écho tant dans les institutions internationales, comme l'OMS, que dans les institutions municipales canadiennes. La Charte d'Ottawa, rédigée en 1986, supporte des actions qui ont objectif de conférer aux populations « les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci » (1986). Le schéma de Dahlgren et Whitehead, qui est utilisé par l'OMS, illustre l'apport de facteurs très divers sur la santé des individus. Dans l'esprit des villes en santé, on privilégie des interventions qui sont globales, intersectorielles, partenariales et participatives. Les politiques et les approches d'aménagement doivent affecter positivement à la fois l'environnement et les modes de vie.

Figure 2.1 Les déterminants de la santé d'après Dahlgren et Whitehead (1991)

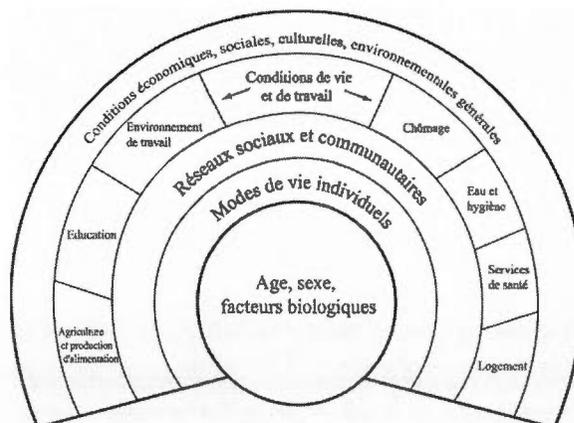


Figure 2.2 Une politique publique saine d'après la Charte d'Ottawa (1986)



Dans les années 1970, Donald Appleyard démontre que la qualité de vie des personnes domiciliées sur des artères passantes est altérée à plusieurs niveaux :

All aspects of perceived livability- absence of noise, stress, and pollution; levels of social interaction, territorial extent, and environmental awareness; and safety- were found to correlate inversely with traffic intensity (Appleyard et Lintell, 1972: 84).

D'autres chercheurs, dans le domaine de la psychologie environnementale, montreront que les caractéristiques de l'environnement de vie, comme la qualité de l'environnement bâti, le bruit, l'achalandage, la qualité de l'air et la luminosité, ont un impact sur la santé mentale des individus (Evans, 2003). Des études cliniques et sur le terrain témoigneront des effets positifs de l'exposition à la nature sur la santé mentale et sur la performance cognitive, notamment chez les enfants (Kaplan et Kaplan, 1984, Wells, 2000). Cela rappelle une certaine vision de la régénération à travers le contact de la nature que portaient, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les promoteurs des « park systems », aux États-Unis, et des réseaux de promenades, en France (Toublanc et Bonin, 2012). Mentionnons parmi ceux-ci le paysagiste du parc

du Mont-Royal et du Central Park de New York, Frederick Law Olmstead. On montrera aussi que les caractéristiques de l'aménagement urbain ont une incidence sur le phénomène de l'obésité (Lake et al, 2010). À Montréal, on a d'ailleurs identifié un certain nombre de « déserts alimentaires » et mis en place des mesures pour améliorer l'accès aux aliments santé dans les quartiers visés (Bertrand et Thérien, 2006, Gaudet et al., 2012). Il apparaît de plus en plus nécessaire que la planification urbaine ait pour priorité d'assurer à tous l'accès à un cadre de vie de qualité (Claval, 1994).

La vie communautaire et civique est un autre indicateur de ville en santé. Il s'agit d'un élément central du développement social (Sénécal et al., 2008). Une palette d'activités et de services, souvent coordonnés par les organismes communautaires, vise le loisir, la cohésion sociale et l'éducation populaire (Reyburn, 2002). Par ailleurs, des espaces de rencontre, tels que les marchés locaux, sont créés pour dynamiser la vie de quartier et pour promouvoir de saines habitudes de vie. Depuis 2006, plus d'une vingtaine de marchés de quartier ont été initiés, un peu partout à Montréal, par des comités citoyens, des OBNL et des tables de concertation communautaire (Coalition des marchés de quartiers de Montréal, 2010).

2.3.3 Revitalisation urbaine intégrée: renforcer la capacité d'action locale

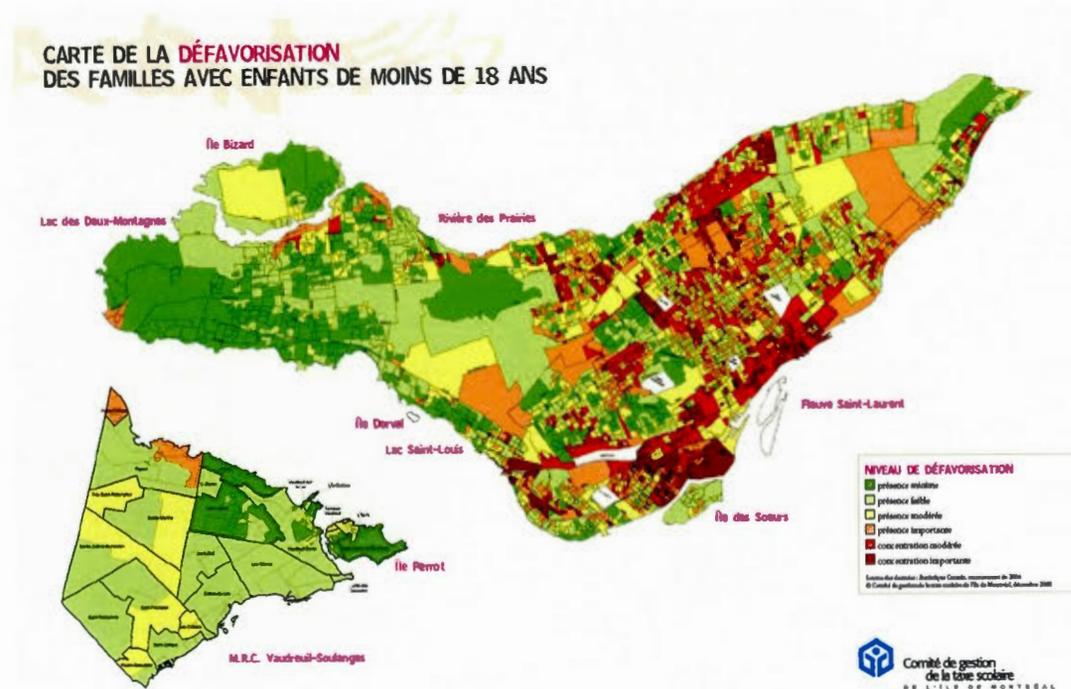
L'approche de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) s'inscrit dans le sillage des critiques du projet moderne; c'est le glissement d'un modèle uniforme à modèle différencié et coordonné à l'échelle des territoires locaux. Le caractère « intégré » de la revitalisation urbaine signifie que l'on interpelle des secteurs et des niveaux d'acteurs multiples, au sein des gouvernements et de la société civile, dans le but de travailler de façon concertée. Sur le site Internet de la Ville de Montréal, on définit la revitalisation urbaine intégrée comme « une stratégie d'intervention qui se distingue des stratégies sectorielles de développement urbain, économique et social, par les objectifs qu'elle poursuit et l'approche concertée et participative qu'elle privilégie »

(Ville de Montréal, b). Cette approche est inspirée de politiques européennes et américaines. La RUI s'inscrit dans l'esprit des politiques et programmes américains Community Development Block Grant (CDBG), débuté en 1974, et de l'Empowerment Zone, débuté en 1993 (Bacqué, 2003). De l'autre côté de l'Atlantique, on trouve des projets semblables : la politique de la ville en France, le programme Urban II de la Commission européenne, la Soziale Stadt en Allemagne et la Neighborhood Renewal Strategy au Royaume-Uni.

Ces approches de revitalisation urbaine visent toutes des quartiers défavorisés et jouent simultanément sur trois plans : 1) diluer spatialement la pauvreté (mixité sociale), 2) diminuer la pauvreté (réinsertion sur le marché de l'emploi et développement économique local) et 3) atténuer les effets de la pauvreté (accès aux services, équipements et autres bénéfices urbains) (Bacqué et al., 2003). La Ville de Montréal confère à la stratégie de RUI les objectifs suivants : « renforcement de la capacité collective d'agir », « amélioration du cadre physique et bâti », « amélioration de l'offre de services publics et privés » et « développement des compétences des individus » (Ville de Montréal, b). La participation des résidents du quartier et du tissu communautaire (organismes, CDEC, tables de quartier, etc.) est essentielle à la démarche. On veut raviver la capacité créatrice des citoyens et développer les réseaux sociaux qui dynamisent le milieu:

L'objectif d'*empowerment* est fortement souligné, à la fois comme renforcement de la capacité des individus (surtout des pauvres) de prendre en main leur propre destinée, et comme développement d'une capacité d'action collective autonome au niveau micro-local (Séguin et Divay, 2004 : 72).

Figure 2.3 Carte de la défavorisation des familles avec enfants de moins de 18 ans dans l'agglomération de Montréal, Tiré de CSDM, 2008.



Certaines critiques peuvent être adressées à l'approche de la RUI (Divay, 2004). D'abord, le principe de subsidiarité ne doit pas cacher un désengagement de l'État et le transfert des dépenses publiques vers le secteur privé et le secteur communautaire (Sénécal, 1997). On dit des initiatives qu'elles sont plus endogènes et qu'elles découlent d'une connaissance réelle du milieu et de ses résidents. Or, elles sont surtout moins coûteuses, étant donné que les salaires dans le milieu associatif sont modestes et que l'on peut faire appel à des bénévoles. Aussi, une mixité sociale non contrôlée dans un quartier qui se revitalise peut rapidement aboutir à l'exclusion des moins nantis par le jeu du marché du logement. Par ailleurs, l'approche de la RUI est à la fois vaste et vague. Il s'agit d'une part d'un processus d'élaboration et de mise en œuvre de projets d'aménagement qui fait place à la concertation. D'autre part, il s'agit d'une philosophie d'intervention holistique et longtermiste sur les milieux défavorisés.

Idéalement, pour être réellement holistiques, les interventions de RUI devraient améliorer simultanément toutes les sphères de la vie de quartier. Évidemment, il s'agit d'un « puzzle complexe » (Sénécal, 1997).

2.4 La planification du système d'alimentation

2.4.1 L'aménagement des territoires agricoles périurbains

En 1961, Jane Jacobs écrivait « Les secteurs rénovés des villes ainsi que les constructions neuves qui s'étendent au-delà de leurs limites sont en train de transformer la ville et la campagne en un même brouet insipide » (Jacobs, 1961). La prise de conscience de la problématique de l'étalement urbain et de ses impacts sur l'espace agricole périurbain s'est réalisée dans les années 1950-1960 au Canada (Chahine et al., 2008). L'étalement de la ville en périphérie engendre une flambée spéculative qui déstabilise l'économie agricole. Aussi, l'incompatibilité entre les utilisations du sol provoque des affrontements agro-urbains. Les agriculteurs feront pression sur le gouvernement, dès le début des années 1960, afin de juguler le phénomène de rurbanisation qui chambarde leur existence (Lacasse, 1999). Cela conduira à l'instauration, en 1978, du premier programme de protection du territoire agricole du Québec. Bien qu'elle ait réduit les pressions sur l'espace agricole, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) a montré, avec le temps, plusieurs failles. Les mécanismes permettant de dézoner les territoires agricoles, au cas par cas, morceau par morceau, sont très accommodants (Montminy et Marois, 2011, Blackburn, 2011). Aussi, la zone agricole est sous-utilisée, ce qui participe à justifier le dézonage. En raison, d'une part, au coût élevé des terres et, d'autre part, au manque d'attrait qu'offre le métier d'agriculteur, la relève est difficile à trouver.

Les années 2000 ont été riches de réflexion en ce qui a trait aux rôles et aux fonctions du territoire agricole périurbain, de même qu'à la durabilité écologique de

l'agriculture. En 2006, la *Commission pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec*, aussi connue sous le nom de Commission Pronovost, recommande une meilleure protection du territoire agricole et le développement multifonctionnel de l'agriculture. Né de l'articulation de mesures agrienvironnementales, notamment lors de la conférence des Nations unies sur le développement durable, en 1992, le concept de la multifonctionnalité agricole est un mot-clé dont le sens est ambiguë et dont la mise en œuvre varie selon les interprétations et les stratégies politiques (Perraud, 2003). Pour plus de clarté, je définirai donc la multifonctionnalité agricole comme la prise en compte des dimensions non marchandes de l'agriculture, telles que la gestion durable des ressources, la souveraineté alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques (ÉcoRessources Consultants, 2008).

La zone agricole décrétée correspond à 57,5% du territoire métropolitain montréalais (Comité consultatif agricole de la CMM, 2010). Selon Christopher Bryant et Ghalia Chahine, deux conditions sont nécessaires pour protéger les espaces agricoles contre l'expansion urbaine (Bryant et Chahine, 2010). La première est le dynamisme et la viabilité économique des activités agricoles, faute de quoi les terres abandonnées risquent le dézonage. La seconde est l'appropriation par des acteurs collectifs et par les citoyens du territoire pour qu'ils participent à sa protection. Cela implique de mettre en valeur l'aspect multifonctionnel du territoire agricole (patrimoine culturel et historique, offre de paysage et de loisir, sensibilisation et éducation, etc.).

Tableau 2. Pourcentage de la superficie en zone agricole pour chaque secteur de la CMM, Tiré du Comité consultatif agricole de la CMM, 2010.

% de la superficie terrestre	
Montréal	4,1
Laval	29,4
Longueuil	33,3
Courette Nord	70,0
Courette Sud	73,4
CMM	57,1

Selon Galhia Chahine, on voit une évolution en faveur de la participation des acteurs de l'agriculture multifonctionnelle dans « la réflexion et la planification d'une agriculture métropolitaine fondée sur des valeurs sociales d'équité et de partage et d'un développement territorial durable et cohérent » (Chahine, 2011: 11-12). Néanmoins, il reste plusieurs élus à convaincre de l'importance de valoriser l'agriculture urbaine et périurbaine dans l'esprit de la multifonctionnalité:

Such projects are however not without their difficulties, as senior governments' objectives and interpretations of the imperatives of farmland protection or management do not necessarily coincide with those of local actors – farmers, citizen groups and local governments » (Bryant et al., 2010: 7).

2.4.2 À la croisée des nouvelles préoccupations urbaines

Touchant à l'ensemble des concepts dans le champ des études urbaines présentés précédemment, l'idée de « système d'alimentation durable » mobilise aujourd'hui nombre d'acteurs communautaires, de chercheurs, d'entreprises et de fonctionnaires. Le système d'alimentation a de plus en plus sa place à l'agenda politique en tant que sujet aux facettes multiples, qui fait appel à des actions intersectorielles et participatives (Borron, 2003). L'intégration des circuits courts d'alimentation aux préoccupations des villes est intimement connectée à la poursuite des objectifs de la

« ville durable », mais aussi de la sécurité alimentaire des communautés. En effet, en plus de la dimension environnementale, celle de l'accès en ville à une alimentation de qualité, abordable, locale, culturellement acceptable et produite selon des méthodes respectueuses de l'environnement est aussi prise en compte (Anderson et al., 1999). La réflexion se transpose donc à la société entière plutôt que seulement aux milieux agricoles (Estevez et Domon, 1999).

Pour Gottlieb et Fisher, le nouveau paradigme de la « sécurité alimentaire des communautés » offre la chance aux militants environnementaux, aux militants de l'agriculture paysanne et aux militants de la justice sociale d'unir leurs efforts pour la promotion d'un développement local axé sur la justice alimentaire (food justice): « The opportunity for a broader and linked community development or "empowerment" based discourse [...] offers a new framework for future action and coalitions involving both sets of movements » (Gottlieb et Fisher, 1996 : 193-194). L'un des intérêts principaux d'un système d'alimentation durable et équitable est bien entendu la diminution de l'empreinte écologique de la ville. La relocalisation des systèmes d'alimentation permet l'économie d'énergie au niveau du transport des aliments. La gestion des déchets organiques est aussi une préoccupation de plus en plus importante pour les municipalités. En vertu du plan de traitement des déchets organiques de l'agglomération de Montréal, qui fait écho à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, 60% de ces matières résiduelles produites sur le territoire seront revalorisées à compter de 2020 (Ville de Montréal, c). Également, le développement d'un système d'alimentation durable et équitable s'inscrit naturellement dans la poursuite d'une « ville en santé ». La cartographie des « déserts alimentaires », réalisée par la DSP de Montréal (Bertrand et Thérien, 2006), ainsi que l'étude sur le coût du panier à provisions nutritif dans divers quartiers de Montréal, réalisée par le Dispensaire diététique de Montréal (Duquette et al., 2005), ont amené une attention importante sur les inégalités sociogéographiques d'accès à l'alimentation. Ces études ont poussé plusieurs arrondissements de Montréal à adopter

des plans d'action en matière d'accès à une alimentation abordable et de qualité. Elles ont aussi donné force à des mesures favorisant l'autonomie alimentaire des communautés, telles que l'AU.

En somme, le système d'alimentation trouve lentement sa place dans la planification urbaine, grâce à de nouveaux courants de pensée :

« the emerging "healthy cities" and sustainability movements in urban planning have raised the importance of goals related to healthful food consumption and regional self-reliance in food. Together with the community food security movement, these efforts might well result in more active and systematic involvement in the food system by planners in the new millennium » (Pothukuchi et Kaufman, 2012: 121).

On ne peut toutefois réduire les ambitions des promoteurs de l'AU à la transformation du système d'alimentation des villes (Thibert, 2012). On n'a qu'à penser au mouvement de guérilla jardinière, qui met de l'avant l'occupation anarchique et la renaturalisation de l'espace urbain, ou à l'urbanisme agricole, qui rappelle la Garden City d'Howard, pour s'apercevoir que l'AU vise une transformation de la façon de penser la ville, son rapport avec la nature et l'implication des citoyens dans la gestion des milieux de vie urbains.

2.5 À qui bénéficieront les nouvelles formes urbaines ?

En revisitant les différents courants de pensée sur la ville qui ont marqué le dernier siècle, on observe qu'une représentation antinomique de la nature et de la ville persiste dans l'histoire (Gandy, 2006). Que ce soit par la Ville Jardin (Garden City) ou par le réseau des grands parcs, il y a néanmoins un souci constant de réintroduire méticuleusement la nature dans la ville moderne, puis dans la ville postmoderne avec le nouvel urbanisme. La question « à qui profite cette nature urbaine? » est toutefois controversée. Profite-t-elle aux banlieues, qui utilisent cette carte pour attirer les jeunes familles au détriment des zones agricoles périurbaines ? Profite-t-elle aux

entrepreneurs, qui voient la valeur de la propriété immobilière augmenter avec l'embellissement des quartiers ? Profite-t-elle aux autorités municipales, qui laissent aux citoyens la responsabilité de « renaturaliser » eux-mêmes leurs milieux de vie sans y injecter le moindre sous ? Dans une étude qui compare l'évolution des jardins communautaires berlinois à travers différentes époques, on note un passage de 1) l'appropriation citoyenne de l'espace en guise de contestation contre le désengagement des élus en matière d'aménagement des espaces verts, à la fin des années 1970, à 2) des initiatives citoyennes ou publiques pour la revitalisation de l'espace qui reposent sur le volontarisme et où l'utilisation de l'espace est provisoire, dans les années 1990 et 2000. Le caractère provisoire de l'utilisation de l'espace à des fins de jardinage communautaire montre que la ville-entreprise se laisse une porte ouverte pour un développement autre de ces espaces. Selon l'auteure de cette étude, les jardins communautaires contemporains sont sculptés par le contexte de la ville néolibérale: « the conditions that brought the newer gardens into existence are also an expression of the 'actually existing neoliberalization' of cities, where the local state withdraws from its welfarist functions and civic engagement is seen as a cheap solution » (Rosol, 2010: 558).

On trouve dans le discours sur la « ville durable », la « ville en santé » et la « revitalisation urbaine intégrée » une certaine prise en compte des dynamiques sociales en jeu dans le processus d'urbanisation. Or, aujourd'hui, les villes doivent composer avec des contraintes économiques imposées par le contexte de la mondialisation néolibérale. Ces contraintes entrent en contradiction avec des demandes sociales qui, au contraire, suggèrent des investissements et des politiques d'atténuation des inégalités (Fontan et al., 2006). La ville est donc l'objet de luttes et de négociations. C'est en partant de cette prémisse que sera analysé le discours des participants de la consultation publique sur l'AU à Montréal.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

3.1 La méthode qualitative et l'analyse de contenu

Ce travail de recherche fournit un éclairage sur les représentations normatives de la ville qui se manifestent dans les discours des promoteurs de l'AU. Cette étude est donc ancrée dans une tradition épistémologique interprétative. Les méthodes qualitatives sont définies comme des procédés permettant d'interpréter, par des qualités et des concepts, un matériel discursif riche de sens et complexe (Paillé, 1996: 181). L'analyse de contenu est un ensemble de techniques d'analyse des communications qui vise, par la description des énoncés d'un corpus à l'étude, « à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces énoncés » (Bardin, 1977 : 43). En utilisant l'une des techniques d'analyse de contenu, le chercheur s'applique à diviser le texte ou le verbatim à l'étude en fonction d'unités de signification. Après avoir organisé les données brutes sous cette forme décontextualisée, le chercheur est mieux à même d'établir des liens entre les catégories découlant des données et sa question de recherche. Vient ensuite le travail de recontextualisation, pour faire apparaître des schémas de relations. Je reviendrai sur ces étapes en détail un peu plus loin.

3.1.1 L'analyse thématique assistée par Atlas.ti

L'analyse thématique est la technique d'analyse de contenu que j'utiliserai dans ce travail de recherche. Cette technique consiste à repérer les éléments fondamentaux de l'univers discursif étudié (Negura, 2006). Les données sont organisées à partir de l'interprétation qu'en fait le chercheur, qui les place dans telle ou telle catégorie :

« Chaque occurrence est soumise à une décision : établir d'abord la pertinence de retenir le terme (a-t-il une signification « forte » et « précise », par rapport à la grille ?) et, le cas échéant, lui affecter un « marqueur » informatique » (Fallery et Rodhain, 2007). L'utilisation d'un système informatique d'analyse qualitative aide le chercheur à systématiser le processus de codage. Les « commentaires » et les « mémos » sont des fonctions qui permettent au chercheur de définir les thèmes au fur et à mesure que la grille d'analyse se construit. On consulte ces commentaires et ces mémos pour se remémorer le sens d'une catégorie et ainsi évaluer la pertinence de lier un énoncé à celle-ci. Cette assistance est nécessaire lorsque le corpus à l'étude est volumineux. Mon corpus comprend 98 documents, d'une longueur variant entre 1 et 32 pages. Le logiciel *Atlas-ti* m'a donc été d'une aide précieuse pour l'organisation des données. Cela dit, avec un corpus aussi volumineux, j'ai dû être prudente pour ne pas « dériver vers la saisie de grands ensembles au détriment d'une analyse plus en profondeur » (Paillé, 2011).

3.1.2 Les documents écrits

Le corpus que j'étudie se compose exclusivement de documents écrits, soit les mémoires soumis à la consultation publique sur l'AU et trois retranscriptions de présentations. Je les ai importés du site Internet de l'OCPM, où ils sont réunis, vers le gestionnaire *Atlas-ti*. L'avantage d'analyser des documents écrits est que les données sont produites sans l'influence du chercheur, un écueil que peuvent poser les entrevues. Le désavantage est cependant que, comme ces textes n'ont pas été produits pour les besoins de la recherche, ils ne peuvent s'ajuster à l'angle de recherche du chercheur : « il faut l'accepter comme il se présente, aussi incomplet, partial ou inexact soit-il. » (Cellard, 1997 : 255).

Le thème des consultations publiques a été abondamment exploré durant les deux dernières décennies (Bouchard et Hamel, 1996, De Carlo, 1999, Laforest, 2000). Or,

les études de cas portent généralement sur le processus de consultation lui-même : « La plupart du temps, les analyses de la consultation publique mettent l'accent de manière exclusive sur les aspects formels de la procédure consultative suivie » (Bouchard et Hamel, 1996 : 149). Dans ce travail de recherche, je m'intéresse plutôt à la dimension normative engagée par les participants dans le processus. C'est donc le contenu des mémoires déposés, et non la démarche en tant que telle, qui fait l'objet d'analyse. Dans le cas contraire, j'aurais privilégié les entrevues semi-dirigées à l'analyse des mémoires. Les entrevues m'auraient permis de comprendre les motivations ou encore les stratégies des acteurs de la consultation publique. Ce qui m'intéresse ici, c'est plutôt les représentations normatives de la ville dans le discours des promoteurs de l'AU. Les mémoires de la consultation publique sur l'AU représentent une fenêtre unique pour explorer ces représentations.

3.2 Les étapes de la méthode

3.2.1 Constituer et lire le corpus

Mon corpus est homogène du point de vue de la forme, mais hétérogène du point de vue des auteurs. Au niveau de la forme, il s'agit de mémoires écrits pour la consultation publique, à l'exception des trois retranscriptions de présentations. Au total, cela fait 98 textes à analyser. Les mémoires et présentations étaient destinés aux commissaires de l'OCPM, chargés de produire un rapport au conseil municipal. Indirectement, c'est donc à la Ville de Montréal que se destine le propos des participants à la consultation. Mais qu'est-ce qu'un mémoire? Dans un document explicatif produit par le GTAU, présenté en appendice C, on dit qu'il s'agit d'un « texte exprimant ses connaissances, ses expériences et ses opinions sur l'agriculture urbaine. Il n'y a aucune longueur, structure ou norme à respecter. L'important est de s'exprimer! ».

En recherche qualitative, le choix du corpus dépend avant tout de ce que le chercheur veut observer. J'ai choisi d'analyser les mémoires et présentations réalisés par les citoyens, les acteurs organisés de la société civile et les entreprises. Comme je l'ai souligné plus tôt, ces trois groupes d'acteurs se retrouvent au cœur du développement de l'AU à Montréal. Or, en plus de donner vie à divers projets d'AU, on constate que ces acteurs désirent instiguer certains changements au niveau des politiques de la Ville. À ce sujet, rappelons que la consultation publique sur l'AU découle de l'exercice du droit d'initiative. C'est du jamais vu, à Montréal, qu'un groupe réussisse à réunir assez d'appuis pour enclencher un processus de consultation publique en vertu du droit d'initiative. Les trois mémoires rédigés par les partis municipaux et par la direction de la santé publique (DSP) ne feront pas partie de mon corpus, car le discours de la société politique et des institutions n'est pas ce qui m'intéresse ici. Je m'intéresse plutôt à l'émergence de représentations de la ville déviant du créneau réservé aux acteurs politiques ou institutionnels. La consultation publique montre une volonté de faire bouger les choses « bas en haut » (bottom-up). En initiant cette consultation, la société civile a voulu se réapproprier le droit de participer à la production de l'espace urbain. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai décidé de laisser de côté les mémoires des partis politiques et de la DSP. J'ai aussi décidé de ne pas analyser les mémoires des chercheurs universitaires, bien que la littérature académique ne soit pas affranchie de représentations normatives. Ce qui m'intéresse c'est plutôt l'espace perçu et vécu par les groupes communautaires, les citoyens, les agriculteurs et les entreprises, qui négocient quotidiennement la place de l'agriculture dans la ville.

3.2.2 Démarche préliminaire de conceptualisation

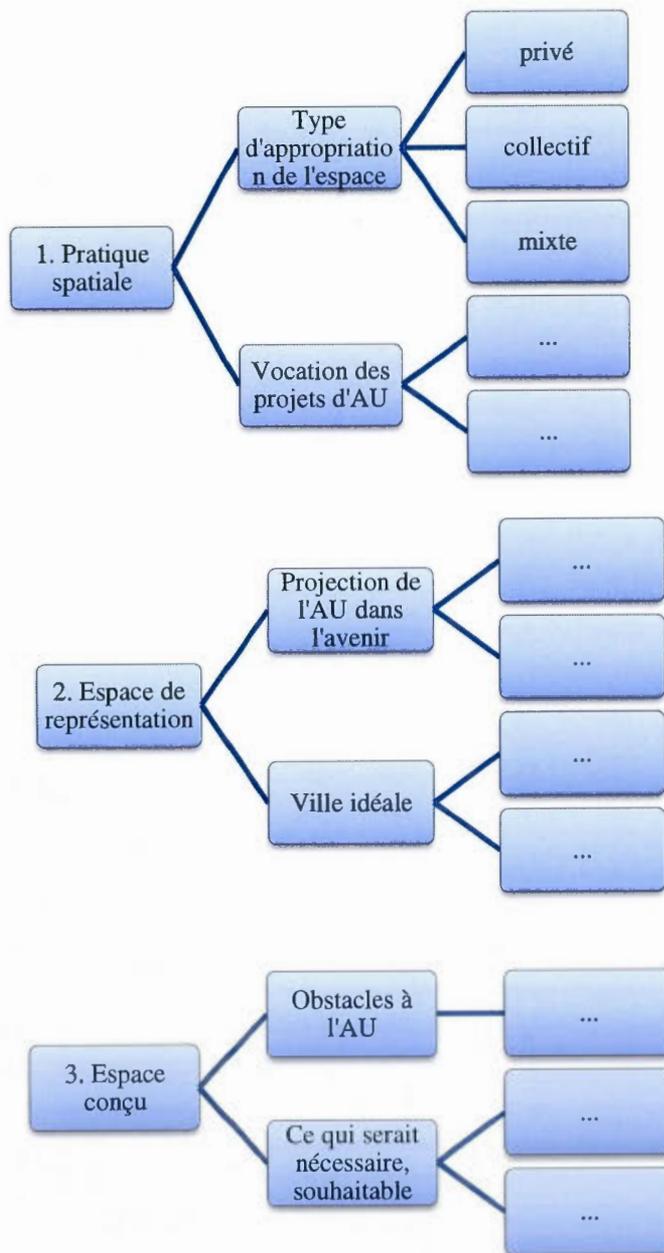
L'analyse qualitative fait appel à une logique inductive. Le raisonnement par induction implique de passer du spécifique vers le général. Autrement dit, les composantes principales de l'analyse sont les données brutes, que l'on interprète après s'en être

imprégnées (Blais et Martineau, 2006). Or, suivant la réflexion amorcée par Kelle selon laquelle l'induction n'est jamais « pure » (Kelle, 1995, p.79), Savoie-Zajc a mis en évidence trois niveaux d'induction: la logique typique de l'induction, l'induction modérée et l'induction délibératoire (Savoie-Zajc, 2004). En procédant par logique typique d'induction, le chercheur construit l'entièreté des catégories analytiques à partir des données elles-mêmes, sans aucune conceptualisation antérieure. Le processus d'induction modérée permet l'utilisation de catégories préliminaires, ancrées cadre d'analyse. Cependant, la grille d'analyse se fonde à l'apport des données au fil de la lecture, ce qui dilue l'empreinte du chercheur. Finalement, le chercheur qui procède par induction délibérative établit à l'avance l'ensemble des catégories analytiques. Les modifications apportées à la grille d'analyse, selon le sens qui se dégage des données, sont mineures. Ma démarche se positionne dans le rang de l'induction modérée.

J'ai établi quelques catégories primaires, liées à mon cadre d'analyse, avant de procéder à la lecture des mémoires. Cela dit, une réflexion approfondie sur le contexte de la consultation publique sur l'AU m'a amenée à changer l'angle de ma recherche. Au départ, je m'inspirais des concepts du « droit à la ville » et de la production sociale de l'espace, tels qu'élaborés par Henri Lefebvre (1968). Le « droit à la ville » est défini par Lefebvre comme « le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) » des citoyens (Lefebvre, 1972 : 149). Je cherchais alors à comprendre si les revendications des acteurs de l'agriculture urbaine à Montréal, formulées lors de la consultation publique, faisaient écho au concept du « droit à la ville ». Les catégories que j'avais élaborées pour analyser le contenu des mémoires se déclinaient ainsi : 1) *les pratiques spatiales*, soit la production sociale de l'espace via les pratiques quotidiennes (comme le jardinage); 2) *l'espace de représentation*, défini par Lefebvre comme « l'espace dominé, donc subi, que tente de modifier et d'approprier l'imagination » (Lefebvre, 2000 : 49); et 3) *l'espace conçu*, c'est-à-dire l'espace produit par les planificateurs urbains et les autorités municipales. Chacune de ces catégories générales englobait d'autres

catégories plus précises, sous lesquelles j'allais classer les énoncés. Les points de suspension représentent des sous-catégories non définies qui allaient se construire au fil de la lecture.

Figure 3.1 Catégories préliminaires (avant la lecture des mémoires)



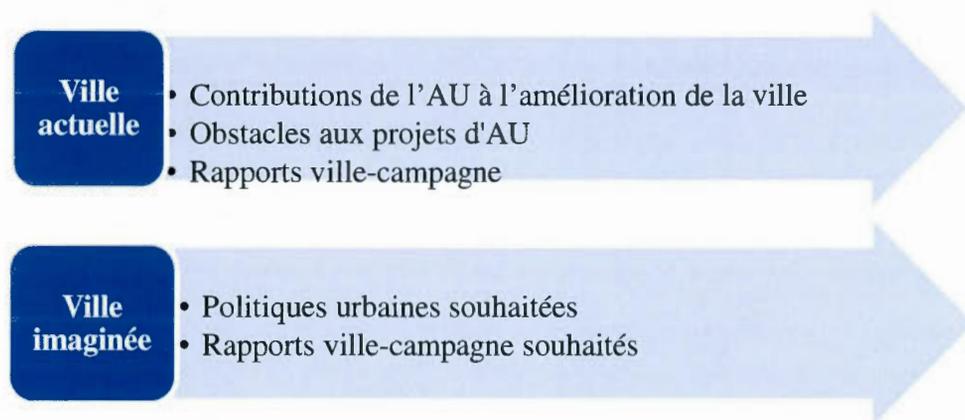
Bien que cela fait partie de mon cheminement intellectuel et que cela ait nourrit mon interprétation des mémoires de la consultation publique, j'ai décidé de mettre de côté le concept du « droit à la ville ». Ce concept évoque davantage la production anarchique de l'espace urbain, dans le quotidien et en dehors des cadres imposés par les institutions politiques. Plusieurs auteurs se sont penchés sur les conflits d'usages qui opposent l'AU et la construction immobilière en ayant le concept du « droit à la ville » pour cadre d'analyse (Schmelzkopf, 1995, Staeheli et al, 2002, Mares et Pena, 2010, Eizenberg, 2011). Ces cas ont en commun d'illustrer la résistance des citoyens contre le démantèlement de leurs jardins, mettant en scène le conflit entre l'espace vécu par ces derniers et l'espace conçu par les administrateurs de la ville. Une consultation publique est, au même titre qu'une manifestation ou qu'une occupation, un espace de contestation. Or, une consultation publique relève d'un processus institutionnalisé de participation citoyenne aux affaires publiques. Bien que de nombreux conflits d'usages et obstacles réglementaires aient été soulevés dans les mémoires de la consultation publique sur l'AU, l'action citoyenne que nous étudions est loin de la production anarchique de l'espace à laquelle se prête bien le concept du droit à la ville. Il fallait donc transformer l'angle d'analyse à cette réalité.

3.2.3 Décrire, catégoriser et analyser les données

Le thème des représentations normatives de la ville m'est apparu comme un cadre d'analyse plus approprié au matériel que j'avais en main. Néanmoins, j'ai gardé les catégories de départ (la pratique spatiale, l'espace de représentation et l'espace conçu) au moment de commencer ma lecture des mémoires. Je présumais que ces catégories allaient se modifier selon le sens qui se dégagerait des données. En effet, ce schème de départ s'est rapidement transformé pour laisser place à quatre catégories primaires: 1) les contributions de l'AU à l'amélioration de la ville, 2) les obstacles aux projets d'AU, 3) les rapports ville/campagne et 4) les politiques urbaines souhaitées. Bien entendu, l'élaboration de ces catégories a été influencée par mes objectifs de

recherche. Le discours sur les contributions de l'AU à l'amélioration de la ville constitue un premier point de contact avec les dimensions normatives de cette pratique. Les représentations de la ville actuelle et celles de la ville rêvée commencent alors à apparaître. La catégorie des obstacles aux projets d'AU fait ressortir les positions critiques vis-à-vis les politiques d'aménagement actuelles. Le thème des rapports ville-campagne fait voir à la fois les critiques adressées à la gestion urbaine actuelle et les solutions proposées. Finalement, avec le thème des politiques urbaines souhaitées, on entre à de plain-pied dans l'objet de cette recherche.

Figure 3.2 Catégories primaires (suite à la lecture des mémoires)



J'ai classé ces catégories selon qu'elles englobent des situations réelles ou des situations souhaitées. Cela met en relief la dimension normative du discours des promoteurs de l'AU vis-à-vis de la ville. L'organisation des données nous permet de visualiser les frontières entre les différentes catégories. Le travail de conceptualisation est déjà commencé à ce stade. En effet, l'organisation des segments d'information dans différentes catégories se fait à mesure que s'élaborent les concepts (Dey, 1993).

La catégorisation des données peut être comparée à une opération de dissection; le chercheur soustrait les énoncés de leur contexte original et les réorganise selon un schème conceptuel en chantier. Cette opération de dissection est guidée par les

objectifs de recherche. Maintenant, l'analyse consiste à réfléchir aux connexions entre les différentes catégories et entre les données elles-mêmes. Cela nous permet de recontextualiser les données disséquées. Selon Paillé et Mucchielli, « une catégorie tient à tout un ensemble de catégories, elle prend son sens par rapport à ces autres catégories » (Paillé et Mucchielli, 2003 : 149). Le chercheur doit donc porter attention à la fréquence d'apparition de certains thèmes, aux variations du discours selon les locuteurs, ou selon les contextes, à l'interdépendance entre certaines variables, etc. En analysant les mémoires de la consultation publique sur l'AU, je devais tenir compte des différentes appartenances des participants. D'une part, certains participants ont des intérêts spécifiques à faire valoir. D'autre part, tous se représentent sous une ou des identités qui les distinguent (agriculteur, enseignant, groupe écologiste, comité citoyen, etc.). Ces intérêts et ces identités participent à définir leur vision de la ville.

L'induction est le processus par lequel j'ai analysé les mémoires, en découvrant des unités de signification. Or, c'est par abduction que j'ai tissé, de façon créative, des liens conceptuels entre les catégories que j'aurai construites. Selon Anadon et Savoie Zajc, « l'analyse qualitative utilise donc une logique particulière qui se construit dans un va-et-vient entre l'induction analytique et l'abduction » (Anadon et Savoie Zajc, 2009 : 3).

3.2.4 Interpréter les données

Le travail d'interprétation requiert une bonne dose de créativité :

« le sens a ceci de particulier qu'il ne réside à aucun endroit précis, il n'est pas contenu dans les mots que nous analysons, il est de l'ordre d'une transaction, ce qui rend sa quête très complexe [...] Donc, face au mot, l'analyste doit se situer comme interprète, il doit *s'assumer*, devrait-on dire, comme interprète. Il en ressort que sa *présence* est requise » (Paillé, 2011).

Il va sans dire, toutefois, que le travail d'interprétation n'est pas une réécriture personnelle et déconnectée du contenu à l'étude. La démarche menant à l'interprétation doit être dûment explicitée. En effet, c'est seulement dans la mesure où le chercheur a décrit les étapes de sa démarche que la fiabilité de l'interprétation peut être vérifiée. On peut alors reproduire, unes à unes, les étapes suivies pour aboutir aux résultats de l'analyse. La validité de l'interprétation doit aussi être évaluée en fonction de la cohérence entre les données et le cadre conceptuel (Dey, 1993). D'où l'importance de définir les catégories analytiques, ainsi que les frontières et les connections entre ces catégories. Il est probable qu'il y ait plus d'une lecture possible des données. L'important, c'est d'être capable de montrer que les connections conceptuelles que l'on a trouvées sont ancrées dans les données. Finalement, il faut bien circonscrire le contexte auquel s'applique notre interprétation: « In telling the time, we take for granted the population to which we are referring—those that live within the same time zone. But in producing an account, we need to consider carefully to whom our account refers » (*Ibid*: 269). Partant d'un corpus de 98 textes, représentant différents types d'acteurs, le défi est d'interpréter les données, en procédant à certaines généralisations, tout en restant sensible au contexte social et culturel dans lequel les données ont été produites.

3.3 Mon implication à la consultation publique sur l'AU

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une recherche-action, je suis à la fois chercheure et participante dans cette étude, étant l'auteure de l'un des mémoires de la consultation. En effet, au moment où la consultation était encore en phase préparatoire, la division montréalaise de Greenpeace, pour laquelle j'étais alors stagiaire, m'a assigné la responsabilité d'écrire un mémoire pour l'occasion. J'ai participé à cinq réunions préparatoires à la consultation publique. Certaines étaient animées par les représentants de l'OCPM, alors que d'autres étaient organisées par les organismes à l'origine de la démarche de consultation. Le mémoire que j'ai rédigé à mon nom et à

celui de Greenpeace a été inspiré à la fois par mes propres recherches au sujet de l'AU et par les discussions que nous avons eues avec les autres organismes participant à la démarche.

Mon implication à titre de participante pose certains enjeux en ce qui a trait au mode de production des connaissances dans ce travail de recherche. Au-delà de cette participation à la consultation, mon historique d'engagement communautaire est aussi susceptible d'avoir façonné ma subjectivité. Cette posture de praticienne-chercheuse met en relief le problème de l'objectivité qui se pose à tout chercheur, en sciences sociales comme dans d'autres domaines. Selon Catherine De Lavergne, dans la posture de praticien-chercheur, « Les positions de « chercheur » et celle de « praticien » ne sont pas seulement alternantes, elles sont vécues aussi dans la synchronicité » (De Lavergne, 2007: 33). Le praticien-chercheur mobilise, lors de l'exercice de son métier pratique, les éléments de compréhension analytique qui lui viennent de ses recherches. À l'inverse, le chercheur « ne veut ni abandonner sa position initiale, ni l'ignorer, ni en faire fi » (*Ibid*).

Selon Angela P. Cheater, si l'on ne peut effacer complètement les connaissances pratiques et les valeurs héritées de nos expériences, on peut néanmoins reconnaître les éléments de cette subjectivité:

We cannot rid ourselves of this subjectivity, nor should we wish to; but we ought, perhaps, to pay it very much more attention [...] we need to understand cognitively (rather than as a slightly embarrassed gut feeling) precisely what this subjectivity is, how is it constructed, and how it affects our performance (Cheater, 1987: 172).

Plutôt que d'ignorer les éléments de ma subjectivité, je choisis d'en prendre conscience. L'audit de subjectivité est une méthode utilisée par plusieurs chercheurs (Peskin, 1988, Bélisle, 2001, Deschenaux, 2003) pour investiguer et mettre sur table les éléments de leur propre subjectivité :

Cet exercice a été l'occasion de faire le point sur notre itinéraire en tant que chercheur et sur ce qui lie notre expérience à l'objet d'étude, dans un souci explicite d'objectivation, c'est-à-dire pour mettre sur papier les expériences vécues qui teinteront l'analyse [...] (Deschenaux, 2003 : 122).

En faisant l'audit de sa subjectivité, Bélisle a pu « identifier les éléments de [sa] subjectivité qui semblaient intervenir dans le processus de recherche, du choix du thème à la diffusion des résultats, en passant par l'entrée sur le terrain » (Bélisle, 2001 : 61).

Je vais donc m'employer ici à décrire différents éléments de mon parcours personnel et professionnel qui pourraient teinter mon travail d'analyse. Je gravite autour des milieux communautaire et écologiste depuis environ quatre ans, par intérêt personnel et professionnel. Pendant que se déroulait la consultation publique sur l'AU, j'ai occupé deux postes reliés aux problématiques agricoles : j'ai été stagiaire sur la campagne contre les OGM de Greenpeace et agente d'information et de logistique pour le réseau d'agriculture soutenue par la communauté (ASC) d'Équiterre. J'ai participé, dans mes temps libres, aux activités d'AU sur le campus de l'UQAM, organisées par le CRAPAUD. J'ai aussi, dans le passé, été bénévole pour un second organisme impliqué en AU, le Santropol Roulant. Tout récemment, j'ai travaillé pour le comité Aliments d'ici du Groupe de recherche d'intérêt public de l'UQAM (GRIP-UQAM). Je continue aussi à m'impliquer auprès du GTAU qui, plutôt que de s'être dissous après la consultation publique, a décidé de poursuivre un rôle de réseautage et de représentation politique des groupes impliqués en AU à Montréal.

Le choix de mener de cette recherche s'est fait suite à ma participation à la consultation publique sur l'AU. Avant de prendre part à ce forum, je me préparais à écrire mon mémoire de maîtrise sur le sujet de l'accessibilité de l'alimentation locale dans les quartiers défavorisés. Or, en m'intéressant à la consultation publique sur l'AU dans le cadre du mandat qui m'avait été donné chez Greenpeace, j'ai réalisé que cela représentait une opportunité inédite pour la recherche. Cette consultation est une

fenêtre unique pour explorer les revendications citoyennes qui émergent au gré du développement de l'AU à Montréal. Par ailleurs, l'été 2012 fut marqué par plusieurs différends entre des administrations municipales et des agriculteurs urbains. Deux Drummondvillois se sont vu menacés d'être mis à l'amende (100\$ à 300\$ par jour) parce qu'un potager occupait l'ensemble de leur cour avant. Le couple devait troquer le potager par de la pelouse afin de respecter l'« uniformité de la trame urbaine » (le directeur général de Drummondville dans Daoust-Boisvert, 2012). L'histoire s'est répétée au cours de l'été dans la ville de Québec. Cette fois, c'est un groupe citoyen, Valorisons SMA, qui s'est vu sommé de démanteler son potager. Valorisons SMA avait converti un petit lopin en friche en un jardin communautaire. Ces éléments d'actualité ont confirmé mon intérêt d'explorer davantage les mémoires de la consultation publique sur l'AU à Montréal.

CHAPITRE IV

RÉSULTATS

Tel qu'indiqué dans le chapitre méthodologique, les informations trouvées dans les mémoires ont été regroupées sous quatre catégories primaires : 1) les contributions de l'AU à l'amélioration de la ville, 2) les obstacles aux projets d'AU, 3) les rapports ville/campagne et 4) les politiques urbaines souhaitées. L'objectif de cette démarche est de mettre au jour le contenu normatif ou critique du discours des acteurs de l'AU vis-à-vis l'aménagement de la ville. En effet, l'exercice de décontextualisation des données et leur réarrangement sous ces catégories thématiques, développées au gré de la lecture des mémoires, permet de dresser ici un portrait des représentations de la ville qui émergent du discours des acteurs de l'AU à Montréal.

4.1 Les contributions de l'AU à l'amélioration de la ville

Comment l'AU participe-t-elle à la transformation de la ville? Plusieurs considèrent qu'elle participe à l'« évolution » ou à la « **transition** » vers **une modèle plus durable** (voir tableau 4.1). Quelques citoyens font d'ailleurs référence au mouvement international des Villes en transition: « It is time for the City to take steps to be a leader in the Transition Town movement [...] where cities are becoming self sufficient in their food and energy needs » (P65). La maximisation du potentiel producteur de la ville implique des transformations en profondeur de l'aménagement urbain actuel. Action Communiterre écrit dans son mémoire que l'AU est « un usage du territoire urbain nécessaire en tant que composante essentielle des milieux de vie durables, impliquant une cohabitation harmonieuse et un accès pour tous les citoyens » (P1). Vivre en ville affirme que « le caractère nourricier de la ville [est une] condition indissociable de sa viabilité à long terme » (P43). Bref, pour plusieurs intervenants de

la consultation publique, l'AU participe au réaligement de la ville vers un nouveau modèle de développement et d'aménagement.

Plusieurs intervenants conçoivent l'AU comme un élément participant à recréer la ville, à l'échelle humaine, avec la **participation des citoyens**. L'idée d'un « milieu urbain façonné par ses habitants » (P6) ou celle de « réappropriation » citoyenne du milieu urbain reviennent souvent dans les mémoires. Parmi les objectifs sociaux de l'AU, le Regroupement social et économique du Sud-Ouest note celui de « soutenir la qualité de vie dans le sillage de la participation citoyenne et de la « coproduction » de l'espace urbain avec la société civile » (P91). Pour le Centre d'écologie urbaine, « une vision holistique de l'AU inclut une approche éducative en lien avec l'utilisation de l'espace et encourage la célébration de la vie urbaine. La participation citoyenne est au cœur des pratiques d'AU » (P7). L'AU formerait « un terreau fertile à l'implication citoyenne » et participerait à l'animation des quartiers.

Plusieurs intervenants soulignent la **dimension sociale et communautaire** de l'agriculture urbaine. Selon le comité citoyen Enviro-Pointe, l'AU crée des espaces collectifs, où la démocratie se pratique au niveau du quotidien : « des aires communes doivent être créées pour que l'agriculture urbaine soit réalisable et déjà cela force les gens à réapprendre à se parler, à discuter, à débattre et à négocier au besoin » (P10). Pour un autre intervenant, l'AU a déclenché une transformation dans ses relations de voisinage: « Plus les citoyens agrémentent leurs terrains de plants et de plantes plus leurs voisins sont tentés d'y participer [...] De plus, un dialogue se crée par l'échange et des liens se tissent entre citoyens dans le quartier » (P71). Selon bon nombre d'intervenants, ces espaces collectifs participent à resserrer le tissu social et à contrer l'isolement, en plus de favoriser la mixité sociale, intergénérationnelle et interculturelle.

Plusieurs intervenants abordent aussi le thème de la **responsabilisation**, que favorise l'AU. Les projets d'AU contribueraient à une prise de conscience vis-à-vis la qualité

de l'environnement urbain et de l'alimentation et, dans certains cas, une prise en charge par les citoyens de leur milieu de vie. Les projets d'AU inspireraient le civisme et contribueraient à lutter contre le vandalisme. L'organisme Vivre en ville inclut la « réduction de la criminalité à l'échelle du voisinage » parmi les bienfaits de l'AU (P43). Même écho auprès de l'Association de design urbain du Québec (ADUQ) :

Les mini-parcs qu'on retrouve dans le Centre-Sud ou ailleurs à Montréal et dont il était question précédemment, sont souvent vandalisés ou sous-utilisés et pourraient démontrer eux aussi un potentiel intéressant en terme d'agriculture urbaine. Après tout, les difficultés de ces parcs résident souvent en un manque d'appropriation par les résidents voisins. Ainsi, en encourageant l'agriculture urbaine sur ces sites, il en découlerait une appropriation accrue par les résidents voisins et par le fait même une diminution du vandalisme (P6).

Des intervenants notent par ailleurs qu'en enrichissant le paysage urbain, l'AU façonne l'identité montréalaise et renforce **l'attachement et le sentiment d'appartenance** qu'ont les citoyens pour leur quartier et leur. « C'est une renaissance face à ma perception sur le besoin d'appartenance à mon quartier (Rosemont) », écrit une citoyenne (P24). Plusieurs souhaitent que Montréal devienne un modèle international en matières d'AU, en notant qu'elle a déjà le titre de « ville UNESCO de design ». Les intervenants reconnaissent différentes fonctions au paysage urbain. Alors que certains parlent de « paysages comestibles » (P7, P16) ou de « paysages productifs » (P6), Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur utilise plutôt le terme « paysage solidaire ». Leur projet de « paysage solidaire » consiste à transformer des espaces interstitiels en lieux de production maraîchère, dont pourront bénéficier les populations à faible revenu ou en perte de mobilité.

Le concept de « paysage humanisé » revient aussi dans quelques mémoires. Comme mentionné au chapitre 1, il s'agit d'un statut alloué en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec, se définissant par l'harmonie entre les activités humaines qui s'y déroulent et le paysage naturel qui en dépend. L'idée que l'agriculture fait partie du patrimoine montréalais revient dans plusieurs mémoires.

Parfois, c'est avec nostalgie que les intervenants parlent de ce patrimoine en déclin. Dans leur mémoire, les organismes communautaires de Ville-St-Laurent rappellent le passé agricole de cet arrondissement : « Les ouvriers qui travaillaient dans les champs étaient surnommés « les dos bancs » par les résidents de la Côte-des-neiges, sur la montagne, qui voyaient leurs confrères de Saint-Laurent travailler aux champs avec des peaux de mouton sur le dos, pendant les saisons intermédiaires. Ce surnom identifie encore les habitants de Saint-Laurent » (P27). D'autres intervenants parlent de l'agriculture urbaine et périurbaine comme d'un patrimoine culturel et familial: « Dans Ahuntsic, quand j'étais jeune, on avait la chance d'avoir de nombreux terrains vacants. Je nous revois à cueillir des framboises sauvages et même des pommettes le long d'anciennes terres agricoles » (P77). Quelques intervenants soulignent que certaines communautés culturelles, la communauté italienne tout particulièrement, ont joué un rôle important au niveau de la revalorisation de l'AU à Montréal: « Nous avons un passé agricole important qui peut être ravivé grâce à la présence de nombreux jardins en friche et d'une communauté de jardiniers composée d'une large population italienne, reconnue pour sa passion potagère » (P89).

L'apport de l'AU à l'**amélioration du cadre de vie** est un thème qui revient dans presque tous les mémoires. L'AU contribuerait à embellir la ville et à la rendre plus conviviale. Par « embellir », on fait souvent référence au fait de verdir des espaces à l'abandon ou des espaces minéralisés. Alors que les espaces minéralisés sont associés aux îlots de chaleur ainsi qu'à la pollution atmosphérique et sonore, l'AU représente, pour reprendre les mots d'une citoyenne, une « ville attrayante pour les habitants et les visiteurs, plus paisible, moins bruyante, moins chaude » (P73). Une autre citoyenne décrit son jardin communautaire comme « un exemple parfait du concept de la qualité de vie d'un quartier urbain » (P48). D'ailleurs, plusieurs souligne que l'AU permet « de limiter l'attrait qu'exerce aujourd'hui la banlieue pour de nombreux Montréalais, attirés par un environnement plus vert ».

En filigrane, on retrouve l'idée de « **ramener la nature en ville** » (P7). C'est ce que suggère les propos de la table de concertation communautaire de Pointe-St-Charles, aussi appelée Action Gardien :

[...] on se questionne sur la façon de redonner une place à l'agriculture dans ce territoire qui a connu la révolution industrielle et l'urbanisation, puis les friches industrielles et l'exode urbain, et qui connaît aujourd'hui une forte pression immobilière qui se manifeste par la spéculation, la reconversion de ses friches industrielles et la construction de dizaines de projets de condos (P87).

Plusieurs intervenants soutiennent que l'AU contribue à atténuer le « déficit de nature » chez les jeunes Montréalais. Ce terme, qui a été popularisé par le journaliste Richard Louv, auteur du livre *Last Child in the Woods: Saving Our Children From Nature-Deficit Disorder* (2005), fait référence aux effets négatifs potentiels pour les enfants d'un manque de contact avec les espaces naturels. Plusieurs intervenants reconnaissent aussi la valeur éducative du fait de rapprocher les citoyens, et tout particulièrement les enfants, des lieux de production agricole, en ville ou en périphérie:

Gardening greatly reduces 'Nature deficiency Disorder' by teaching children where food comes from. This in turn, increases respect for food and the value of waste, which can be recycled into compost [...] It also encourages people to eat a healthier more varied diet and to lead healthier lifestyles (P65).

Les participants associent l'AU à une **ville en santé**, synonyme de bien-être physique et mental ainsi que d'un environnement sain. Dans presque tous les mémoires, on affirme que l'AU contribue à la sécurité alimentaire des foyers défavorisés (accès aux fruits et légumes), de même qu'à la souveraineté alimentaire des individus et des communautés (contrôle sur leur alimentation).

Tableau 4.1 Les contributions de l'AU à l'amélioration de la ville

4.1 Les contributions de l'AU à l'amélioration de la ville	« Transition » vers une modèle plus durable	Ville productive et écologique	P3, P10, P43. P62, P64, P65, P66, P71
	Participation des citoyens	Réappropriation, célébration de la vie urbaine et animation des quartiers	P3, P6, P7, P10, P12, P13, P16, P21, P24, P25, P28, P34, P36, P41, P43, P46, P48, P52, P64, P65, P80, P81, P83, P88, P89, P91, P98
	Dimension sociale et communautaire	Resserrer le tissu social et les relations de voisinage	P3, P7, 10, P15, P16, P28, P41, P44, P46, P51, P52, P54, P55, P63, P65, P67, P71, P74, P82, P83, P87, P91, P97, P98
		Contrer l'isolement	P3, P12, P16, P74, P82, P87, P91, P95, P97
		Mixité sociale	P1, P7, P13, P15, P16, P24, P31, P44, P46, P56, P63, P68, P82, P87, P93, P97, P98
	Responsabilisation	Habitudes de vie et respect de l'environnement	P2, P3, P6, P12, P15, P46, P56, P65, P91, P92, P95, P97
		Prise en charge citoyenne des milieux de vie	P20, P39, P41, P44, P54, P82, P91, P98
		Lutte au vandalisme	P6, P24, P34, P43, P45, P46, P88, P98
	Attachement à la ville	Sentiment d'appartenance	P6, P7, P24, P34, P35, P44, P46, P52, P83, P91
		Rayonnement de la ville	P3, P6, P12, P19, P21, P28, P29, P35, P41, P43, P53, P65, P85, P94
		Paysage multifonctionnel	P6, P7, P16, P17, P93
		Patrimoine historique, culturel et familial	P13, P17, P19, P20, P21, P24, P27, P28,

			P30, P33, P36, P37, P43, P47, P59, P65, P77, P81, P87, P89, P95
Cadre de vie	Embellissement et convivialité		P7, P12, P13, P15, P16, P18, P20, P30, P34, P36, P41, P44, P48, P55, P63, P67, P73, P81, P85, P91, P97
	Rétention des familles		P12, P15, P41, P73, P85, P97
Nature en ville	Corriger le déficit de nature chez les jeunes		P13, P15, P44, P46, P65
	Valeur éducative de l'AU		P2, P3, P12, P15, P20, P30, P33, P46, P55, P57, P65, P92, P95, P97
Ville en santé	Bien-être physique et mental		P1, P3, P6, P7, P8, P10, P13, P15, P16, P20, P24, P28, P31, P34, P36, P44, P46, P56, P67, P81, P82, P83, P88, P91, P93, P97
	Environnement sain		P4, P7, P8, P10, P13, P18, P20, P24, P27, P36, P38, P41, P46, P63, P85, P88, P91, P97
	Sécurité et souveraineté alimentaire		Dans presque tous les mémoires

4.2 Les obstacles aux projets d'AU

En s'arrêtant au thème des obstacles aux projets d'AU, que décrivent les intervenants dans leurs mémoires, on prend compte de certaines critiques adressées aux politiques d'aménagement actuelles. Cela met en évidence les conflits qui existent entre différentes façon de concevoir la ville, tant du point de son aménagement que des axes de son développement.

L' « **absence d'une vision** et d'une politique municipale en matière d'agriculture urbaine » (P1) est une critique que font plusieurs intervenants à la Ville de Montréal (voir tableau 4.2). Selon le Centre d'écologie urbaine, « à l'exception du programme des jardins communautaires, les projets d'AU à Montréal sont en grande majorité le résultat d'initiatives citoyennes et communautaires, spontanées, locales et à petites échelle » (P7). Même écho du côté des Fermes Lufa :

Malgré l'engouement irrévocable des Montréalais et Montréalaises pour l'agriculture urbaine et l'alimentation locale, certains observateurs du milieu sonnent l'alarme. Alors que les élus de métropoles comme New York, San Francisco, Vancouver et Toronto s'activent à encourager et à promouvoir ce type d'agriculture, Montréal tarde à suivre le mouvement (P96).

Quelques intervenants soulignent que l'AU est très peu intégrée aux outils de planification, comme le PMAD et le plan d'urbanisme. L'administration municipale et les arrondissements n'ignorent pourtant pas qu'il existe un engouement pour l'AU à Montréal. Ils en font parfois la promotion par des programmes de ruelles vertes, par des ateliers au Jardin botanique et en supportant ponctuellement divers projets. Or, un citoyen qui travaille dans un éco-quartier responsable de certaines initiatives d'AU raconte dans son mémoire que l'arrondissement où se trouvent ces initiatives s'en sert pour doré son image, sans y investir le sou (P67). Ailleurs, un autre citoyen constate que le mouvement montréalais de l'AU se laisse conduire aux endroits marginaux et de la ville, et que « la classe politique la soutient et l'informe de cette façon [...] plutôt que de l'instaurer comme secteur économique, comme organisation sociale et territoriale productive parallèle » (P64).

Vivre en ville écrit dans son mémoire que la séparation entre l'agriculture et la ville s'est affirmée de plus en plus nettement au XXème siècle:

D'une part, l'avènement de l'approche fonctionnaliste dans l'aménagement des villes, qui préconisait une **séparation des fonctions**, a

certainement contribué à éloigner la production agricole des foyers de consommation (P43).

Le Centre d'écologie urbaine souligne que le découpage sectoriel des responsabilités municipales fait tomber l'AU entre plusieurs mailles (P7). Le CRE de Montréal exprime aussi cette critique envers la structure municipale actuelle :

[...] les décideurs sont multiples et aucune direction n'est réellement en charge du dossier de l'agriculture urbaine. Cette situation est problématique puisque cela ne permet ni la création d'une vision globale et ne favorise pas l'établissement d'un plan d'action global (P13).

L'agriculture semble donc être contrainte par les structures administratives et réglementaires de la ville à ne pas occuper beaucoup plus qu'une fonction de loisir et de verdissement en milieu urbain.

Le **manque d'accès aux espaces** propices à l'AU est un autre enjeu majeur qu'identifient les intervenants. Dans son mémoire, Action Gardien se dit déçu que la Ville ne se soit portée acquéreuse des anciens terrains du CN :

Le redéveloppement de ce site aurait pu être l'occasion d'un prolongement du quartier, selon une vision innovante, verte, écologique, sociale. Nous avons d'ailleurs proposé un plan d'aménagement incluant un parcours vert, des sites dédiés à l'agriculture, des ruelles cultivées, etc. (P87).

Si, comme plusieurs le notent, les espaces alloués à l'AU ne suffisent plus à la demande, l'accès à de nouveaux terrains n'est pas chose facile. En effet, les terrains encore constructibles font l'objet d'une grande concurrence.

La fermeture impromptue de jardins collectifs ou communautaires, en raison de nouveaux projets de construction ou de la découverte de contaminants dans le sol, a été noté par plusieurs comme autre problème. Parmi les cas de fermetures cités, on trouve celui du Jardin du faubourg St-Laurent, au coin des rues de Bullion et Ste-Catherine, vendus en 2010 par la Ville à un promoteur immobilier pour y construire des condos de luxe. Le même enjeu se pose aujourd'hui pour un jardin communautaire

situé à la limite nord de l'arrondissement Outremont, alors que l'Université de Montréal construit un nouveau campus dans l'ancienne gare de triage d'Outremont. Le mémoire d'une citoyenne porte spécifiquement sur ce conflit :

L'Université de Montréal et la Ville de Montréal avec l'accord de l'arrondissement d'Outremont vont détruire un parc de 1,9 ha comprenant le jardin communautaire [...] Soit dit en passant, ce dernier est aussi le parc le plus utilisé de tout l'arrondissement [...] On vit actuellement à l'ère du condo [...] On dirait qu'actuellement tout doit s'aligner dans la grande ville vers la densification avec les revenus fonciers qui en découlent. Et la qualité de vie des citoyens s'en trouve grandement affectée (P48).

Plusieurs intervenants signalent l'urgence de réserver des terrains pour l'AU afin de faire face à la forte spéculation foncière qui touche les derniers espaces urbains non construits (P54, P87, P91, P97) : « l'urbanisation actuelle à Montréal tend à faire disparaître les espaces verts résiduels présents historiquement dans les quartiers, et ce selon une logique de maximisation de la rentabilité propre aux projets immobiliers » (P91). Action-Gardien fait de cet enjeu l'objet de tout un chapitre :

UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE MENACÉ PAR LA VISION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN IMMOBILIER

Avec ses vastes espaces en friche laissés à l'abandon, le quartier de Pointe-Saint-Charles possède un grand potentiel de développement qui l'a rendu alléchant pour les promoteurs immobiliers. Les projets de revitalisation autour du canal de Lachine sont en train de transformer le visage du quartier [...] Les prix de l'immobilier flambent : hausse de 65% pour les ventes et de 17,7% pour le loyer médian. La Ville de Montréal brade ses derniers terrains. Les coûts fonciers vont continuer à augmenter et dans un quartier central et convoité comme Pointe-Saint-Charles, si des mesures drastiques ne sont pas prises, il n'y aura bientôt plus un seul terrain disponible pour l'agriculture urbaine, si petit fût-il (P87).

Par ailleurs, plusieurs jardins collectifs connaissent une situation précaire parce que les espaces qu'ils occupent leur sont prêtés.

Quelques intervenants critiquent dans leur mémoire le **modèle d'urbanisation centré sur l'automobile**. Selon le Centre d'écologie urbaine, ce type d'aménagement

contribuerait « à dissocier l'être humain de son alimentation », car « l'étalement urbain, aggravé par l'utilisation massive de la voiture individuelle crée des déserts alimentaires et amène les gens à se procurer de la nourriture dans les magasins à grande surface éloignés des quartiers résidentiels » (P7). Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur témoigne dans son mémoire que parmi les facteurs qui expliquent la difficulté de pérenniser l'implication citoyenne dans Mercier-Est, il y a l'aménagement de type « banlieue » du quartier:

« Nous œuvrons dans un contexte urbain et social bien différent du centre-ville où le sentiment d'appartenance du quartier est moins prégnant. La faible densité du territoire composé de maisons unifamiliales, la trame des rues résidentielles, l'immensité des parcs (Bellerive, Thomas Chapais) et le caractère routier des artères commerciales influencent directement la vie sociale du quartier » (P47).

La réglementation, ou son absence, est un autre enjeu pour le développement de l'AU. D'abord, les lieux où pourraient techniquement se pratiquer l'AU, que ce soit dans le cadre bâti comme dans le non-bâti, font souvent l'objet de restrictions (P47). Vivre en ville précise que même si le but de plusieurs de ces règlements n'est pas spécialement de limiter l'AU, cela en a tout de même l'effet (P43). C'est aussi l'avis de l'Association du design urbain du Québec (ADUQ) :

le contrôle de cette pratique, à Montréal, se fait à travers un cadre réglementaire qui n'aborde pas spécifiquement l'agriculture urbaine. Il est donc difficile d'encadrer, à travers les différents projets, cette pratique qui peut prendre place dans une multitude de lieux (toits, lots vacants, parcs, écoles, hôpitaux, etc.) (P6).

Quant aux règlements de zonage, le Centre d'écologie urbaine précise que ceux-ci « peuvent freiner les projets d'AU comme ils peuvent leur servir de levier (exemple des districts agricoles de Boston) » (P7). Par ailleurs, certaines activités agricoles sont plutôt régies par des lois provinciales, mal adaptées au contexte urbain. C'est le cas de l'apiculture urbaine et des jardins à haut rendement dont la production est destinée à la vente (P36). Deux citoyens ont témoigné des difficultés que posent, dans un contexte

urbain, la loi provinciale sur les abeilles (P53). De plus, certains intervenants aimeraient que la vente de fruits et légumes issus de jardins privés, communautaires et collectifs soit permise. Selon le responsable des Comptoirs urbains Tera Ter, une entreprise d'économie sociale qui opère des mini-marchés dans les quartiers mal desservis ou défavorisés de Montréal, il faudrait imaginer une nouvelle structure réglementaire pour permettre de vendre la production des jardins (P40). L'interdiction de garder des animaux de basse-cour à Montréal, en vertu du règlement 3344, est considéré par plusieurs intervenants comme un obstacle au développement de l'AU. La construction de serres et de toits verts est aussi limitée par des règlements, différents d'un arrondissement à l'autre.

L'un des obstacles au développement de l'AU qui revient dans le plus de mémoires est celui du **sous-financement des projets**. Un citoyen qui travaille dans un éco-quartier de Montréal écrit : « nous n'avons aucun budget prévu à cet effet [l'AU] à l'éco-quartier, sinon mon propre salaire et un budget mensuel de 50 dollar par mois pour l'ensemble de nos activités » (P67). Le financement des projets varie d'un arrondissement à l'autre : « contrairement à ce qui se fait à Rosemont, aucun financement récurrent n'est prévu pour l'implantation des ruelles [vertes] » (*Ibid*). Le financement est une « lutte constante » (P69), qui amène les organismes à être en compétition « pour obtenir des subventions provenant d'une même enveloppe budgétaire » (P12). Par ailleurs, le financement est offert au développement de nouveaux projets, plus souvent qu'au roulement des projets existants (P12). Le Conseil pour le développement local et communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve explique l'enjeu : « Il faut dire que les organismes du secteur connaissent déjà un manque de ressources chronique, il est donc parfois difficile d'ajouter des nouveaux projets à leur programme déjà bien chargé » (P88).

Un autre obstacle au développement de l'AU que certains intervenants ont soulevé est celui des **perceptions**, des craintes et des réticences qu'ont les citoyens vis-à-vis les

activités agricoles. Selon le Marché solidaire Frontenac, « le règlement sur l'abattage et l'élevage de bétails, de volailles et de gibiers de 1966 et 1970 a aseptisé les relations entre le citadin et l'agriculture » (P28). Dans son mémoire, la ferme périurbaine D-Trois-Pierres décrit les défis que représente l'agriculture dans ce contexte : « En opposition à l'agriculture traditionnelle en milieu rural, la densité de population amène à devoir faire des compromis au niveau du bruit, des odeurs, du choix du type de production et aussi des techniques de production » (P14). L'apiculture urbaine fait aussi face à certaines réticences des citadins, comme l'explique Miel Montréal : « Un des facteurs limitant pour l'apiculture à Montréal est le manque d'information et les craintes des citoyens et citoyennes envers les abeilles » (P29).

Finalement, la **contamination des sols** est un obstacle au développement de l'AU qui revient systématiquement dans presque tous les mémoires écrits par des organismes et des citoyens des zones industrielles, ou anciennement industrielles, de Montréal. Ces intervenants viennent principalement des arrondissements Sud-Ouest, tout particulièrement du quartier Pointe-St-Charles, et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Or, il s'avère que ces arrondissements connaissent aussi la pauvreté et l'insécurité alimentaire. La fermeture de jardins communautaires et collectifs en raison de la contamination signifie que les citadins perdent la possibilité de cultiver et de tisser des liens sociaux dans ces espaces. Un autre citoyen témoigne de l'incertitude causée par le passé industriel du quartier Pointe-St-Charles : « Plusieurs résidents se questionnent aussi sur l'état des sols présents dans leur arrière-cour et hésitent à se lancer dans un projet de potager » (P54).

Tableau 4.2 Les obstacles aux projets d'AU

4.2 Les obstacles aux	Manque de vision de la Ville	Pas de politique municipale en matière d'AU	P6, P7, P12, P34, P43, P96, P97, P98
		L'AU est très peu intégrée aux outils de planification	P6, P7, P20, P87, P97

<i>projets d'AU</i>	Approche fonctionnaliste et sectorialisation	Absence d'interlocuteur et manque de reconnaissance	P7, P13, P43, P64
	Manque d'accès aux espaces	Compétition avec d'autres usages de l'espace, Instabilité, Spéculation foncière	P1, P7, P12, P13, P15, P18, P24, P27, P28, P36, P43, P46, P48, P49, P50, P51, P55, P67, P69, P70, P72, P76, P77, P78, P79, P84, P86, P87, P92, P97, P98
	Modèle d'urbanisation centré sur l'automobile	Déserts alimentaires, Bétonisation de la ville, Affecte la vie sociale des quartiers	P7, P27, P30, P49, P51, P64, P67, P89
	Réglementation	Freine la commercialisation	P1, P27, P28, P36, P39, P40, P43, P65
		Réduit l'éventail des lieux où peut se pratiquer l'AU	P6, P43, P47, P61, P67, P96
		Système réglementaire à plusieurs niveaux qui créent un environnement institutionnel complexe	P36, P53, P40
		Marginalise certaines dimensions de l'AU, comme l'élevage de petits animaux	P3, P4, P8, P10, P12, P15, P16, P27, P28, P43, P52, P55, P59, P63, P71, P78, P87
	Sous-financement des projets	Variations entre les arrondissements et manque de pérennité	P1, P3, P7, P12, P18, P23, P27, P31, P34, P35, P42, P45, P46, P54, P57, P58, P60, P66, P67, P69, P88, P92, P97, P98
	Perceptions	Cohabitation difficile entre secteurs résidentiels et agriculture périurbaine, élevage et apiculture urbaine	P14, P28, P29, P34, P36, P55, P59
Contamination des sols	Avec le passé industriel de certains secteurs	P3, P9, P10, P16, P54, P87, P91, P98	

4.3 Les rapports ville-campagne

En cherchant dans les mémoires des données reliées aux rapports ville-campagne, j'ai voulu comprendre comment les promoteurs de l'AU abordent plus largement, au-delà de l'aménagement urbain, le thème du développement urbain. Tout d'abord, il est à noter que les rapports ville-campagne occupent une attention particulièrement soutenue dans les mémoires de la Ferme au Bord du Lac (P17), du Groupe des nouveaux fermiers (P19), de Protect-Terre (P33) et du Senneville Agricultural Group (P37). Protect-Terre est un OBNL qui conseille les producteurs et la relève pour le développement de fiducies foncières agricoles. Les trois autres sont des producteurs et futurs producteurs de l'Ouest-de-l'île de Montréal. Cela dit, des organismes communautaires et environnementaux, des citoyens, l'Ordre des agronomes, l'UPA, de même qu'un jardin collectif de St-Henri, abordent aussi les thèmes des rapports ville-campagne et de la protection des terres agricoles périurbaines.

Pour le Groupe des nouveaux fermiers, le sort des terres agricoles périurbaines doit se retrouver parmi les enjeux que traite la consultation publique sur l'AU :

Bien que cette consultation s'intéresse au potentiel de l'agriculture dans la ville, nous croyons qu'il serait insuffisant et incomplet de parler d'augmenter les espaces verts du centre de l'île sans faire mention de l'usurpation des terres agricoles extrêmement fertiles en région périurbaine causée par le développement urbain (P19).

La **diminution des surfaces cultivables au profit d'autres usages du territoire** est une préoccupation qui revient dans de nombreux mémoires (voir tableau 4.3). Au premier rang de cette concurrence, on retrouve le développement résidentiel et commercial : « le phénomène a été catalysé par l'augmentation de la valeur foncière du sol urbain, la rente offerte par l'agriculture ne pouvant pas concurrencer celle offerte par le développement résidentiel ou commercial » (P43).

Plusieurs intervenants soulignent que la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTAA) ne suffit plus à protéger les espaces agricoles périurbains: « Requests to exclude land from the Agricultural Zone places enormous pressure on the vitality and the development of farming in Montreal » (P37). Dans son mémoire, Vivre en ville cite ces quelques lignes du Rapport Pronovost, qui qualifie de « dépassée » la « revendication visant à établir sa propriété résidentielle dans les meilleures terres du Québec, sous prétexte qu'il n'y a plus de territoire à bâtir dans la municipalité » (P43).

Selon la Ferme au Bord du Lac, la proximité de la ville représente à la fois une menace et une opportunité (P17). La menace est celle de la spéculation foncière et du développement immobilier, qui émiette les terres agricoles. L'opportunité est celle de la proximité des marchés, qui facilite les circuits courts de commercialisation, avec peu ou pas d'intermédiaires. Cette proximité de la ville leur permet donc de bénéficier de l' « intérêt grandissant du consommateur pour les produits de proximité cultivés selon des méthodes écologiquement responsables » (P17). Plutôt qu'un retour vers le passé, la Ferme souhaite voir émerger un nouveau modèle agricole en contexte périurbain, où l'agriculture « a une place reconnue et préservée sans entrer en opposition avec le développement urbain » (*Ibid*). L'agriculture périurbaine se développerait « dans une **interaction dynamique profitable à la fois à sa rentabilité et aux usages plus collectifs** tels que l'aménagement du paysage et l'agrotourisme » (*Ibid*). Cette idée des bénéfices mutuels qu'auraient les producteurs et la communauté urbaine en protégeant, en dynamisant et en valorisant une agriculture périurbaine multifonctionnelle revient dans plusieurs mémoires: « Les terres agricoles ne sont pas seulement le grenier du Québec, elles rendent une multitude d'autres services écologiques à la région métropolitaine » (P43).

La complémentarité entre l'AU et l'agriculture périurbaine est un autre thème récurrent dans les mémoires. À cet effet, le Comité en sécurité alimentaire de Mercier Ouest écrit :

Dans le but d'améliorer l'accessibilité à des produits alimentaire de qualité dans une optique de développement durable, nous voyons la production locale jumelé avec l'approvisionnement des agriculteurs de petite échelle du milieu périurbain comme alternative à la distribution alimentaire de masse par les grands détaillants (P9).

En plus d'être complémentaires, l'AU et l'agriculture périurbaine seraient solidaires. À titre d'exemple, l'année dernière, un organisme reconnu comme un leader en AU à Montréal, le Santropol Roulant, s'est doté d'un espace de production périurbain. Intitulé « Entre grange et gratte-ciel », ce projet vient augmenter l'autonomie de l'organisme quant à son approvisionnement en fruits et légumes pour la popote roulante. Cette collaboration permet aussi aux citoyens qui utilisent les services de popote roulante « de reprendre contact avec la source de leur alimentation, en plus de sensibiliser le grand public à l'importance de protéger les dernières parcelles de terre agricole périurbaine sur l'île de Montréal » (P36).

En somme, bien que le modèle d'urbanisation qui a prévalu jusqu'à présent menace la poursuite des activités agricoles en territoire urbain et périurbain, les intervenants semblent croire que l'agriculture et la ville peuvent se réconcilier. Selon la Ferme au Bord du Lac, « si l'on se donne une vision élargie, l'agriculture et la vie urbaine peuvent très bien **cohabiter** dans le cadre d'une planification adéquate où la place des activités agricoles serait préservée et même privilégiée » (P17). Plusieurs groupes et citoyens souhaitent une « ville productive », c'est-à-dire une ville où l'espace est optimisé pour la production agricole. Le Centre d'écologie urbaine mentionne l'urbanisme agricole comme source d'inspiration:

« Notre vision de la ville productive s'inspire de l'urbanisme agricole, une approche récente en aménagement urbain, très proche des idées mises de l'avant par le nouvel urbanisme. Cette approche met l'accent sur la densification urbaine à l'échelle humaine et le développement d'une économie locale accordant une place importante au système alimentaire, dont fait partie l'agriculture urbaine » (P7).

L'organisme Vivre en ville fait aussi référence à l'urbanisme agricole dans son mémoire (P43). Les acteurs de l'AU défendent donc une nouvelle approche de planification qui intègre l'agriculture à la croissance urbaine.

Tableau 4.3 Les rapports ville-campagne

4.3 Les rapports ville-campagne	Menace : Diminution des surfaces cultivables au profit d'autres usages du territoire	Concurrence avec le développement résidentiel et commercial	P1, P3, P7, P9, P10, P13, P18, P20, P22, P27, P28, P30, P43, P47, P64, P89, P94, P95
	Opportunité : Interaction dynamique profitable à la fois à sa rentabilité et aux usages plus collectifs	Circuits courts de commercialisation, aménagement du paysage, agrotourisme et autres services écologiques	P1, P3, P7, P9, P10, P13, P17, P22, P36, P37, P43, P45, P84, P95
		Complémentarité et solidarité entre agriculture périurbaine et urbaine	P1, P3, P7, P9, P36, P43, P46, P95, P97
	Cohabitation ville/agriculture périurbaine	« Ville productive », urbanisme agricole	P6, P7, P12, P17, P20, P43, P61

4.4 Les politiques urbaines souhaitées

Les mémoires nous informent des orientations d'aménagement et des politiques que désirent les acteurs de l'AU. Par la même occasion, nous pouvons reconnaître certaines valeurs dans ces discours sur l'aménagement. Nous entrons ici dans le vif de notre objet de recherche, soit les représentations normatives de la ville que portent les intervenants.

Une recommandation qui revient dans plusieurs mémoires est celle d'**optimiser la valeur d'usage du territoire urbain** (voir tableau 4.4). D'abord, plusieurs intervenants recommandent que la pratique de l'AU soit permise dans les espaces sous-utilisés, à l'instar de ce qui se fait dans les villes de la Havane, Paris, Youngston, Portland, Dar es-Salaam et Kampala : « Pourquoi ne pas offrir et profiter de ces espaces en attendant une future utilisation » (P6). L'organisme Sentier urbain, dont la mission est de créer des espaces verts et communautaires dans la ville, recommande que Montréal adopte « une politique favorable au changement de vocation de ces lieux, ou du moins, l'enlèvement de certaines lourdeurs administratives lorsqu'on désire le faire » (P38).

Quelques intervenants demandent à ce que soient créées des réserves foncières pour l'AU, afin que la valeur commerciale des terrains ne l'emporte pas sur leur valeur d'usage (agricole, récréatif, éducatif, etc.) :

Il est urgent que la ville et/ou l'arrondissement Sud-Ouest constitue des réserves foncières à des fins d'agriculture urbaine avec les terrains résiduels qui ne sont pas propices à faire du logement social. Les pouvoirs publics peuvent en effet se prévaloir de leur « droit de premier refus » qui leur donne le droit d'égaliser toute offre d'achat et ainsi acheter le terrain en question (P87).

Aussi, de nombreux intervenant demandent à ce que soit créé un zonage spécial pour les jardins communautaires et collectifs, ou du moins qu'ils soient mieux protégés en étant placés dans la catégorie « parc ».

L'adaptabilité des milieux de vie au contexte et aux besoins, de même que leur **façonnement par les citoyens**, sont des thèmes récurrents dans les mémoires. À titre d'exemple, le CRAPAUD recommande « que la Ville encourage également les initiatives spontanées ou planifiées issues des mouvements citoyens et communautaires en matière d'AU » (P12). Une citoyenne souhaite que l'on fasse « de Montréal à différentes échelles un laboratoire [...] où les individus et collectivités

peuvent innover, essayer des choses, se tromper, recommencer et adapter selon les besoins » (P81). Le Comité Enviro-Pointe souhaite voir la Ville « s'aligner dans le sens d'un développement démocratique et humain, où l'on évitera de mettre les citoyens devant le fait accompli » (P10). Allant dans le même sens, un regroupement d'acteurs communautaires de la Pointe-de-l'Île (Mercier Est, Anjou, Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est) soutient qu' « il est important de faire connaître les mécanismes à la portée des citoyens et des groupes afin qu'ils puissent proposer leurs idées et qu'ils soient soutenus dans leurs démarches » (P89).

Plusieurs intervenants souhaitent que les occasions de **partage, de réseautage et de célébration communautaire** soient soutenues et qu'elles se multiplient. Au niveau du partage, des intervenants demandent à ce que la ville mette à disposition des citoyens plus d'espaces collectifs. Par ailleurs, plusieurs intervenants mentionnent la nécessité de mettre en place des réseaux pour le transfert d'expertises et de connaissances et pour l'accompagnement de nouveaux projets à l'échelle des groupes et des citoyens.

Le **dépassement de l'approche fonctionnaliste** de planification urbaine se trouve en filigrane du discours de nombreux intervenants. D'abord, les intervenants désirent que la multifonctionnalité de l'AU soit valorisée à travers son intégration dans les politiques d'aménagement du territoire et, pour ce faire, que l'on fasse appel à un travail de concertation multidisciplinaire. La création de réseaux intersectoriels visant à faire avancer l'AU et le projet d'un système d'alimentation montréalais plus durable et équitable est recommandée par plusieurs. Des intervenants suggèrent que les institutions publiques, les écoles, les stations de métro et les espaces publics intègrent l'AU multifonctionnelle dans leur aménagement. De plus, on souhaite que l'AU soit permise dans tout type de zonage. Le dépassement de l'approche fonctionnaliste s'applique aussi à l'aménagement des espaces bâtis et non bâtis : « Outre la réaffectation de l'espace automobile, la polyvalence (ou la propriété utilitaire) du

bâtiment devrait être une préoccupation constante de l'urbanisme favorable à l'agriculture » (P64). Dans l'esprit de la multifonctionnalité, bon nombre d'intervenants recommandent qu'il y ait une intégration systématique de plantes comestibles et d'arbres et arbustes fruitiers dans les aménagements paysagers de la Ville. Certains parlent même d'aménager des vergers urbains, voir des forêts nourricières en îlots.

Sans grande surprise, le **dépassement de l'opposition nature/ville** est un thème très présent dans les mémoires. De nombreux intervenant recommandent que l'implantation de projets d'AU deviennent systématique lors de la construction de toute nouvelle installation, résidentielle, commerciale ou institutionnelle. Les ruelles, les trottoirs, les cours d'écoles ou des maisons, les devantures, les balcons, les toits, les murs, les lots vacants, les stationnements des grands centres commerciaux ou des parcs industriels, tous ces lieux sont propices à accueillir des projets d'AU. Selon Miel Montréal, il faudrait se doter d'un programme « visant la valorisation de la nature en ville et faisant la promotion d'un milieu qui allie les besoins humains aux besoins de l'écosystème urbain » (P29). Le Comité de sécurité alimentaire de Mercier Ouest souhaite que Montréal se munisse d'une « politique pour promouvoir la biodiversité des plantes, fleurs et vignes comestibles indigènes et/ou du patrimoine plantées dans les espaces publics » (P7). L'abeille étant un pollinisateur irremplaçable menacé par l'urbanisation et la destruction des milieux naturels, on recommande aussi une implication accrue de la Ville dans ce dossier.

Pour laisser plus de place à la nature dans la ville, l'espace urbain doit être optimisé : « Avec la **densification**, nous pouvons libérer de l'espace, notamment celui dédié à la voiture, pour créer des espaces publics, ramener la nature en ville et intégrer l'AU à l'aménagement des quartiers » (P7). La densification de l'espace bâti permettrait de libérer des espaces pour l'AU. Certains intervenants recommandent d'imposer une taxe sur les surfaces de stationnement à l'ensemble de la ville (P67), « d'éliminer les

stationnements » (P83) ou encore d'offrir des avantages financiers aux entreprises qui « rétrécissent leurs espaces de stationnement au profit de potagers » (P27). D'autres citoyens soulignent qu'une plus grande offre de transport en commun profitera à l'AU, en libérant à long terme l'espace occupé par l'automobile dans la ville.

Plusieurs intervenants précisent qu'il faut particulièrement soutenir les initiatives qui favorisent **l'économie sociale** ainsi que celles qui offrent une **réponse aux besoins locaux**, notamment dans les secteurs identifiés comme des déserts alimentaires. Selon Vivre en ville, « la création de nouveaux jardins devrait tenir compte de certains indices de défavorisation des quartiers et de la disponibilité des aliments santé » (P43). Vrac environnement croit que l'AU doit investir l'espace public « particulièrement au sein de quartiers moins favorisés, plus densément peuplés et plus pauvres en espaces verts, de façon à donner toute leur fonctionnalité à ces lieux de rencontre et d'échange » (P44). Quelques intervenants suggèrent aussi que le parc de logements sociaux et communautaires soit bonifié d'espaces cultivables. « Montreal needs to make its green goal to be about feeding the people, not just beautifying », écrit une citoyenne (P86).

Tableau 4.4 Les politiques urbaines souhaitées

4.4 Les politiques urbaines souhaitées	Optimiser la valeur d'usage du territoire urbain, plutôt que d'aller dans le sens de la marchandisation de l'espace	Revaloriser les espaces sous-utilisés	P1, P3, P6, P7, P8, P12, P16, P22, P27, P29, P30, P33, P38, P43, P44, P45, P46, P53, P54, P69, P79, P82, P87, P90, P92, P93, P97, P98
		Créer des réserves foncières pour l'AU	P27, P30, P54, P87
		Créer un zonage spécial pour l'AU ou placer les jardins sous un zonage « parc »	P7, P10, P13, P16, P28, P43, P46, P54, P69, P89, P91, P93, P97

	Adaptabilité des milieux de vie et participation des citoyens à leur façonnement	Encourager les initiatives citoyennes et éviter de mettre les citoyens devant le fait accompli	P10, P12, P81, P89
	Partage, réseautage et célébration communautaire	Espaces collectifs et partage de terrains	P1, P4, P8, P12, P13, P16, P22, P24, P30, P41, P65
Transfert d'expertises et de connaissances		P1, P6, P18, P22, P31, P34, P36, P38, P41, P42, P43, P45, P46, P54, P59, P66, P85, P90, P93, P94, P97, P98	
	Dépassement de l'opposition nature/ville	Concertation et partenariat pour un système montréalais d'alimentation durable	P1, P3, P7, P12, P18, P22, P27, P28, P39, P43, P44, P46, P69, P82, P93
		Polyvalence des espaces urbains et des du cadre bâti	P4, P7, P8, P12, P15, P16, P22, P27, P31, P42, P43, P52, P58, P65, P84, P98
		Implantation de projets d'AU dans le cadre de nouvelles constructions	P1, P3, P4, P6, P7, P8, P9, P10, P12, P13, P15, P16, P18, P27, P29, P31, P35, P39, P41, P43, P45, P54, P58, P65, P67, P69, P72, P76, P77, P82, P83, P87, P90, P91, P93, P97
		Intégrer les espèces comestibles et les arbres fruitiers dans les aménagements paysagers de la ville	P1, P3, P7, P9, P13, P15, P16, P21, P26, P27, P29, P34, P38, P39, P41, P46, P49, P54, P65, P69, P72, P77, P78, P79, P92, P97
		Promouvoir la biodiversité et allier les besoins humains aux besoins de l'écosystème urbain	P7, P29, P46, P65

	Densification (P7, P27, P41, P43, P45, P64)	Lutte à l'étalement urbain Réduire l'espace décerné à l'automobile et une plus grande offre de transport en commun	P7, P27, P41, P51, P64, P67, P83
	Dimension sociale	Économie sociale	P7, P14, P22, P27, P36, P38, P54, P97
		Répondre aux besoins des zones défavorisées et pauvres en espaces verts	P6, P8, P14, P16, P31, P41, P43, P44, P54, P87, P90, P97, P98

CHAPITRE V

DISCUSSION ET ANALYSE

5.1 Discussion

5.1.1 Les résultats à la lumière des valeurs et des intérêts des acteurs

Tel que mentionné au premier chapitre, la consultation publique sur l'agriculture urbaine a rassemblé des acteurs très variés. Du côté des acteurs communautaires et écologistes, on compte des organismes environnementaux, des regroupements de jardiniers, des agriculteurs périurbains, des organisations spécialisées en agriculture/apiculture urbaine, des comités citoyens de quartier, des organisations œuvrant en sécurité alimentaire, des entreprises à but non lucratif faisant de l'insertion sociale, des tables locales de concertation communautaire, ainsi que des forums jeunesse. La dimension sociale est omniprésente dans le discours de tous ces intervenants, que ce soit pour parler des enjeux de sécurité alimentaire ou de rappeler l'importance d'améliorer le cadre de vie des quartiers défavorisés, souvent très denses et minéralisés. Par ailleurs, certains acteurs de la consultation, Vivre en ville et l'Association du design urbain du Québec notamment, mobilisent des savoirs professionnels ancrés dans la discipline de l'urbanisme, du design et de la planification urbaine.

Les organismes communautaires situés dans zones de Montréal où on trouve de la pauvreté, telles que l'Est de l'île, LaSalle, Hochelaga-Maisonneuve, Parc-extension, Sud-Ouest, Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Grâce, étaient présents en grand nombre lors de la consultation sur l'AU montréalaise. Dans le discours de ces organismes, les préoccupations environnementales et sociales sont interreliées, rappelant ainsi le discours des « nouveaux mouvements sociaux » des années 1960-70, portés vers la

justice, le droit à la ville et l'écologie. Leur discours met en lumière des besoins et des intérêts concrets, reliés à des contextes socio-spatiaux particuliers, tout en s'inscrivant dans un mouvement qui dépasse les frontières de leur microenvironnement. Le manque de financement et d'espaces pour cultiver sont identifiés par les acteurs communautaires parmi les principales contraintes au développement de l'AU à Montréal. Les acteurs communautaires cherchent à se faire reconnaître comme acteurs du développement social et urbain, ainsi qu'à montrer les bénéfices de leur action dans le but de collaborer avec les agences publiques, la ville et ses arrondissements pour le développement de l'AU. La consultation publique sur l'AU constitue un véhicule pour faire avancer ces intérêts.

Parmi les acteurs qui appartiennent au monde agricole, différents intérêts et visions sont aussi représentés. L'Ordre des agronomes du Québec et l'UPA, qui ne sont pas à proprement parler des acteurs de l'AU, étaient néanmoins présents à la consultation. L'UPA répète dans l'introduction et la conclusion de son mémoire qu'elle se sent interpellée puisque la nature commerciale de certaines activités d'AU rejoint « celle de [ses] membres ». Elle se décrit au fil des pages comme représentante des producteurs ruraux : « L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit au cœur du tissu rural québécois » (P95). Ailleurs dans le mémoire, elle se présente comme la voix de « l'ensemble des producteurs agricoles, peu importe la taille de l'entreprise, son emplacement et son type de production ». L'UPA qualifie l'agriculture urbaine commerciale d'« avenue intéressante », qui répond à un « marché de créneau », mais appelle tout de même à la vigilance :

Malgré l'intérêt et le potentiel pour les projets agricoles de nature commerciale, nous devons demeurer vigilants et nous assurer que le soutien offert aux fermes urbaines commerciales soit équitable par rapport à celui dispensé aux producteurs ruraux.

Notons que l'arrivée d'acteurs comme les Fermes Lufa annonce une nouvelle source de compétition entre la ville et la campagne pour le « marché de créneau » que constitue l'agriculture de proximité.

Du côté des acteurs de l'agriculture périurbaine présents à la consultation, les mémoires mettent surtout l'emphase sur la nécessité d'encourager la relève et de mieux protéger le territoire agricole. Une certaine solidarité entre le milieu communautaire, en ville, et l'agriculture périurbaine a pris forme ces dernières années. Il existe aujourd'hui des programmes de formation socioprofessionnelle en milieu agricole périurbain, comme celui de la Ferme D-Trois-Pierres, ainsi que certaines initiatives explorant d'autres facettes de la multifonctionnalité agricole. Le projet « Entre grange et gratte-ciel » du Santropol Roulant, brièvement présenté au dernier chapitre, fait le pont entre différents objectifs : l'agriculture durable, la formation de la relève agricole, l'accessibilité de l'alimentation saine en ville pour les personnes en perte de mobilité ou défavorisées ainsi que le lien intergénérationnel. La concrétisation de la multifonctionnalité agricole est un élément clé de la protection des espaces agricoles contre l'expansion urbaine (Bryant et Chahine, 2010). Cela participe au dynamisme et à la viabilité économique des activités agricoles, tout en permettant l'appropriation et la valorisation par des acteurs collectifs et par les citoyens du territoire.

Du côté de l'AU commerciale, Les Fermes Lufa écrit dans son mémoire qu'« un enjeu majeur pour l'avancement de l'agriculture urbaine est la reconnaissance des fermes urbaines au même titre que les exploitants agricoles situés en zone rurale » (P96). La question de la reconnaissance et de la représentation de l'AU commerciale, de même que sa relation avec le milieu agricole rural et périurbain, a été très peu explorée dans la littérature.

Selon Éric Duchemin, l'apparition de projets d'AU commerciale fait apparaître de nouveaux enjeux :

[...] solidarité avec l'agriculture périurbaine, insertion de l'AU dans la gouvernance alimentaire locale et nationale, divergence de vision sur le rôle de l'AU entre les acteurs du mouvement, création d'un système alimentaire alternatif, insertion des projets (qui sont de plus grande ampleur) dans les plans d'urbanisme (Duchemin, 2012).

Le thème de l'AU suscite donc l'intérêt d'acteurs divers, et pour différentes raisons. Alors que certains acteurs voient en l'AU une niche de marché intéressante, d'autres la conçoivent comme une source d'autonomie alimentaire et de lien social. La consultation publique l'AU aura servi de véhicule pour faire avancer différents intérêts, comme le financement public de l'action des organismes communautaires ou encore la reconnaissance de l'AU commerciale, en plus des idées sur la ville et sur la place de l'AU au sein de celle-ci.

5.1.2 Les résultats à la lumière des connaissances et du statut des acteurs

La question de la compétence des citoyens à participer aux affaires publiques est un débat classique en science politique et en sociologie. D'un côté, il y a la conception élitiste de la démocratie, selon laquelle les citoyens sont inaptes à juger de toute question qui ne relève pas de leurs intérêts immédiats (Schumpeter, 1942). De l'autre, il y a la notion de démocratie technique, qui a mobilisé beaucoup d'attention en sociologie des sciences et qui efface les frontières entre les savoirs citoyens et les savoirs « experts » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, Bérard et Crespin, 2010). Aujourd'hui, la mise en place de dispositifs participatifs témoigne d'une certaine reconnaissance des savoirs citoyens. Les savoirs citoyens peuvent être définis comme :

[...] l'ensemble des connaissances, des expériences et des techniques, c'est-à-dire non seulement les ressources cognitives (savoirs au sens strict) mais aussi les habiletés pratiques (savoir-faire), que peut mobiliser un acteur qui ne dispose ni d'un statut d'élus, ni d'un statut de professionnel lorsqu'il intervient dans les dispositifs participatifs (Nez, 2011).

Il est à noter que les frontières ne sont pas toujours étanches entre les types de savoir. Si les citoyens qui ont participé à la consultation publique sur l'AU s'appuyaient

souvent sur des expériences personnelles et sur leur connaissance des usages du territoire (savoir local), plusieurs ont aussi fait appel à des savoirs professionnels. Aussi, en participant à la vie associative de leur quartier ou à des projets d'AU, les citoyens ont acquis certaines compétences spécialisées.

Les organismes communautaires et les ONG, de leur côté, ont été amenés aux cours des dernières décennies à développer leur propre expertise et à faire reconnaître celle-ci dans le cadre de la nouvelle gouvernance partenariale. Lors de la consultation publique sur l'AU, les organismes communautaires et les ONG ont mobilisé leurs savoirs professionnels pour faire valoir leurs intérêts et leurs valeurs. La revendication de leur légitimité se fonde sur leur pratique de terrain, à l'origine d'une quantité considérable de savoirs techniques et de savoirs locaux. C'est aussi en se basant sur l'expérience d'autres grandes villes du monde que les organismes ont souligné le « retard » de Montréal en matière de politique d'AU. Les organisations mobilisent, en plus de leurs savoirs locaux, des savoirs provenant d'expériences similaires ailleurs dans le monde, participant ainsi au phénomène de la « glocalisation » (Swyngedouw, 1997).

Dans le champ de la planification urbaine, on note donc depuis quelques années une ouverture à la reconnaissance de multiples savoirs. Il semble toutefois que les représentants traditionnels du secteur agricole soient moins enclins à déplacer les frontières entre savoir expert et savoir profane. L'UPA a émis plusieurs mises en garde quant à certaines pratiques jugées risquées en ville. Mobilisant son statut d'expert, l'organisation syndicale professionnelle délimite les frontières de l'agriculture en ville:

Notre expertise en tant que professionnels de l'agriculture nous amène à partager notre expérience et à adresser certaines mises en garde quant aux différentes formes d'élevage qui pourraient être pratiquées en ville et à lancer un appel à la prudence en raison d'éventuels problèmes de cohabitation avec le voisinage et, même ultimement, de santé publique (P95).

Par ailleurs, l'UPA et l'Ordre des agronomes du Québec prennent le terme « agriculture urbaine » au second degré. « Nous percevons plutôt dans le mouvement d'agriculture urbaine, et même dans le choix du mot « agriculture », une forme de reconnaissance et d'appui à la profession agricole », écrit l'UPA (P95). Quant à l'Ordre des agronomes, il fixe la distinction entre agriculture et jardinage au fait que la première « se veut une activité économique organisée dans un but éventuel de commercialiser des produits d'origine animale ou végétale » et le second consiste en « une activité individuelle ou collective qui vise plusieurs fins, dont celle d'assurer une production de fruits ou de légumes pour une période limitée » (P94). Cette affirmation porte à croire que l'usage du terme « agriculture » est inapproprié dans la plupart des projets d'AU. Cela fait contraste avec le discours du Centre d'écologie urbaine, pour qui « l'espace agricole doit être pensé plus largement qu'en termes de terres cultivées, et il faut pouvoir le penser aussi à l'intérieur de la ville, notamment dans les quartiers centraux où habite une proportion importante de Montréalais » (P7).

On observe une certaine joute de pouvoir sous-jacente à la démarcation des frontières (boundary-work) de l'AU. En spécifiant que l'agriculture est une « activité économique organisée » dont la vocation est commerciale, l'Ordre des agronomes cherche à rectifier une erreur commise par les non-spécialistes. Le terme « jardinage », qu'il préfère à « agriculture » dans le cas de l'AU non commerciale, rappelle l'étiquette du loisir. De plus, en associant l'AU non commerciale au jardinage, il limite celle-ci à la production maraîchère. Les frontières tracées par l'Ordre des agronomes leur donne la légitimité, en tant que « professionnels de l'agriculture », de formuler certaines « mises en garde », pour reprendre les mots l'UPA. En somme, dans les coulisses de la consultation publique sur l'AU, certains intervenants revendiquent la reconnaissance du statut d'« expert ». Or, n'est-ce pas justement le propre de l'AU de démocratiser le savoir relié à la production alimentaire? La définition de l'AU fait certes débat (Duchemin, 2012). À la suite de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture est devenue associée à une production alimentaire à grande échelle,

mécanisée et intégrée à un système de transformation et de distribution. Aujourd'hui, la multifonctionnalité agricole est de plus en plus reconnue. Néanmoins, lorsqu'elle sort du paramètre dominant de la production alimentaire à vocation commerciale, l'agriculture hérite d'un statut nébuleux.

5.2 Analyse : thèmes principaux dans le discours des acteurs de l'AU

En organisant les informations tirées des mémoires de la consultation publique sous quatre catégories primaires décrites au dernier chapitre, j'ai fait ressortir les thèmes principaux abordés dans les mémoires. Ces thèmes, qui nous informent sur les représentations normatives de la ville que portent les participants, peuvent être réorganisés sous trois grilles d'analyse. Il s'agit 1) du nouvel urbanisme et de l'urbanisme écologique, 2) de la justice spatiale, environnementale et alimentaire et 3) de la planification collaborative et démocratisée (voir figure 5). Ces grilles d'analyse sont reliées à des écoles de pensées différentes, sans pour autant être mutuellement exclusives (Fainstein, 2000). Nous retrouvons souvent les éléments de ces différentes approches dans le discours d'un même intervenant. Dans cette section, ces trois grilles seront présentées en lien avec les thèmes soulevés dans les mémoires de la consultation publique.

5.2.1 Principes du nouvel urbanisme et de l'urbanisme écologique

Au-delà des recommandations spécifiques à l'AU, on retrouve de nombreux traits associés à la ville désirée et désirable dans le discours des intervenants de la consultation publique. Les éléments de cette ville souhaitée s'apparentent fortement à ceux que privilégient les tenants du nouvel urbanisme, ce courant qui s'oppose à l'urbanisme moderne et fonctionnaliste décrit dans le chapitre théorique. Le nouvel urbanisme s'inscrit, en théorie, dans le paradigme du développement durable (Ouellet, 2006). Ce courant, qui vise à réformer le mode actuel de planification et de

développement de la ville, s'est positionné dès le départ comme détracteur des banlieues américaines et de l'urbanisation en tache d'huile. On reproche à l'étalement urbain d'empiéter sur les terres agricoles et les espaces naturels en plus de servir de support à l'individualisme, au consumérisme, à la pollution et aux inégalités spatiales. Les mémoires de la consultation publique montrent que la banlieue est aussi l'antithèse de ce à quoi aspirent les promoteurs de l'AU. Comme les tenants du nouvel urbanisme, on retrouve dans le discours des promoteurs de l'AU le souhait d'une ville plus compacte, mais surtout plus verte, qui arrive à retenir les jeunes familles de par la qualité de vie qu'elle offre. Cette qualité de vie tient à la présence de la nature en ville, à l'aménagement d'espaces collectifs, à la vie de quartier et à l'esprit de voisinage. Plusieurs intervenants suggèrent de libérer des espaces dédiés à la voiture pour la pratique de l'AU, ainsi que de favoriser le transport collectif. Par ailleurs, l'hétérogénéité des paysages urbains, qu'on pense par exemple aux jardins aménagés dans les friches industrielles, est une idée chère aux promoteurs de l'AU comme aux tenants du nouvel urbanisme. Il en va de même pour la mixité des fonctions; on souhaite des milieux de vie dynamiques, qui répondent aux divers besoins de leurs habitants.

Les conséquences de l'urbanisme moderne ont mis évidence la nécessité de transformer notre façon d'aborder la nature en ville. Au-delà de ses fonctions sociales, esthétiques et récréatives, la nature commence à être considérée du point de vue de l'écologie urbaine (Mehdi et al., 2012). L'urbanisme écologique implique d'inclure dans les politiques urbaines et les stratégies de développement la préservation des milieux naturels ou semi-naturels et de mettre en valeur leur rôle dans le bon fonctionnement de « l'écosystème urbain » (Young, 2010). La reconnaissance des services rendus par la végétation, comme contribution à l'infiltration de l'eau dans le sol et la lutte à la pollution atmosphérique, transforme le rapport des urbains à la nature. Cette vision écologique, ou écosystémique, de la ville transparait tout à fait dans les mémoires de la consultation publique sur l'AU. Les acteurs de l'AU mettent

de l'avant l'impact positif des végétaux et des abeilles au niveau local, sur les nuisances urbaines, ainsi qu'au niveau global, sur les grands enjeux environnementaux. Alors que les planificateurs urbains ont attribué à la nature, jusqu'à tout récemment, des fonctions de décor et d'hygiène (mentale et physique), on découvre avec l'urbanisme écologique une toute nouvelle relation à la nature. À la lumière des mémoires de la consultation, le mouvement qui tente de réconcilier l'agriculture et la ville s'inscrit dans cette évolution de la pensée urbanistique: « après l'idéal de la pelouse verte américaine, l'idéal du jardin productif et écologique » (P6).

5.2.2 Justice environnementale, alimentaire et spatiale

L'emphase est ici moins sur le design urbain que sur la répartition des richesses, des services et de la nature dans la ville. D'abord, le principe de la « justice environnementale » implique de s'opposer aux formes d'aménagement qui exposent les plus démunis aux risques et à la pollution. Les quartiers moins nantis ont plus de chances que les autres d'être altérés par la pollution visuelle et sonore, la contamination du sol et le passage de voix rapides ou d'autoroutes (Pastor et al., 2005). Les intervenants de la consultation publiques ont été nombreux à mettre en évidence les nuisances environnementales que connaissent les quartiers anciennement industriels de Montréal. Des citoyens et des groupes de Pointe-St-Charles ont parlé de la contamination des sols et des obstacles que cela pose à l'AU dans ce quartier. D'autres groupes ont parlé des immenses parcs de stationnements, notamment à Ville-St-Laurent, qui engendrent des îlots de chaleur. Un groupe de Mercier-Est a mentionné que les grandes artères qui traversent le quartier nuisent à la vie sociale. À Montréal comme ailleurs, les citoyens moins nantis héritent des territoires défigurés par l'industrialisation et le bitume. En ciblant les quartiers défavorisés, les interventions d'AU veulent réparer une injustice historique en matière d'aménagement des différents quartiers de la ville.

Dans le même esprit que celui de la justice environnementale, les intervenants de la consultation publique sur l'AU expriment aussi leurs préoccupations vis-à-vis l'accès inégal entre les quartiers à des aliments frais et santé. Plusieurs identifient l'AU comme une façon de répondre aux besoins ciblés de certains quartiers, où le manque d'accès aux fruits et légumes et la pauvreté engendrent l'insécurité alimentaire. On souhaite par ailleurs que plus de soutien soit accordé aux projets qui favorisent l'autonomie alimentaire, via l'éducation et l'information. Il s'agit donc de redonner aux citoyens défavorisés du pouvoir sur leur situation alimentaire, en même temps que sur leur environnement physique.

La justice spatiale intéresse depuis quelques années de nombreux sociologues de la ville d'inspiration marxistes (Lefebvre, 1968, Harvey, 1973). La justice spatiale est la lutte pour que la valeur d'usage de l'espace urbain soit préservée, malgré l'attrait que représente la valeur marchande de l'espace dans le système capitaliste. Cela signifie notamment de s'opposer à la vente des derniers terrains non-bâties et à la spéculation foncière. Cette préoccupation apparaît nettement dans plusieurs mémoires de la consultation publique sur l'AU. La justice spatiale implique aussi que les citoyens puissent façonner leur milieu de vie et se l'approprier au quotidien. Dans cet esprit, on favorise le développement de lieux de rencontre et d'échange non consuméristes, qui redonnent à la centralité urbaine son sens social et politique (Petcou, 2009). Bref, la transformation de l'espace urbain pour et par les citoyens est un élément sur lequel les tenants de la justice spatiale et les acteurs de l'AU se rejoignent, à en juger de ce qui ressort des mémoires.

Nous l'avons vu dans les mémoires, la ville dont rêvent les tenants de l'AU est une ville juste : du point de vue de l'accès à une alimentation satisfaisante et saine, de la convivialité des milieux de vie et de la participation des citoyens aux affaires de la « cité ». Le défi est maintenant de ne pas céder à des compromis entre les dimensions écologique et sociale de la ville durable. Selon David Harvey, la célébration de

l'hétérogénéité urbaine que l'on retrouve dans le discours des penseurs postmodernes révèle une certaine candeur (Harvey, 1992). Faisant l'apologie d'un aménagement « convivial » où plusieurs mondes cohabitent, les nouveaux urbanistes dépolitisent la ville. Ils mettent l'accent sur le design, la spontanéité et la mixité, passant sous silence que les injustices inhérentes au développement de la ville capitaliste, dans les faits, ne cessent de s'accroître. La même critique s'applique aux tenants du « développement durable » (Swyngedouw, 2009). Certains auteurs y voient le signe d'une ère « post-politique » : « Everything is politicized, can be discussed, but only in a non-committal way and as a non-conflict » (Diken et Laustsen, 2004: 7).

Or, en exprimant leur préoccupation vis-à-vis des injustices environnementales, alimentaires et spatiales, les citoyens et les groupes qui ont participé à la consultation publique sur l'AU ont construit une lecture des enjeux urbains qui réconcilie « deux cultures qui traditionnellement s'ignorent », soit « une culture urbaine, qui a fait depuis longtemps de la question sociale une de ses préoccupations majeures, et une culture écologique, qui a toujours privilégié la question de la technique » (Theys et Emelianoff, 2001: 128). Les mémoires de la consultation publique en font foi, l'AU est un sujet politique, rattaché aux grands conflits urbains où les dimensions environnementale et sociale se rejoignent.

5.2.3 Planification collaborative et démocratisée

La démarche entreprise par les groupes impliqués en AU afin d'obtenir cette consultation publique témoigne en elle-même d'un désir de faire participer la société civile aux débats de planification urbaine. Comme mentionné plus tôt, les mouvements sociaux urbains des années 1960 ainsi que le courant postmoderne en urbanisme ont critiqué le côté technocratique de la planification urbaine moderne et la rationalité universalisante que sous-tendent ses théories. Par conséquent, une plus grande attention a été portée aux interventions touchant l'échelle locale ainsi qu'à l'impact de

l'aménagement sur la vie quotidienne des citoyens. Dans cette perspective, les planificateurs urbains sont devenus en quelque sorte des négociateurs et des intermédiaires entre les différents groupes des milieux urbains faisant l'objet d'interventions (Fainstein, 2000).

D'abord, soulignons encore une fois que la consultation publique sur l'AU aura été la première consultation à être issue de l'exercice du droit d'initiative à Montréal. Il en tient donc de la volonté d'un nombre considérable de citoyens et de groupes communautaires. Lors de cette consultation, l'AU a été abordée comme un sujet politique, c'est-à-dire relatif à la « cité » et à son organisation. L'AU est une demande sociale relativement nouvelle, que l'on peut rattacher à l'héritage des « nouveaux mouvements sociaux » portant sur l'écologie, le développement urbain, les rapports culturels, etc. C'est d'ailleurs le propre des nouveaux mouvements sociaux de formuler des revendications qui ciblent à la fois le local (interventions territorialisées à l'échelle des quartiers) et le global (enjeux qui transcendent le territoire) (Jenson, 1996). Les nouveaux mouvements sociaux ont aussi milité pour un rapprochement des gouvernants et des gouvernés (Hamel, 1999). Il n'est donc pas surprenant que l'AU constitue une fenêtre s'ouvrant sur l'implication citoyenne aux affaires urbaines, comme en témoigne la démarche des représentants du milieu communautaire et des citoyens pour obtenir la consultation publique. Par ailleurs, l'appropriation des espaces urbains par les citoyens est au cœur de nombreux projets d'AU. Généralement, les projets d'AU ont besoin d'un minimum d'implication citoyenne pour fonctionner. Les « savoirs citoyens » sont donc reconnus et mis en valeur dans le cadre d'une consultation publique sur l'AU.

Aussi, l'intégration de l'AU et de sa multifonctionnalité dans les politiques urbaines pousse à des innovations institutionnelles. D'abord, parce que l'AU touche de façon transversale à plusieurs enjeux urbains actuels, elle nécessite un décloisonnement des interventions, allant plutôt dans le sens de l'intersectorialité. De surcroît, de par la

nature des interventions et de leurs objectifs, les politiques en AU nécessitent une prise en compte du long terme. Finalement, ces interventions évoluent avec le milieu social dans lequel elles s'inscrivent. Cela fait écho à une vision de l'action publique qui est décentralisée, partenariale et participative.

Dans les mémoires de la consultation publique, l'idée de ne pas placer les citoyens devant le fait accompli, mais plutôt de soutenir leurs initiatives, revient souvent. On défend une architecture qui se vit au quotidien, plutôt que de grands projets imposés. Plusieurs demandent la mise en place de plateformes de concertation sur l'AU et/ou le système d'alimentation montréalais. On souhaite que s'installe un dialogue permanent entre les intervenants des milieux communautaire, universitaire, institutionnel, les élus et les citoyens. On souhaite aussi que les initiatives locales soient mieux financées. Il semble donc que le discours des acteurs de la consultation publique s'inscrive en harmonie avec le modèle communicationnel de la planification urbaine, qui se veut plus inclusif et participatif (Innes, 1995). On demande par là ce que soient reconnus les groupes communautaires en tant qu'acteurs de premier plan du développement local et urbain, d'autant plus que ces organisations ont développé une expertise en AU qui manque à la Ville. Si la concertation, le partenariat et la négociation sont des éléments centraux du nouveau vocabulaire de la planification urbaine, les organismes communautaires font bon usage de ces concepts dans leur discours (Bouchard et Hamel, 1996).

Il est intéressant de noter que le concept de développement urbain durable et le modèle communicationnel ont évolué en pair lors de la dernière décennie (Bacqué et Gauthier, 2011). L'organisme Vivre en ville soutient d'ailleurs dans son mémoire que « la participation des citoyens, des organismes non gouvernementaux et des entreprises aux orientations municipales est une des clés dont disposent les collectivités pour tendre vers un urbanisme plus durable » (P43). Selon Berke, le concept de développement urbain durable implique une planification à l'échelle locale plus holistique et inclusive:

« Use of the framework can lead to cross-linking of local groups with similar goals that often work on parallel tracks without communicating or cooperating » (Berke, 2002: 34). Dans les mémoires de la consultation publique, on présente le développement de l'AU et du système alimentaire comme un travail multidisciplinaire duquel devra émerger une vision et des actions concertées. La démarche afin d'obtenir la consultation publique a elle-même occasionné un exercice d'échange entre les groupes de différents secteurs impliqués en AU et les citoyens. Le rapport produit par l'OCPM suite à la consultation constitue, en quelques sortes, les bases d'une vision concertée de l'AU à Montréal.

Dans une étude sur l'engagement des acteurs communautaires de la région métropolitaine sur le plan de la démocratie locale, Fontan et al. parlent d'une certaine zone d'ombre quant à leur participation à la gouvernance:

Malgré l'idéologie participationniste qui l'accompagne, la gouvernance n'attribue pas moins un rôle marginal aux acteurs sociaux les moins importants dans les représentations collectives dominantes, comme les organismes communautaires. Cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas consultés ou qu'ils ne participent pas au débat public. Il reste que leur poids est souvent directement proportionnel à leur reconnaissance sociale (Fontan et al., 2006: 125).

La participation à l'élaboration des politiques urbaines serait affectée par des un accès inégal aux réseaux préétablis ainsi que par une hiérarchisation des types d'acteurs reconnus par les instances publiques (Edwards et al., 2001, de Maillard, 2002).

Malgré la création du comité permanent sur l'AU, les organismes et citoyens membres du GTAU continuent aujourd'hui à se mobiliser pour demander à la Ville d'agir dans le dossier de l'AU. Une action a d'ailleurs été organisée par le GTAU lors de la campagne électorale municipale de l'automne 2013. Une trentaine de personnes se sont réunies devant l'Hôtel de Ville de Montréal, le 22 octobre, pour demander aux candidats de prendre des engagements clairs vis-à-vis de l'AU. Le GTAU a aussi créé un site Internet où les candidats pouvaient rendre public lesdits engagements,

permettant ainsi aux citoyens préoccupés par l'avenir de l'AU d'être informés, au moment de voter, de leurs intentions.

5.2.4 Un ou des discours sur l'agriculture en ville?

Les acteurs communautaires et citoyens de la consultation sur l'AU ont mis de l'avant des valeurs postmatérialistes, qu'on pense à la qualité des milieux de vie, à l'animation des quartiers, à la protection de l'environnement et à la mixité sociale et culturelle. Aussi, quelques organisations spécialisées sur les questions de développement urbain viable utilisent dans leur discours des concepts tels que ceux de « collectivités viables » et « urbanisme agricole ». Ces valeurs et ces concepts s'inscrivent dans le nouveau grand discours urbanistique de la « ville durable ».

Par ailleurs, la diminution des surfaces cultivables au profit du développement résidentiel et commercial est une préoccupation qui rejoint les acteurs de l'AU communautaire comme ceux de l'agriculture périurbaine. L'augmentation de la valeur foncière du sol urbain affecte les agriculteurs, dont la rente ne peut concurrencer avec celle du marché de l'immobilier. Elle affecte aussi les acteurs communautaires qui voudraient valoriser les espaces urbains non bâtis par des usages non marchands au service de la collectivité. Le thème de la justice spatiale rejoint donc ces deux types d'acteurs.

Cela dit, l'exercice d'analyse des mémoires permet d'observer différentes visions de l'AU, oscillant entre le « reclaim the street », la sécurité alimentaire, le verdissement et le « luffaïsme ». Si, par leur discours, les acteurs de l'AU dessinent une représentation « progressiste » de la ville et de l'agriculture, un questionnement sur la distance entre ces idéaux et l'ordre des possibles en contexte de civilisation capitaliste avancée est peu présent dans les mémoires. Plusieurs acteurs espèrent que l'AU sorte de l'anecdote et du cosmétisme et qu'elle remodèle la ville. Or, l'AU constitue en même temps une vitrine écologique de « marketing urbain ». L'idée que l'AU pourrait faire rayonner Montréal à travers le monde est évoquée dans le discours des groupes communautaires, comme dans celui des organismes environnementaux, des associations de design urbain et des citoyens. L'espace urbain s'inscrit dans un

système économique postindustriel où les nouvelles technologies, le loisir, la culture et le tourisme revêtissent une grande importance (Lévy, 2006). Or, le marketing urbain et l'esthétisation des espaces urbains favorisent rarement les citoyens moins nantis, en raison notamment de l'augmentation des valeurs foncières (Theys et Emelionoff, 2001). À long terme, donc, on peut voir apparaître des contradictions entre les intentions sociales et la tendance à l'esthétisation écologique associées à l'AU.

Aussi, l'AU communautaire et l'AU commerciale évoluent avec des réalités, des objectifs et des clientèles bien différents. Le manque d'attention accordée aux enjeux d'exclusion sociale est une critique couramment adressée aux circuits alimentaires alternatifs (Allen et Saschs, 1993, Allen, 1999, DeLind, 1993, Hinrichs et Kremer, 2002). Dans son mémoire, la Ferme Lufa écrit : « [...] la première serre des Fermes Lufa permet de nourrir 2000 personnes [...] La construction de deux autres vastes serres permettant de nourrir 12 000 montréalais(e)s est prévue en 2013 ». Or, des études ont souligné que la plupart des consommateurs qui s'inscrivent à la formule des « paniers de légumes », comme ceux de Lufa, sont des professionnels, généralement caucasiens, avec un niveau d'éducation supérieur à la moyenne (DuPuis et Goodman, 2005, Hinrichs et Kremer, 2002). Il y a donc plusieurs visions du rôle de l'agriculture en ville, plus ou moins rattachés aux concepts de justice et de démocratisation selon les acteurs concernés, faisant voir différentes représentations d'une ville durable.

CONCLUSION

En l'espace d'un siècle, différentes représentations de la ville se sont entrechoquées ou côtoyées, et succédées sans jamais disparaître complètement. Pour reprendre Levi-Strauss, la ville est « [...] à la fois objet de nature et sujet de culture; individu et groupe; vécue et rêvée: la chose humaine par excellence » (Levi-Strauss, 1966 : 103). Après avoir été l'objet de désir utopique chez les pré-urbanistes, la ville se transforme en un objet saisissable par la science et la technique dans le contexte de l'expansion de la société industrielle. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, la ville connaît un développement en tache d'huile motivé par la reprise de l'économie. La « centralité urbaine » devient synonyme de centre de consommation. Aussi, la consommation de l'espace s'installe dans les noyaux anciens de la ville, qui sont touchés par des vagues de gentrification. Dans les années 1960-70, les mouvements sociaux urbains se définissent en réaction aux grands projets de modernisation qui défigurent la ville et dépouillent ceux qui l'habitent. De plus, avec la montée des nouveaux mouvements sociaux et des valeurs postmatérialistes, les citoyens deviennent plus sensibles à la qualité de l'environnement. C'est la fin du grand récit moderne et, dès les années 1980, le début d'un nouveau grand discours urbanistique: la « ville durable ». Nous avons constaté que les principes de « ville en santé » et de « revitalisation urbaine intégrée » font également partie de ce nouveau courant. De surcroît, la logique participationniste et partenariale, découlant à la fois d'une crise de la gouvernabilité et de restructurations économiques, est aujourd'hui un élément incontournable du discours sur le développement urbain. C'est dans ce contexte que le droit d'initiative, qui permet aux citoyens d'entreprendre une consultation publique au sujet des orientations du développement urbain, est entré en vigueur. Deux ans plus tard, le GTAU était le premier groupe à se prévaloir avec succès de ce droit.

Que la première expérience de consultation publique initiée par la société civile dans le cadre du droit d'initiative ait porté sur l'AU est très révélateur des aspects politiques et revendicateurs de cette pratique à Montréal. D'ailleurs, selon Thibert, l'AU est un mouvement qui trouve sa genèse au niveau de la société civile : « The UA movement in North America did not appear *as a result* of planning; rather, it emerged as a social and environmental movement *in spite of* planning » (Thibert, 2012 : 352). Si l'intégration de l'agriculture dans la ville est souvent anecdotique ou cosmétique, elle reflète néanmoins un désir de justice spatiale et alimentaire, de même qu'une nouvelle idéologie (Hart, 2002) de planification urbaine « durable ».

Nous sommes partis de l'hypothèse que les acteurs de l'AU, une pratique fort populaire à Montréal, proposent de nouvelles manières de vivre et de « faire » la ville. L'analyse des mémoires a fait ressortir trois grandes orientations dans le discours des participants de la consultation publique: 1) le nouvel urbanisme et l'urbanisme écologique, 2) la justice spatiale, environnementale et alimentaire et 3) la planification collaborative et démocratisée. Nous avons aussi constaté que les préoccupations environnementales et sociales sont interreliées dans le discours des organisations communautaires et des citoyens. Par ailleurs, les participants de la consultation défendent une ville qui se vit au quotidien et qui est façonnée par ses habitants. Ils défendent aussi une vision du développement urbain où les activités agricoles seraient non seulement préservées, mais privilégiées.

Les thèmes qui ressortent de l'analyse des mémoires font voir des aspects symboliques et politiques d'une ville durable, de même que des revendications politiques, liées aux connaissances et aux intérêts des différents acteurs. Pour les acteurs communautaires, la consultation a permis à la fois de mettre de l'avant une vision « progressiste » de la ville et de présenter leurs projets d'AU, tout en énonçant leurs besoins. Les acteurs traditionnels de l'agriculture professionnelle en ont profité de leur côté pour rappeler leur expertise dans le domaine. Du côté de l'agriculture urbaine commerciale, on

appelle à plus de reconnaissance, alors que les producteurs périurbains réclament que les activités agricoles sur ce territoire prisé soit protégées et revalorisées. La consultation publique sur l'AU aura donc servi à faire avancer différents intérêts.

Les nouveaux mécanismes de participation citoyenne dans les affaires urbaines nous amènent également à se questionner sur la responsabilité des gouvernants vis-à-vis les revendications des gouvernés. En effet, la démocratisation des modalités de gestion urbaine implique d'une part d'encourager la participation des citoyens aux délibérations et d'autre part de renforcer la cohérence entre les résultats de cet exercice et les politiques urbaines développées (Gaventa, 2002).

L'audition des mémoires de la consultation publique sur l'AU a pris fin en juin 2012. Après avoir pris connaissance des documents soumis par la Ville et ses arrondissements, avoir lu l'ensemble des mémoires et entendu les différents intervenants en audience publique, les commissaires de l'OCPM ont rédigé le rapport de la consultation. Ce rapport, qui inclut une liste de 20 recommandations pour le développement de l'AU à Montréal, a été rendu public en octobre de la même année. La Ville prit six mois pour étudier le document et pour y répondre, en mars 2013. Faisant suite au rapport de l'OCPM, la Ville créa le Comité permanent de la collectivité montréalaise en AU. Ce comité rassemble autour d'une même table une vingtaine de représentants des différents secteurs reliés à l'AU. La première rencontre du comité eu lieu au mois de mai 2013.

Pour ce qui est du regroupement à l'origine de la démarche de consultation publique sur l'AU, le GTAU, qui avait obtenu 29 082 signatures en 2011 en soutien au projet, il n'a réussi à réunir qu'une trentaine de personnes à l'automne 2013 lors d'une action menée dans le cadre de la campagne électorale municipale. D'ailleurs, le sujet de l'AU a été très peu abordé lors de cette campagne. Sans surprise, ce sont la lutte à la corruption, l'économie et le transport qui ont été mis à l'avant scène de la campagne électorale montréalaise. Néanmoins, les acteurs de l'AU continuent de façonner

Montréal par leur action sur le terrain. Ils continuent de négocier la place l'agriculture dans la ville, à l'intérieur comme à l'extérieur des logiques institutionnelles, en se basant sur de nouvelles représentations normatives de la ville.

L'AU et les politiques alimentaires sont aujourd'hui de plus en plus paramétrées comme des responsabilités municipales. En faisant appel au partenariat et à la gouvernance à l'échelle municipale, les organisations de la société civile espèrent être en position d'influencer les politiques alimentaires (Mendes, 2007). Les groupes de la société civile adoptent donc simultanément une logique de revendication et d'intervention, « entre l'extériorité par rapport au pouvoir politique et l'intégration aux logiques institutionnelles » (de Maillard, 2002 : 63). Cela dit, si l'intégration aux logiques institutionnelles constitue une opportunité, elle expose aussi les acteurs de l'AU à la récupération politique et au filtrage des interlocuteurs.

Les participants de la consultation publique ont proposé essentiellement une transformation du lien entre l'agriculture et l'urbanité. Les mémoires étudiés montrent que, bien que nous soyons loin de remodeler la ville à partir et en fonction de l'AU, celle-ci s'intègre dans une nouvelle façon de penser la ville. Inversement, la fonction agricole se transforme avec les multiples rôles que les citoyens lui consentent. Pour bien cerner toutes les répercussions des politiques et des projets d'AU sur la relation entre urbanité et ruralité, il aurait fallu investiguer davantage la thématique des zones périurbaines. Comme le sujet n'a pas été discuté suffisamment dans les mémoires de la consultation pour tirer des conclusions sur les propositions-diagnostiques-représentations qui émergent du courant de l'AU quant aux espaces périurbains, il serait intéressant de développer cet aspect spécifique lors de recherches ultérieures.

En conclusion, on peut dire que l'AU est une pratique qui fait contribuer les citoyens au développement local et urbain, et qui permet d'explorer de nouvelles possibilités sur le plan de la planification participative et de la démocratie locale. La consultation publique sur l'AU à Montréal nous a permis d'investiguer un processus délibération

citoyenne, où les citoyens ont offert des propositions pour améliorer le cadre urbain, décrivant une modernité urbaine teintée par l'héritage des nouveaux mouvements sociaux et l'écologisme.

ANNEXE A

LISTE DES PARTICIPANTS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Tous les mémoires et les retranscriptions de présentations sont publiés sur le site <http://ocpm.qc.ca/agriculture>. Pour simplifier la présentation des résultats, la lettre « P » suivie d'un chiffre fait référence aux participants suivants :

- P1. Action Communiterre
- P2. Action Re-buts,
- P3. AITC-Q
- P4. Alimentation à tout prix
- P5. Alternatives
- P6. Association du design urbain du Québec
- P7. Centre d'écologie urbaine
- P8. Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles
- P9. Comité en sécurité alimentaire de Mercier Ouest
- P10. Comité Enviro-Pointe
- P11. Corporation du développement durable- communauté indigène
- P12. CRAPAUD
- P13. CRE de Montréal
- P14. D-Trois-Pierres
- P15. Environnement jeunesse
- P16. Éco-quartier Sud-Ouest
- P17. Ferme au Bord du Lac
- P18. Greenpeace
- P19. Groupe des nouveaux fermiers
- P20. Héritage Laurentien
- P21. Héritage Montréal
- P22. Jardin collectif de l'Allée des Tanneries
- P23. Jardin communautaire de Normanville
- P24. Jardins collectifs de Bouffe-Action de Rosemont
- P25. La porte d'en arrière
- P26. Les fruits défendus
- P27. Les organismes communautaires de Ville St-Laurent
- P28. Marché solidaire Frontenac
- P29. Miel Montréal
- P30. Mouvement pour des corridors verts

- P31. Nutri Centre Lasalle
- P32. P.A.U.S.E.
- P33. Protec-Terre
- P34. Regroupement des éco-quartiers
- P35. Réseau des jardins collectifs de Lachine
- P36. Santropol Roulant
- P37. Senneville Agricultural Group
- P38. Sentier urbain
- P39. SOCENV
- P40. Terater
- P41. Troc ton Jardin
- P42. Vert ta ville
- P43. Vivre en ville
- P44. Vrac environnement
- P45. Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur
- P60. Jardins communautaires De Lorimier

De P46 à P59, et P61 à P86. Individus qui parlent à titre de citoyens et citoyennes

- P87. Action-Gardien
- P88. Conseil pour le développement local et communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve
- P89. Éco de la Pointe-aux-Prairies, CDC de la Pointe, CDC de Rivière-des-Prairies, CSSS de La Pointe-de-l'île
- P90. Forum jeunesse de l'Île de Montréal
- P91. RESO
- P92. Table de développement social de LaSalle
- P93. Conseil jeunesse de Montréal
- P94. Ordre des agronomes du Québec
- P95. UPA
- P96. Lufa
- P97. Raymond Labossière
- P98. Parole d'excluEs

APPENDICE A

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OCPM

L'OCPM ANNONCE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION DANS LE DOSSIER DE L'AGRICULTURE URBAINE À MONTRÉAL

Montréal, le 28 mars 2012 - C'est ce matin que l'Office de consultation publique de Montréal présentait à ses différents partenaires la démarche de consultation publique pour l'examen de l'état de l'agriculture urbaine. On comptait sur la présence d'une trentaine de représentants de groupes. Parmi eux, plusieurs ont participé à l'initiative citoyenne qui a permis de recueillir 29 000 signatures pour demander la tenue de cette consultation. Rappelons qu'il s'agit de la première fois où le droit d'initiative prévu dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités est utilisé par la population.

À cette occasion, la présidente de l'Office, Mme Louise Roy, a rendu public le calendrier des rencontres et événements prévus. Il y aura, notamment, une Expo sur l'agriculture urbaine le 12 mai, un colloque le 17 du même mois ainsi que des séances de consultation dans différents quartiers de la ville au cours du mois de juin.

Par ailleurs, cette présentation a aussi été l'occasion de lancer le calendrier montréalais de l'agriculture urbaine, créé par le Mur Mitoyen. Ce calendrier public recensera un grand nombre d'activités qui auront lieu dans notre ville au cours des prochains mois sur cette question. Il y en a déjà une cinquantaine d'inscrites. On peut le consulter dès aujourd'hui au murmitoyen.com/agricultureurbaine.

Voici donc les activités de consultation qui seront organisées par l'Office dans le cadre de cet exercice :

12 mai, 10 h à 16 h
Expo
Chapiteau derrière le Marché Maisonneuve
4375, rue Ontario Est
(Métro Pie IX ou Viau)

17 mai, 9 h à 17 h
Colloque
Palais des congrès, Salle 519
1001, Place Jean-Paul-Riopelle

(Métro Place d'Armes)

Places limitées, inscription obligatoire au ocpm.qc.ca/agricultureurbaine/colloque

11 juin à 19 h

Séance de consultation publique

Fraternité des policiers et policières de Montréal

460, rue Gilford

(Métro Laurier)

12 juin à 19 h

Séance de consultation publique

Centre récréatif Rivière-des-Prairies

7650, Maurice-Duplessis

13 juin à 19 h

Séance de consultation publique

CÉDA

2515, rue Delisle

(Métro Lionel-Groulx)

14 juin à 19 h

Séance de consultation publique

Centre communautaire St-Raymond

5600, chemin Upper Lachine

N.D.G. (Métro Vendôme)

18 juin à 19 h

Dépôt de mémoires

OCPM

1550, rue Metcalfe 14^e étage

(Métro Peel)

Toute l'information disponible sur cette consultation peut se trouver aux bureaux de l'Office au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414. Cette documentation est aussi disponible sur le site internet de l'Office au www.ocpm.qc.ca.

Luc Doray

514 872-3568

514 977-8365 (cell.)

APPENDICE B

DOCUMENT DU GTAU « RÉDACTION D'UN MÉMOIRE »

Dépôt de mémoire pour la consultation sur l'état de l'agriculture urbaine

À envoyer à :

OCPM - À l'attention de Gilles Vézina
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe – Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Fiche d'identification :

Nom : _____

Adresse complète : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Je _____ certifie que le mémoire que je dépose ne contient aucun renseignement nominatif, confidentiel ou protégé par le droit d'auteur (extrait d'œuvre, illustration - incluant cartes, graphiques, tableaux ou autres éléments visuels) ou que j'ai obtenu auprès du détenteur de droits ou d'une société de gestion collective l'autorisation de les reproduire ou que ceux-ci ont été retirés des copies papier ou électronique. Je reconnais que je suis responsable du contenu de ce mémoire et que si ce dernier contient des extraits d'œuvre ou des illustrations protégés par le droit d'auteur sans autorisation, l'Office de consultation publique de Montréal ne pourra être tenue responsable du litige. J'autorise par la présente la publication de ce mémoire sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal

Signature du participant-e

Date : _____

1- État des lieux:

- Que connaissez-vous de l'agriculture urbaine à Montréal?
- Quel type d'agriculture urbaine pratiquez-vous?
- À quel projet d'agriculture urbaine participez-vous ou connaissez-vous?

2- Opinion sur la pertinence de l'agriculture urbaine à Montréal :

- Pourquoi l'agriculture urbaine à Montréal est importante à vos yeux?
- Quelle est la pertinence de l'agriculture urbaine à Montréal?
- En quoi l'agriculture urbaine améliore la Ville de Montréal?
- En quoi l'agriculture urbaine à Montréal améliore-t-elle la qualité de vie dans votre quartier?
- Pourquoi l'agriculture urbaine peut-elle s'allier avec le développement de la Ville de Montréal?

3- Préoccupations, problématiques et blocages :

- Quels sont les blocages/problématiques que vous avez observés dans vos projets d'agriculture urbaine?
- Quelles sont les impasses actuelles au développement de l'agriculture urbaine à Montréal?
- Quels sont les blocages à vos projets en agriculture urbaine?

4- Recommandations, suggestions et commentaires :

- Quels changements pourraient être apportés pour permettre un meilleur développement de l'agriculture urbaine?
- Quelles sont vos suggestions à la Ville de Montréal pour favoriser le développement de l'agriculture urbaine?
- Avez-vous des solutions concrètes pour les problématiques évoquées à la section précédente?

APPENDICE C

« PROCÉDURES DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AGRICULTURE URBAINE À MONTRÉAL » DU GTAU

Participer à la consultation publique, c'est très simple! L'Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM) désire tout simplement connaître **votre savoir d'usage** pour la compréhension des besoins en agriculture urbaine. Vous n'avez qu'à communiquer vos expériences personnelles afin de cerner la situation et les besoins.

Les consultations publiques sont un espace où tout citoyenne et citoyen peut énoncer ses opinions et idées en matière d'agriculture urbaine. Toutes les opinions sont prises en comptes de manière égale et le savoir d'usagère et d'usager est primordial à la compréhension des besoins en agriculture urbaine. L'objectif est d'établir l'état de l'agriculture urbaine à Montréal et ainsi que d'exposer des réflexions sur les thématiques et enjeux de l'agriculture urbaine.

Une **participation massive** démontre un intérêt pour la question de l'agriculture urbaine. En ce sens, cela influencera les élus afin qu'ils prennent des décisions éclairées. Tous vos opinions, informations et arguments seront entendus et pris en compte de manière égale durant les consultations. La **qualité et la pertinence des idées priment en tout temps**. Il est intéressant de consulter les autres participants et participantes afin d'apporter une opinion originale, pertinente et complémentaire aux consultations. En ce sens, il est possible de s'inspirer des six thématiques ont été soulevées plus haut afin de guider vos réflexions et de participer aux différentes activités organisées par le GTAU. Il est essentiel de communiquer vos **expériences personnelles** afin de bien illustrer les différentes situations en agriculture urbaine, votre savoir d'usagère et d'usager aidera les commissaires à bien cerner les besoins afin de formuler les recommandations pertinentes au développement de l'agriculture urbaine à Montréal.

Qu'est-ce qu'un mémoire?

Un texte exprimant ses connaissances, ses expériences et ses opinions sur l'agriculture urbaine. Il n'y a aucune longueur, structure ou norme à respecter.

L'important est de s'exprimer!

L'Office de Consultation Publique: OCPM

- Ils se chargent de la tenue des consultations,
- C'est une organisation **indépendante**, elle joue un rôle de **tiers neutre** entre la population et la Ville
- L'OCPM écouterait toutes les opinions de manière égale et questionnera les participants présents lors des audiences
- La qualité et la pertinence des idées priment en tout temps.
- Les trois commissaires de l'OCPM produiront un rapport avec : l'objet de la consultation, l'état de l'opinion, l'analyse de la question de consultation et les recommandations qui seront soumises au conseil municipal.
- Tous les mémoires, communications et autres documentations deviendront publics au moment de leur présentation et seront ainsi disponibles sur le site internet de l'OCPM.

Il ne faut pas oublier que les consultations ont été possibles grâce à l'utilisation du droit d'initiative en déposant une pétition de plus de 29 000 signatures, il faut continuer à démontrer que l'agriculture urbaine est un enjeu important et **déposer un maximum de mémoires** afin d'influencer les élus! **Prenez part au débat, dites ce que vous en pensez, partagez votre savoir sur l'agriculture urbaine, votre opinion compte!**

Comment y participer

Il est essentiel qu'un maximum d'opinions soit exprimé durant les consultations par la production de mémoire et par la présence citoyenne durant les audiences du 18 juin. En ce sens, il existe 3 moyens de prendre part aux consultations :

- **Exprimer ses opinions de manière écrite**
- **Présenter ses opinions de manière écrite et orale**
- **Présenter oralement ses opinions aux commissaires**

Bien qu'il n'y ait pas de forme ou structure imposée, il est possible de procéder à la rédaction de mémoire en quatre sections:

- Perspectives de l'état de l'agriculture urbaine
- Opinions sur la pertinence de l'agriculture urbaine à Montréal;
- Préoccupations, problématiques et blocages observés;
- Recommandations, suggestions et commentaires pour améliorer l'agriculture urbaine

Dates importantes pour la participation à la consultation :

14 juin : Date limite pour signifier son intention de participation

18 juin 19 h : **Audiences publiques et dépôts des mémoires**, moment où les trois commissaires entendront tous les citoyens et citoyennes à l'OCPM - 1550 rue Metcalfe – 14^e étage

Inscrivez-vous à la consultation publique pour faire valoir vos opinions:

Par internet : <http://OCPM.qc.ca/inscriptions>

Par courrier : OCPM - À l'attention de Gilles Vézina
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe – Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Par téléphone : 514 872-3568

Pour mieux se renseigner :

Afin d'en savoir plus sur le sujet pour prendre part aux consultations, vous pouvez en discuter autour de vous, aller aux différentes activités et séances d'informations.

Activités d'échange et de réflexions :

9 juin, 16 h à 18 h : Festival des solidarités au Parc Lafontaine

Espace de discussion et de rédaction de mémoire en vue des consultations publiques :

Séances d'information dans les arrondissements:

Moment pour questionner et entendre les élus sur différents détails techniques sur les règlements, plan d'aménagement et projets déjà en cours.

11 juin à 19 h : Fraternité des policiers et policières de Montréal, 460, rue Gilford (Métro Laurier)

12 juin à 19 h : Centre récréatif Rivière-des-Prairies, 7650, Maurice-Duplessis

13 juin à 19 h : Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri, 2515, rue Delisle (Métro Lionel-Groulx)

14 juin à 19 h : Centre communautaire St-Raymond, 5600, chemin Upper Lachine, N.D.G (Métro Vendôme)

BIBLIOGRAPHIE

- Allen, Patricia, 1999, « Reweaving the food security safety net: Mediating entitlement and entrepreneurship », *Agriculture and Human Values*, 16, p.117-129.
- Allen, Patricia et C. Sachs, 1993, « Sustainable agriculture in the United States: Engagements, silences and possibilities for transformation », dans P. Allen, dir., *Food for the Future: Conditions and Contradictions of Sustainability*, New-York: John Wiley and Sons, p.139-167.
- Anderson, Molly D. et John T. Cook, 1999, « Community food security: Practice in need of theory? », *Agriculture and Human Values*, 16, p.141–150.
- Appleyard, Donald et Mark Lintell, 1972, « The Environmental Quality of City Streets: The Residents' Viewpoint », *Journal of the American Institute of Planners*, 38(2), p.84-101.
- Atkinson, Rowland and Keith Kintrea, 2001, « Disentangling Area Effects: Evidence from Deprived and Non-Deprived Neighbourhoods », *Urban Studies*, 38(12), p. 2277-2298
- Bacqué, Marie-Hélène, Gérard Divay, Damaris Rose, Anne-Marie Séguin et Gilles Sénécal, 2003, *Survol des quelques politiques de revitalisation urbaine*, Rapport final, En ligne : http://www.vrm.ca/documents/rap2003_06.pdf (page consultée le 20 février 2013).
- Bacqué, Marie-Hélène et Mario Gauthier, 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines » Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein, *Participations*, 1 (1), p. 36-66.
- Bailly, Antoine S., 1993, « Les représentations urbaines : l'imaginaire au service du marketing urbain », *Revue d'Économie et Urbaine*, 5, p. 863-867.
- Bardin, Laurence, 1977 (éd. 1993), *L'analyse de contenu (I^e édition corrigée)*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Bastien, Frédéric, 2007, « Les relations internationales de Montréal depuis 1945 », *Relations internationales*, 2 (130), p.5-27.

- Bélisle, Rachel, 2001, « Pratiques ethnographiques dans des sociétés lettrées: l'entrée sur le terrain et la recherche impliquée en milieux communautaires », *Recherches qualitatives*, 22, 55-71.
- Bélisle, Sarah, 2011, « Montréal : Des jardins communautaires occupés à pleine capacité », *24h*, En ligne : <http://fr.canoe.ca/cgi-bin/imprimer.cgi?id=958136> (Page consultée le 27 septembre 2013).
- Bérard Yann et Renaud Crespin, 2010, *Aux frontières de l'expertise*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Berke, Philip R., 2002, « Does sustainable development offer a new direction for planning? Challenges for the twenty-first century », *Journal of Planning Literature*, 17 (1), p. 21-36.
- Bertrand, Lise et François Thérien, 2004, «Vers un Conseil de politique alimentaire à Montréal?», *Des gestes plus grands que la panse*, 10, En ligne : http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/2-89494-432-2.pdf (page consultée le 20 mai 2012).
- , 2006, « Les disparités dans l'accès à l'alimentation santé à Montréal : une étude géomatique », En ligne : http://cossl.org/Documentsenligne/Statistiques/Montreal_DisparitesAccesAlimentsSante (page consultée le 25 novembre 2012).
- BIP, 2013, « Sondage auprès de la population de l'Île de Montréal sur l'agriculture urbaine (Sommaire exécutif) », En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CHANTIER_DEMOCRATIE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/agriculture_urbaine_sommaire_executif_05092013.pdf
- Blackburn, Isabelle, 2011, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) : Définir la position de Nature Québec*, Rapport de recherche présenté à Christian Simard, directeur de Nature Québec, En ligne : http://www.naturequebec.org/fichiers/Agriculture/RA12-04_LPTAA.pdf (page consultée le 27 février 2013).
- Blais, Mireille et Stéphane Martineau, 2006, « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches Qualitatives*, 26 (2), p.1-8.
- Blondiaux Loïc, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris: Seuil.

- Borron, Sarah Marie, 2003, « Food Policy Council: Practice and Possibility », Rapport de recherche présenté au Congressional Hunger Center, En ligne : <http://www.hungercenter.org/publications/food-policy-councils-practice-and-possibility/> (page consultée le 3 mars 2013).
- Bouchard, André et Pierre Hamel, 1996, « Consultation publique et action collective : une évaluation sociopolitique à partir du cas de Montréal », dans Côté, Serge et al. (dir.), *Action collective et décentralisation*, Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS, Université McGill, du 14 au 16 mai.
- Bourgault-Côté, Guillaume, 2007, « Montréal – Huit jardins communautaires sont contaminés », *Le Devoir* (Montréal), 10 mai, En ligne : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/142915/montreal-huit-jardins-communautaires-sont-contaminees> (page consultée le 4 avril 2013).
- Bouvier-Daclon, Nathalie et Gilles Sénécal, 2001, « Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu », *Culture et mode de vie*, 24 (2), p.507-531.
- Brenner, Neil et Nik Theodore, 2002, « Cities and the geographies of 'actually existing neoliberalism' », dans N. Brenner and N. Theodore (dirs.), *Spaces of Neoliberalism: Urban Restructuring in North America and Western Europe*, Oxford: Blackwell, p.2-32.
- Bryant, C.R., Chahine, G., Delusca, K., Daouda, O., Doyon, M., Singh, B., Brklacich, M., Thomassin, P., 2010, *Adapting to Environmental and Urbanisation Stressors: Farmer and Local Actor Innovation in Urban and Periurban Areas in Canada*, Acte du colloque ISDA « Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire », Montpellier, 28-30 juin.
- Bryant, Christopher et Ghalia Chahine, 2010, « Pour un rapprochement entre urbanité et agriculture, ou la protection de l'agriculture par le développement local et la multifonctionnalité », *Développement social*, 11 (2), En ligne : <http://www.mediak.ca/pour-un-rapprochement-entre-urbanite-et-agriculture-ou-la-protection-de-l-agriculture-par-le-developpement-local-et-la-multifonctionnalite.aspx> (page consultée le 28 février 2013).
- Burgess, Ernest W., 1925, « The Growth of the City », dans Park, Robert E. Et al. (dirs.), *The City*, Chicago et Londres: The University of Chicago Press, p. 47-62.

- Callon, Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, 2010, *Agir dans un monde incertain*, Paris : Le Seuil.
- Castells, Manuel, 1973, *Luttes urbaines*, Paris : Maspero.
- Cellard, André, 1997, « L'analyse documentaire », dans Poupart, J., J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville : Gaétan Morin Éditeur, p.251-271.
- Chahine, Ghaliya, Christopher R. Bryant, Louis Allie, Michèle Boisclair et Frédérick Bonner, 2008, « Une nouvelle approche à l'analyse des territoires agricoles périurbains en dégénérescence : recherche-action et l'appropriation de la multifonctionnalité de ces territoires par les acteurs locaux », Acte du XIV^e Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF), *Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*, Université du Québec à Rimouski (UQAR), du 25 au 27 août.
- Chahine, Ghaliya, 2011, « L'autre agriculture urbaine en zone métropolitaine : une recherche-action sur les opportunités de mise en valeur et développement de l'agriculture périurbaine montréalaise », *VertigO*, 11 (1), En ligne : <http://id.erudit.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/iderudit/1009224ar> (page consultée le 28 février 2013).
- Charmes, Éric, 2006, « Le retour à la rue comme support de la gentrification », *Espaces et Sociétés*, 4 (122), p.115-135.
- Cheater, Angela P., 1987, « The anthropologist as citizen: the diffracted self? », dans Jackson, Anthony (dir.), *Anthropology at Home*, Londres: Tavistock Publications, p.164-179.
- Choay, Françoise, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités : Une anthologie*, Paris : Seuil.
- Claval, Paul, 1986, « Les jardins et la ville : une étude géographique », *Treballs de la Societat Catalana de Geografia*, (7-8), p.45-59.
- , 1994, « Un préalable pour penser la ville de demain », dans Gobin-Ghorra, Cynthia (dir.), *Penser la ville de demain : Qu'est-ce qui institue la ville*, Paris : L'Harmattan, p. 257-264.
- Clerget, Paul, 1910, *Bulletin de la Société de Géographie de Neufchâtel*, p.214-231.

- Cloutier, Geneviève et Muriel Sacco, 2012, « Les mouvements sociaux urbains dans les politiques socio-urbaines : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal », *L'Information géographique*, 76 (1) : 58-73.
- Coalition des marchés de quartiers de Montréal, 2010, « À propos », En ligne : <http://www.marches-de-quartiers.ca/> (page consultée le 19 février 2013).
- Colleu, Mélanie, 2011, « La toute première serre urbaine sur toit au monde est à Montréal. L'agriculture en ville, c'est possible », *24 Heures* (Montréal), 10 juin, En ligne : www.24hmontreal.canoe.ca/24hmontreal/actualites/archives/2011/10/20111006-143948.html
- Comité consultatif agricole de la CMM, 2010, *Portrait statistique des activités et du territoire agricoles de la Communauté métropolitaine de Montréal*, Rapport final, En ligne : http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20110208_cca_portrait_statistique.pdf (page consultée le 2 mars 2013).
- Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CSDM), « Carte de la défavorisation 2008 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal », En ligne : <http://www2.csdm.qc.ca/CPR6/cprn/pdf/lacartedefavorisation.pdf> (page consultée le 18 août 2013).
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), 2011, *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Crane, Annie, 2011, *Intervening with agriculture: a participatory action case study of guerrilla gardening in Kingston, Ontario*, Mémoire de maîtrise, Département des sciences de l'environnement, Queen's University.
- CRAPAUD, « GTAU », En ligne: http://www.crapaud.uqam.ca/?page_id=1297 (page consultée le 1^{er} juillet 2012).
- CRAPAUD, 2011a, « Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine », En ligne : http://www.crapaud.uqam.ca/?page_id=1687 (page consultée le 25 novembre 2012).
- , 2011b, « Vers la consultation publique », En ligne : http://www.crapaud.uqam.ca/?page_id=2048 (page consultée le 25 novembre 2012).

- , 2012a, « Mémoire pour la consultation sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal », En ligne : http://www.crapaud.uqam.ca/wp-content/uploads/2012/06/Memoire_consultation_agri_urb_CRAPAUD.pdf (page consultée le 12 juin 2013).
- , 2012b, « Première cartographie des ruchers montréalais », En ligne : <http://agriculturemontreal.com/nouvelles/2012/10/premiere-cartographie-des-ruchers-montralais> (page consultée le 3 mars 2013).
- Crosgrove, Sean, 1998, « Community Gardening in Major Canadian Cities: Toronto, Montreal and Vancouver Compared », Article préparé pour la conférence internationale *Urban Agriculture Policy in South Africa*, à Pretoria (Afrique du Sud), En ligne : <http://www.cityfarmer.org/canadaCC.html> (page consultée le 1er décembre 2013).
- Crossley, Nick, 2007, « Social networks and extraparliamentary politics », *Sociology Compass*, 1, p. 222-37.
- Dahlgren, Goran et Margaret Whitehead, 1991, *Policies and strategies to promote social equity in health*. En ligne: [http://whqlibdoc.who.int/euro/-1993/EUR_ICP_RPD414\(2\).pdf](http://whqlibdoc.who.int/euro/-1993/EUR_ICP_RPD414(2).pdf) (page consultée le 25 novembre 2012).
- De Carlo, Laurence, 1999, « La participation en aménagement : un processus démocratique ? Une consultation publique à Montréal », *Espaces et sociétés*, 97-98, p. 183-198, 224-225.
- De Lavergne, Catherine, 2007, « La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative », *Recherches Qualitatives, Hors Série* (3), p.28-43.
- DeLind, L.B., 1993, « Market niches, 'cul de sacs' and social context: Alternative systems of food production », *Culture and Agriculture*, 47, p.7-12.
- De Maillard, Jacques, 2002, « Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », *Lien social et politique - RIAC*, (48), p. 53-65.
- Desaulniers, Rébecca, 2009, « Le processus d'élaboration du plan de développement durable de la collectivité montréalaise : Une transaction sociale réussie? », Mémoire de maîtrise, Département des études urbaines, INRS et UQAM.

- Deschenaux, Frédéric, 2003, *Choisir, subir, s'ajuster: la place des milieux communautaires dans l'insertion professionnelle des diplômées et diplômés du post-secondaire*, Thèse de Doctorat en éducation, Université de Sherbrooke, décembre.
- Dey, Ian, 1993, *Qualitative data analysis: A user-friendly guide for social scientists*, Londres: Routledge.
- Diani, Mario, 2011, « Social Movements and Collective Action », dans Carrington, P. et J. Scott (dirs.), *The Sage Handbook of Social Network Analysis*, Londres: Sage, p. 223-235.
- Diken, Bülent et Carsten Bagge Laustsen, 2004, « 7/11, 9/11, and Postpolitics », *Alternatives*, 29, p.89-113.
- Divay, Gérard, 2004, « La revitalisation urbaine intégrée. L'art de réussir un puzzle complexe », *Urbanité*, (novembre), p. 16-17.
- Domene, Elena et David Sauri, 2006, « Urbanization and class-produced natures: Vegetable gardens in the Barcelona Metropolitan Region », *Geoforum*, 38(2), p. 287-298.
- Duchemin, Éric, 2012, « Agriculture urbaine : quelle définition? une actualisation nécessaire ? », *AgriUrbain*, En ligne : <http://agriurbain.hypotheses.org/2705> (page consultée le 21 juillet 2013).
- Duchemin, Eric, Fabien Wegmuller et Anne-Marie Legault, 2008, « Urban agriculture : multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods », *FACTS Reports*, vol. 1, p. 1-8. En ligne : <http://factsreports.revues.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/index113.html> (page consultée le 21 juillet 2013).
- Duquette, Marie-Paule, Théa Demmers et Jackie Demers, 2005, *Étude sur le coût du panier à provisions nutritif dans divers quartiers de Montréal. Rapport synthèse*, En ligne : http://www.ddm-mdd.org/files/pdf/fre/Rapport_synthese.pdf (page consultée le 19 avril 2013).
- DuPuis, Melanie E. et David Goodman, 2005, « Should we go « home » to eat?: toward a reflexive politics of localism », *Journal of Rural Studies*, 21: p.359-371.

- ÉcoRessources Consultants, 2008, *Comment mettre en place une politique de multifonctionnalité et de reconnaissance de la production de biens et services environnementaux par le milieu agricole au Québec?*, Rapport pour le ministère du Conseil exécutif, En ligne : http://www.agrireseau.qc.ca/agroenvironnement/documents/MFA_Final.pdf (page consultée le 25 août 2013).
- Edwards, Bill, Mark Goodwin, Simon Pemberton et Michael Woods, 2001, « Partnerships, Power and Scale in Rural Governance », *Environment and Planning C: Government and Policy*, 19, p. 289-310.
- Eizenberg, E., 2008, « From the Ground Up: Community Gardens in New York City and the Politics of Spatial Transformation », Dissertation, New York: University of New York.
- Emelianoff, Cyria, 2004, « L'urbanisme durable en Europe: à quel prix? » *Écologie et politique*, (29), p. 21-36.
- Engels, Friedrich, 1845 (éd. 1960), *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris : Éditions sociales, En ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_friedrich/situation/situation_classe_ouvriere.pdf (page consultée le 26 novembre 2013).
- Estevez, Bernard et Gérald Domon, 1999, « Les enjeux sociaux de l'agriculture durable, Un débat de société nécessaire? Une perspective nord-américaine », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, (36): 97-106.
- Evans, Gary W., 2003, « The Built Environment and Mental Health », *Journal of Urban Health: Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 80 (4), p. 536-555.
- Fainstein, Susan S., 2000, « New Directions in Planning Theory », *Urban Affairs Review*, 35 (4): 451-478.
- Fallery, Bernard et Florence Rodhain, 2007, « Quatre approches pour l'analyse de données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique », Acte de la XVIème Conférence Internationale de Management Stratégique, Montréal, du 6 au 9 juin.

- Favereaux, Anne-Laure, 2012, « Réflexion autour de l'agriculture urbaine dans Villeray », *Le Progrès* (26 avril), En ligne : <http://www.leprogresvilleray.com/Societe/Environnement/2012-04-26/article-2964446/Reflexion-autour-de-lagriculture-urbaine-dans-Villeray/1> (page consultée le 19 décembre 2012).
- Fernandez, Roberto et Doug McAdam, 1988, « Social networks and social movements: Multiorganizational fields and recruitment to Mississippi freedom summer », *Sociological Forum*, 3, p. 357-82.
- Fischler, Raphaël, 2003, *Vers un nouvel urbanisme pour de nouveaux quartiers : revue des nouveaux courants nord-américains en urbanisme et en aménagement et de leurs possibilités d'application à Montréal*, Rapport soumis à la Ville de Montréal, Service du Développement économique et urbain, Office de l'Habitation.
- Fleury, André et Pierre Donadieu, 1997, « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine », *Courrier de l'environnement*, (31), En ligne : <http://www7.inra.fr/lecourrier/assets/C31Donadieu.pdf> (page consultée le 4 février 2013).
- Fontan, Jean-Marc, Pierre Hamel, Richard Morin et Eric Shragge, 2006, « Le développement local dans un contexte métropolitain : la démocratie en quête d'un nouveau modèle ? », *Politique et Sociétés*, 25(1), p.99-127.
- Gandy, Matthew, 2006, « Urban nature and the ecological imaginary », dans Heynen, Nik et al. (dir.), *In the Nature of Cities Urban political ecology and the politics of urban metabolism*, Londres et New York: Routledge, p. 62-72.
- Gaudet, Judith, Lise Bertrand, Caroline Marier et Amélie Lacroix, 2012, *Bilan d'implantation du programme de soutien au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal 2008-2012*, Rapport réalisé pour la Direction de santé publique de Montréal, 44p.
- Gaudreault, Virginie, 2011, *Analyse de l'agriculture urbaine dans les grands centres urbains en Amérique du Nord*, Mémoire de maîtrise, Centre Universitaire de Formation en Environnement, Université de Sherbrooke.
- Gaventa, John, 2002, « Toward Participatory Local Governance: Six Propositions for Discussion », *Currents*, (28), p.29-35.

- , 2004, *Representation, Community Leadership and Participation: Citizen Involvement in Neighbourhood Renewal and Local Governance*, Rapport réalisé pour le Neighbourhood Renewal Unit (Royaume-Uni), En ligne: <http://r4d.dfid.gov.uk/PDF/Outputs/CentreOnCitizenship/JGNRU.pdf> (page consultée le 21 juillet 2013).
- Germain, Annick et Jean-Paul Guay, 1985, « Le défi post-moderne », *Continuité*, (29), p.24-27.
- Germain, Annick, Richard Morin et Gilles Sénécal, 2004, « L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État? », *Lien social et Politiques*, (52), p. 129 à 138.
- Gottlieb, Robert et Andrew Fisher, 1996, « “First Feed the Face”: Environmental Justice and Community Food Security », *Antipode*, 28(2): 193-203.
- Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU), « Procédures de participation à la consultation publique sur l'agriculture urbaine à Montréal », En ligne : <http://www.agriculturemontreal.info/pour-signer/comment> (page consultée le 4 octobre 2012).
- , « Rédaction de mémoire », En ligne : <http://www.agriculturemontreal.info/pour-signer/comment> (page consultée le 4 octobre 2012).
- Hamel, Pierre et Claire Poitras, 1998, « Modernité et post-modernité : la contribution des études urbaines », dans Boisvert, Yves (dir.), *Post-modernité et sciences humaines. Une notion pour comprendre notre temps*, Montréal : Les Éditions Liber, p.69-88.
- Hamel, Pierre, 1999, « La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines », *Recherches sociographiques*, 40 (3), p. 435-466.
- Harper, Alethea et al., 2009, «Food Policy Councils: Lessons learned», Institute for Food and Development Policy, En ligne: <http://www.foodfirst.org/files/pdf/Food%20Policy%20Councils%20Report%20small.pdf> (page consultée le 10 juin 2012).
- Hart, Rob, 2002, « Growth, environment, and culture-encompassing competing ideologies in one “new growth” model », *Ecological Economics*, 40 (2), p.253-267.
- Harvey, David, 1973, *Social Justice and the City*, Londres: Arnold.

- , 1992, « Social Justice, Postmodernism and the City », *International Journal of Urban and Regional Research*, 16 (4), p. 588-601.
- , 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville*, Paris : Éditions Amsterdam.
- Heynen, Nik, Harold H. Perkins et Parama Roy, 2006, « The Political Ecology of Uneven Urban Green Space: The Impact of Political Economy on Race and Ethnicity in Producing Environmental Inequality in Milwaukee », *Urban Affairs Review*, 42(1), p. 3-25
- Hinrichs, Clare et Kathy Kremer, 2002, « Social inclusion in a Midwest Local Food System Project », *Journal of Poverty*, 6 (1), p.65-90.
- Howard, Ebenezer, 1902 (éd. 1946), *Garden cities of to-morrow*, Réédition avec introduction de Lewis Mumford, Londres: Faber and Faber.
- Innes, J., 1995, « Planning theory's emerging paradigm: Communicative action and interactive practice », *Journal of Planning Education and Research*, 14 (3), p. 183-89.
- Jacobs, Jane, 1961, *The Death and Life of Great American Cities*, New York, NY: Random House.
- Jenson, Jane, 1996, « La démocratie à l'ère de la globalisation », dans Elbaz, Mikhaël, Andrée Fortin et Guy Laforest (dirs), *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec*, Sainte-Foy et Paris : Les Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, p.133-154.
- Kaplan, Rachel et Stephen Kaplan, 1984, *The Experience of Nature*. New York, NY: Cambridge University Press.
- Kelle, Udo, 1995, *Computer-Aided Qualitative Data Analysis: Theory, Methods and Practice*, Londres: Sage.
- Klosterman, Richard E., 1978, « Foundations for Normative Planning », *Journal of the American Institute of Planners*, 44 (1), p. 37-46.
- Knowd, Ian, David Mason et Andrew Docking, 2006, « Urban Agriculture: The New Frontier », document présenté lors du Planning for Food Seminar, à Vancouver.

- Lacasse, Odette, 1999, « Les rapports urbains-ruraux et la construction de la modernité », *Recherches sociographiques*, 40 (3), p.467-499.
- Laforest, Rachel, 2000, « La consultation publique et les formes d'action collective », *Politique et Sociétés*, 19 (1), p.27-47.
- Lake, Amelia, Tim G. Townshend et Seraphim Alvanides (dir.), 2010, *Obesogenic Environments: Complexities, Perceptions and Objective Measures*, Hoboken, NJ: Wiley-Blackwell.
- Lauzon, Annie-Claude, Olivier- d'Avignon, Geneviève et Mathieu Boyd, 2011, « Apiculture urbaine à Montréal en 2011: Un état des lieux? », Communication prononcée lors de la Journée de l'apiculture urbaine, organisée par le CRAPAUD, tenue à l'UQAM le 11 novembre 2011.
- Lefebvre, Henri, 1968, *Le Droit à la ville*, 2^e édition, Paris: Anthropos.
- , 1972, *Le Droit à la ville, II - Espace et politique*, Paris: Anthropos.
- , 2000, *La production de l'espace*, Paris: Anthropos.
- Le Gales, Patrick, 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, p.57-95.
- Legault, Anne-Marie, 2011, *Les jardins éducatifs en milieu urbain : espaces d'éducation relative à l'éco-alimentation*, Mémoire de maîtrise, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal.
- Levi-Strauss, Claude, 1966, *Tristes tropiques*, Paris: Union générale d'éditions.
- Lévy, Albert, 2005, « Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine », *Espaces et sociétés*, 4(122), p. 25-48.
- , 2006, « Quel urbanisme face aux mutations de la société post-industrielle? Vers un urbanisme transactionnel », *Esprit*, (11), p.61-75
- Lévy, Albert et Cyria Emelianoff, 2011, « Quelle ville durable? », *Espaces & Sociétés*, (147), En ligne : <http://www.espacesetsocietes.msh-paris.fr/147/intro.html> (page consultée le 26 février 2013).
- Lévy, Jacques et Michel Lussault, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin.

- Lortie, André (dir.), 2004, *Les années 60, Montréal voit grand*, Montréal: CCA & Douglas & McIntyre.
- Louv, Richard, 2005, *Last Child in the Woods: Saving Our Children From Nature-Deficit Disorder*, Chapel Hill: Algonquin Books.
- Lynch, Kevin, 1969, *L'Image de la cité*, Paris : Dunod, coll.
- Liotard, Jean-François, 1979, *La condition postmoderne*, Paris : Éditions de Minuit.
- Maclaren, Virginia, 1993, *Pour un développement urbain durable au Canada: la mise en œuvre du concept*, Toronto : Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.
- Marchal, Mathias, 2010, « Les «anti-poules» ripostent », *Journal Métro*, En ligne : <http://www.journalmetro.com/Linfo/article/598530--les-anti-poules-ripostent> (page consultée le 18 janvier 2013).
- Marcuse, Peter, 1995, « Not Chaos, but Walls: Postmodernism and the Partitioned City », dans Watson, Sophie et Katherine Gibson (dir.), *Postmodern Cities and Spaces*, Oxford et Cambridge (Mass.): Blackwell, p.243-253.
- Mares, Teresa M. et Devon G. Pena, 2010, «Urban agriculture in the making of insurgent spaces in Los Angeles and Seattle», dans Jeffrey Hou (dir.), *Insurgent Public Space, Guerilla urbanism and the remaking of contemporary cities*, New York: Routledge, p.241-254.
- Markham, William T., 2005, « Networking local environmental groups in Germany: The rise and fall of the Federal Alliance of Citizens' Initiatives for Environmental Protection (BBU) », *Environmental Politics*, 14, p. 667-85.
- Martin, Valérie, 2012, « Cultiver la ville », *Magazine-Inter*, 10 (1), En ligne : <http://www.uqam.ca/entrevues/entrevue.php?id=1073> (page consultée le 1^{er} décembre 2012).
- McClintock , Nathan, 2010, « Why Farm the City? Theorizing urban agriculture through a lens of metabolic rift », *Cambridge Journal of Region, Economics and Society*, 3, p. 191-207.
- McGovern, Stephen J., 1997, « Political Culture as a Catalyst for Political Change in American Cities », *Critical Sociology*, 23(1), p. 81-114.

- Mehdi, Lotfi, Christiane Weber, Francesca Di Pietro et Wissal Selmi, 2012, « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12 (2), En ligne : <http://vertigo.revues.org/12670> (page consultée le 7 juillet 2013).
- Mendes, Wendy, 2007, « Negotiating a Place for 'Sustainability' Policies in Municipal Planning and Governance: The Role of Scalar Discourses and Practices », *Space and Polity*, 11(1), p. 95-119
- Montminy, Dominique et Claude Marois, 2011, « Les demandes de modifications dans la région de Montréal », *Urbanité*, (printemps), p.21-22.
- Mougeot, Luc J.A., 2000, « Urban agriculture definition, presence, potentials and risks », dans Bakker, N. et al. (dir.), *Growing Cities, Growing Food, Urban Agriculture and the Policy Agenda*, Feldafing, Allemagne: DSE, p.1-42.
- , 2006, *Cultiver de meilleures villes: agriculture urbaine et développement durable*, Ottawa : Centre de recherche pour le développement international.
- Mumford, Lewis, 1961, *The City in History: Its Origins, Its Transformations, and Its Prospects*, New York: Harcourt, Brace & World, Inc.
- Negura, Lilian, 2006, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS*, En ligne : <http://sociologies.revues.org/993> (page consultée le 9 mars 2013).
- Nez, Héloïse, 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Enquêtes*, 2 (4), En ligne : <http://sociologie.revues.org/1098> (page consultée le 1er juillet 2012).
- Office de consultation publique de Montréal (OCPM), 2012, *État de l'agriculture urbaine à Montréal. Rapport de consultation publique*, En ligne : http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/rapport_au.pdf (page consultée le 20 décembre 2012).
- , 2012, *L'OCPM annonce la démarche de consultation dans le dossier de l'agriculture urbaine à Montréal* [Communiqué], En ligne : <http://www.newswire.ca/fr/story/945839/l-ocpm-annonce-la-demarche-de-consultation-dans-le-dossier-de-l-agriculture-urbaine-a-montreal> (page consultée le 5 juillet 2013).

- Ouellet, Michel, 2006, « Le smart growth et le nouvel urbanisme: synthèse de la littérature récente et regards sur la situation canadienne », *Cahiers de géographie du Québec*, 50 (140), p. 175-193.
- Paillé, Pierre, 1996, « De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier », *Recherches qualitatives*, 15 : 179-194.
- , 2011, « Les conditions de l'analyse qualitative », *SociologieS*, En ligne : <http://sociologies.revues.org/3557> (page consultée le 14 mars 2013).
- Paillé, Pierre et Mucchielli, Alex, 2003, *L'analyse qualitative en sciences humaines et Sociales*, Paris: Armand Colin.
- Pastor, Manuel Jr, Rachel Morello-Frosch et James L. Sadd, 2005, « Breathless: Schools, Air Toxics, and Environmental Justice in California », Center for Justice, Tolerance and Community, University of California Santa Cruz, En ligne: http://cjtc.ucsc.edu/docs/Breathless_03_with_figures_unlinked.pdf (page consultée le 13 août 2013).
- Peltier, Christian, 2010, « Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un changement de paradigme », *Vertigo*, 10 (2), En ligne : <http://vertigo.revues.org/10119> (page consultée le 5 mars 2013).
- Perraud, Daniel, 2003, « Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture », *Économie rurale*, 273-274, p. 45-60.
- Peshkin, Alan, 1988, « In Search of Subjectivity- One's Own », *Educational Researcher*, 17 (7): 17-21.
- Petcou, Constantin, 2009, « La ville- construction du commun », *Rue Descartes*, 1 (63), p.113-121
- Pothukuchi, Kameshwari et Jerome L. Kaufman, 2000, « The Food System: A Stranger to the Planning Field », *Journal of the American Planning Association*, 66 (2), p. 113-124.
- Québec, *Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec*, L.R.Q., 2002, c. 74.
- Rose, Damaris, 2006, « Les atouts des quartiers en voie de gentrification : du discours municipal à celui des acheteurs. Le cas de Montréal », *Société contemporaines*, 3 (63), p.39-61.

- Rosol, Marit, 2010, «Public Participation in Post-Fordist Urban Green Space Governance: The Case of Community Gardens in Berlin», *International Journal of Urban and Regional Research*, 34 (3), p. 548-563.
- Roussopoulos, Dimitri, 2007-2008, « Décentralisation et démocratie urbaine », *À bâbord!*, En ligne : <http://www.ababord.org/spip.php?article569> (page consultée le 20 décembre 2012).
- Sandell, Rickard et Charlotta Stern, 1988, « Group size and the logic of collective action: A network analysis of a Swedish temperance movement 1896–1937 », *Rationality and Society*, 10, p. 327–45.
- Sassen, Saskia, 1991, *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton: Princeton University Press.
- , 2004, « Local Actors in Global Politics », *Current Sociology*, 52(4), p. 649-670.
- Savoie Zajc, Lorraine, 2004, « La recherche qualitative / interprétative », dans T. Karsenti, et L. Savoie-Zajc, *La recherche en éducation : ses étapes, ses approches*, Sherbrooke : Édition du CRP, p.123-150.
- Schmelzkopf, K., 1995, «Urban Community Gardens as Contested Space», *Geographical Review*, 85, p. 364-381.
- Schumpeter, Joseph, 1942 (éd. 1961), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris : Payot.
- Sénécal, Gilles, 1996, « Champs urbains et développement durable, les approches canadiennes de la ville écologique », *Natures, Sciences, Sociétés*, IV (1), p.1-16.
- , 1997, « Les récits du déclin et de la relance de Montréal face aux défis de l'aménagement », *Cahiers de Géographie du Québec*, 41(114), p. 381-391.
- , 2002, « Local Action and Municipal Management », *Environmental Management*, 30 (1) : 46-58.
- Sénécal, Gilles et Diane Saint-Laurent, 1999, « Espaces libres et enjeux écologiques : deux récits du développement urbain à Montréal », *Recherches sociographiques*, XL (1), p.33-54.

- Sénécal, Gilles, Jean-Pierre Collin, Pierre J. Hamel et Sophie Huot, 2008, « Aspects et mesure de la qualité de vie : évolution et renouvellement des tableaux de bord métropolitains », *Interventions économiques*, 37, En ligne : <http://interventionseconomiques.revues.org/474> (page consultée le 16 fév. 2013).
- Simmel, Georg, 1903, Georg Simmel, « The Metropolis and Mental Life », dans Bridge, Gary et Sophie Watson (dirs.), 2002, *The Blackwell City Reader*, Oxford et Malden (MA): Wiley-Blackwell.
- Staeheli, L.A., D. Mitchell et K. Gibsons, 2002, «Conflicting rights to the city in New York's community gardens», *GeoJournal*, 58, p. 197-205.
- Stone, Clarence N., 1989, *Regime Politics: Governing Atlanta, 1946-1988*, Lawrence, KS: University Press of Kansas.
- Swyngedouw, Erik, 1997, « Neither Global nor Local: 'Glocalisation' and the Politics of Scale », dans Cox, K. (dirs.), *Spaces of Globalization: Reasserting the Power of the Local*, New York/London: Guilford/Longman, p. 137-166.
- , 2006, « Metabolic urbanization: The making of cyborg cities », dans Heynen, Nik et al. (dir.), *In the Nature of Cities Urban political ecology and the politics of urban metabolism*, Londres et New York: Routledge, p. 20-39.
- , 2009, « The Antinomies of the Postpolitical City: In Search of a Democratic Politics of Environmental Production », *International Journal of Urban and Regional Research*, 33 (3), p. 601-620.
- Swyngedouw, Erik et Nik Heynen, 2003, « Urban Political Ecology, Justice and the Politics of Scale », *Antipode*, vol. 35, no 5, p. 898-918.
- Theys, Jacques et Cyria Emelianoff, 2001, « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat*, 1(113) : 122-135.
- Thibert, Joël, 2011, « Une consultation publique sur l'agriculture urbaine: pour qui et pour quoi? », En ligne : <http://www.avenuehuit.org/1/post/2011/08/une-consultation-publique-sur-lagriculture-urbaine-pour-qui-et-pour-quoi.html> (page consultée le 18 janvier 2013).
- , 2012, « Making Local Planning Work for Urban Agriculture in the North American Context: A View from the Ground », *Journal of Planning Education and Research*, 32 (3), p.349-357.

- Toublanc, Monique et Sophie Bonin, 2012, « Planifier les trames vertes dans les aires urbaines : une alliance à trouver entre paysagisme et écologie », *Développement durable et territoires*, 3 (2), En ligne : <http://developpementdurable.revues.org/9347> (page consultée le 24 février 2013).
- Union des municipalités du Québec (UMQ), 2003, « La situation fiscale des municipalités québécoises, un constat alarmant », En ligne : http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_memoires/Fiscalite_FS_R.pdf (page consultée le 14 avril 2013).
- van Veenhuizen, René (dir.), 2006, *Cities Farming for the Future: Urban Agriculture for Green and Productive Cities*, Philippines: RUAF Foundation et ETC Urban Agriculture.
- Viel, Laurent, Gonzalo Lizarralde, Fella Amina Maherzi et Isabelle Thomas-Maret, 2012, « L'influence des parties prenantes dans les grands projets urbains », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Aménagement, Urbanisme, article 604, En ligne : <http://cybergeo.revues.org/25310> (page consultée le 16 janvier 2013).
- Ville de Côte-St-Luc, 2013, « Nouvelles : Une première au Québec : Côte Saint-Luc lance une initiative d'agriculture urbaine », 18 avril, En ligne : <http://www.cotesaintluc.org/nouvelles> (page consultée le 20 avril 2013).
- Ville de Montréal, a, « Droit d'initiative- En bref », En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6578,56921654&_dad=portal&_schema=PORTAL (page consultée le 12 décembre 2012).
- , b, « Revitalisation urbaine intégrée », En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90445600&_dad=portal&_schema=PORTAL (page consultée le 20 février 2013).
- , c, « Traitement des matières organiques », En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,96795608&_dad=portal&_schema=PORTAL (page consultée le 19 avril 2013).
- , 2004, *Plan d'urbanisme de Montréal*, Montréal : Conseil municipal.
- , 2011, *Bilan et perspectives démographiques- Agglomération de Montréal*, Montréal : équipe de Montréal en statistiques, En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/D

OCUMENTS/%C9VOLUTION_D%C9MOGRAPHIQUE_FINAL.PDF (page consultée le 24 février 2013).

—, 2013, « Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine. Compte-rendu de la première rencontre », *Compte-rendu de la réunion du 14 mai*, En ligne :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_DURABLE_FR/MEDIA/D_OCUMENTS/CR_COMITEAU_130514_V2.PDF (page consultée le 21 juillet 2013).

Ville de Montréal et ASSS de Montréal, 2012, « Programme *Quartier 21* : Aménager des quartiers durables », *Cadre de référence du programme Quartier 21*, En ligne :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/CadreReference120410.pdf (page consultée le 2 mars 2013).

Velut, Sébastien et Cynthia Ghorra-Gobin, 2006, « Les rapports public-privé, enjeu de la régulation des territoires locaux », *Géocarrefour*, 81(2), p.99-104.

Voyé, Liliane, 2003, « Architecture et urbanisme postmodernes : une expression du relativisme contemporain? », *Sociologie et relativisme*, (XLI-126), p.117-124.

Wegmuller, Fabien et Éric Duchemin, 2010, « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires », *VertigO*, 10 (2), En ligne : <http://vertigo.revues.org/10445> (page consultée le 12 décembre 2012).

Wells, Nancy M., 2000, « At home with nature: effects of "greenness" on children's cognitive functioning », *Environment and Behavior*, 32 (6), p. 775-795.

Wikipédia, 2008, « Grand Montréal », En ligne : http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Grand_Montreal.png (page consultée le 1^{er} avril 2013).

Young, Marion Iris, 2001, « Activist Challenges to Deliberative Democracy », *Political Theory*, 29 (5): 670-690.

Young, Robert F., 2010, « Managing municipal green space for ecosystem services », *Urban Forestry and Urban Greening*, 9, p. 313-321.

1986, *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*, Conférence internationale pour la promotion de la santé, à Ottawa, du 17 au 21 novembre, En ligne : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/pdf/chartre.pdf> (page consultée le 25 février 2013).